Broyage Criblage Environnement



Demande d'autorisation environnementale

Site de revalorisation de déchets non dangereux Livry-Louvercy (51)

Annexes à l' Etude d'incidence (pièce jointe n°5)

Version 02	Juillet 2026

Dossier réalisé avec le concours de

GNAT INGENIERIE

ANNEXES

Annexe 1 : Pièce Jointe 6 : réponse au cas par cas

Annexe 2 : PLU

Annexe 3 : Note d'incidence Natura 2000

Annexe 4 : Etude acoustique

Annexe 5 : Données Climatiques

Annexe 6 : Note de calcul D9A

Annexe 7 : Note de calcul des bassins de rétention

Annexe 8 : Diagnostic pédologique zone humide

Réponse au dossier cas par cas

Source : Autorité environnementale / GNAT

Broyage Criblage Environnement






Demande d'autorisation environnementale

Site de revalorisation de déchets non dangereux Livry-Louvercy (51)

Décision de l'examen au cas par cas (pièce jointe n°6)

Version 01	Mars 2026

Dossier réalisé avec le concours de

GNAT INGENIERIE

Pôle Technologique Henri Farman - 10, rue Clément Ader - BP 1018 - 51685 REIMS cedex 2
Tél. : 03 26 82 32 55 - Fax : 03 26 82 37 46 - E-mail : info@gnat.fr - Site : www.gnat.fr
Identifiant TVA : FR 23307 047 522 - SIRET 307 047 522 00023 - APE 7112 B - SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 225 000 Euros

Le dossier de cas par cas étant rejeté au motif d'une régularisation administrative du site, Broyage Criblage souhaite fournir dans le cadre de ce dossier d'autorisation environnementale , une étude d'incidence.

Ma demande Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour un projet 013979/KK P

Dossier rejeté pour motif :

bonjour, au vu des informations que vous avez fournies dans votre dossier, il ressort que votre projet consiste en une régularisation d'une activité déjà exercée. Par conséquent, il ne sera pas donné suite à votre demande d'examen. En effet, l'examen au cas par cas a pour objectif de déterminer si un projet doit faire l'objet ou pas d'une évaluation environnementale (i.e. étude d'impact, instruction par le service ad hoc, consultation du public et de services) et proposer des mesures "Eviter, Réduire, Compenser" au regard des impacts du projet. Le projet étant déjà mis en oeuvre la démarche ERC préalable ne peut plus être mise en oeuvre. Il vous appartient de prendre contact avec les services du Préfet de département en charge du contrôle de vos installations (UD 51 de la DREAL). Sincères salutations Christelle Meirisonne

Demande d'examen | Informations nominatives | Annexes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Cerfa 14734*04

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Conformité au PLU de Livry-Louvercy

Source : GNAT Ingénierie

Broyage Criblage Environnement



Demande d'autorisation environnementale

Site de revalorisation de déchets non dangereux Livry-Louvercy (51)

Conformité au PLU

Version 01	Mars 2026

GNAT INGENIERIE

Dossier réalisé avec le concours de

Note justificative de conformité au Plan Local d'Urbanisme

Sources : Mairie de Livry-Louvercy / GNAT

La commune de Livry-Louvercy (51) dispose d'un Plan Local d'Urbanisme daté du 9 septembre 2006. Il est à noter que la commune de Livry-Louvercy appartient à la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne dont le PLUi est en cours d'élaboration.

Broyage Criblage Environnement a implanté son site en zones A et UE du PLU de Livry-Louvercy. Les Installation Classées pour la Protection de l'Environnement y sont autorisées sous réserve qu'elles ne causent pas de nuisances incompatibles avec le voisinage.

Les tableaux suivants présentent la conformité du projet aux dispositions du PLU :

Dispositions du PLU de Livry-Louvercy	Mesures prévues sur le site
Zone UE La zone UE correspond aux parties du territoire situées en dehors du tissu bâti des deux villages. Elle comprend les constructions et installations d'ordre industriel ou artisanal.	
Article UE 01 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES Les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, les affouillements, exhaussements de sol et exploitations de carrières, l'aménagement de terrains de camping et de caravanage.	Le site ne fait pas partie des occupations interdites.
ARTICLE UE 02 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL AUTORISEES	
1) Rappel L'édification de clôtures est soumise à déclaration. Les installations et travaux divers sont soumis à l'autorisation prévue aux articles R 442-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.	Le site sera soumis à autorisation au titre des installations classées. Des dispositions sont prises pour limiter les nuisances. Le site est clôturé et les constructions déjà présentes sont utilisées dans un cadre industriel. Un logement de fonction est présent Hors du périmètre du site à destination exclusive du personnel de la société.
2) Ne sont admises que les occupations et utilisations du sol ci-après. Sous réserves des conditions ci-après : - Les constructions et installations d'ordre industriel ou artisanal, - Les dépôts d'hydrocarbures destinés au fonctionnement des équipements collectifs, ils devront respecter la réglementation applicable aux installations classées, des dispositions seront prises pour limiter les risques de pollution et éviter la propagation, - Les constructions à usage d'habitation destinées à la surveillance des équipements collectifs, les bureaux nécessaires au fonctionnement des équipements collectifs, les constructions nécessaires à l'alimentation électrique des équipements.	
Article UE 03 – ACCES ET VOIRIE	
Le permis de construire peut-être refusé sur des terrains qui ne seraient pas desservis par des voies publiques ou privées dans les conditions répondant à l'importance et à la destination de l'immeuble ou de l'ensemble d'immeubles qui y sont édifiés, notamment si les caractéristiques de ces voies rendent difficile la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie.	Le terrain d'implantation du projet est desservi par une voie publique.
1) ACCES Les accès sur les voies publiques doivent être aménagés en fonction de l'importance du trafic de façon à éviter les risques pour la sécurité des usagers de ces voies et celle des personnes utilisant ces accès. Le nombre des accès sur les voies publiques peut être limité dans l'intérêt de la sécurité. En particulier lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies, les constructions peuvent n'être autorisées que sous réserve que l'accès soit établi sur la voie où la gêne pour la circulation sera la moindre.	L'accès au site est en retrait par rapport à la route départementale permettant aux engins de chantiers et camions de stationner à l'intérieur du site. Cette voie d'accès est dimensionnée pour qu'aucun véhicule stationne sur la route départementale.
2) VOIRIE La largeur d'emprise des voies nouvelles doit être au minimum de 8 mètres. Les voies nouvelles en impasse doivent respecter les normes ci-dessus exprimées et comporter dans leur partie terminale une plate-forme d'évolution permettant aux véhicules des services collectifs de manœuvrer aisément.	La largeur de la voirie permet le croisement des véhicules
Article UE 04 - DESSERTE PAR LES RESEAUX 1. Alimentation en eau potable : Toute construction ou installation nouvelle doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable, conformément aux prescriptions techniques et aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Le branchement est à la charge du constructeur. Les constructions qui ne peuvent être desservies en eau (activités grosses consommatrices d'eau) ne sont pas admises à moins que le constructeur ne réalise à sa charge les dispositifs techniques permettant de les raccorder au réseau d'eau existant.	Le site n'est pas alimenté en eau potable par le réseau public.

Dispositions du PLU de Livry-Louvercy **Zone UE** La zone UE correspond aux parties du territoire situées en dehors du tissu bâti des deux villages. Elle comprend les constructions et installations d'ordre industriel ou artisanal.	Mesures prévues sur le site
2 – Assainissement La construction ou l'installation nouvelle doit être raccordée au système collectif d'assainissement et si ce n'est possible, elle doit être pourvue d'un système réglementaire conformément aux prescriptions sur les fosses septiques ou appareils équivalents, et évacués conformément aux prescriptions des textes en vigueur.	Le site n'est pas raccordé au réseau public d'assainissement pour les eaux usées mais à une micro-station.
Article UE 05 - SURFACE ET FORME DES PARCELLES Non réglementée.	/
Article UE 06 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES. Les constructions doivent être implantées avec un recul minimum de 5 mètres par rapport à l'alignement.	Conforme, les constructions sont implantées à plus de 20 mètres des limites de propriété.
Article UE 07 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES Les constructions doivent être édifiées à une distance des limites séparatives latérales au moins égale à la moitié de leur hauteur avec un minimum de 3 mètres. Toutefois, les constructions dont la hauteur ne dépasse pas 4 mètres pourront s'implanter en limites séparatives.	Conforme, les constructions sont implantées à plus de 20 mètres des limites de propriété.
Article UE 08 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE. Non réglementé	/
ARTICLE UE 09 - EMPRISE AU SOL Non réglementé	/
ARTICLE UE 10 - HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS Non réglementé	/
ARTICLE UE 11 - ASPECT EXTERIEUR Conformément à l'article R 111-21 du Code de l'Urbanisme, les constructions doivent respecter en particulier les prescriptions suivantes. Il est interdit de laisser à nu des matériaux destinés à être recouverts, toutes les façades secondaires des bâtiments principaux et celles des constructions annexes doivent s'harmoniser avec les murs des façades principales.	Aucune façade n'est laissée à nu. La végétation déjà existante permet de masquer les constructions du site depuis la route.
Article UE 12 – STATIONNEMENT DES VEHICULES Non réglementé	/
Article UE 13 – ESPACES VERTS ET PLANTATIONS - ESPACES BOISES CLASSES Non réglementé	/
Article UE 14 - POSSIBILITES MAXIMALES D'OCCUPATION DU SOL Non réglementé	/

Dispositions du PLU de Livry-Louvercy	Mesures prévues sur le site
Zone A La zone A correspond aux activités agricoles, les constructions nécessaires à l'activité agricole y sont autorisées	
Article A 01 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES	
1) Rappel Les demandes de défrichement sont irrecevables dans les espaces boisés classés.	Le site ne fait pas partie des occupations interdites.
2) Interdictions Sont notamment interdits : - Les caravanes isolées, - Les affouillements et exhaussements de sols prévus à l'article R 442-2 du Code de l'Urbanisme ainsi que les exploitations de carrières, - L'aménagement de terrains de camping et de caravaning soumis à autorisation, - Les décharges.	
ARTICLE A 02 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL AUTORISEES	
1) Rappel L'édification de clôtures est soumise à déclaration. Les installations et travaux divers sont soumis à l'autorisation prévue aux articles R 442-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation dans les espaces boisés classés figurant aux plans. Les défrichements sont soumis à autorisation dans les espaces boisés non classés soumis aux dispositions des articles L 311-1 et suivants du Code Forestier. Dans les périmètres de protection des captages d'eau, les activités doivent être conformes avec la protection de la ressource en eau de la commune.	Le site sera soumis à autorisation au titre des installations classées. L'activité du site est la valorisation de déchets verts et de gravats, matériaux inerte et non dangereux qui peuvent servir dans le cadre d'activités agricoles (remblaiement de chemins pour les gravats, matériaux transformer en compost pour les déchets inerte). Des dispositions sont prises pour limiter les nuisances notamment vis-à-vis du sol et du sous-sol. En cas d'arrêt de l'activité, le caractère agricole de la zone pourra être restitué compte-tenu de l'utilisation du site. Le service de l'urbanisme de la communauté d'agglomération de Châlons a émis un avis favorable à l'installation de l'activité sur ce site compte-tenu du fait qu'il n'utilise pas de surface originellement agricole.
2) Ne sont admises que les occupations et utilisations du sol ci-après : - Les constructions liées à l'activité agricole, - Les constructions liées à l'élevage de chiens ? - Les constructions à usage d'habitation nécessaires à l'activité agricole sous réserve des conditions fixées au paragraphe 3 ci-après, - Les installations classées compatibles avec le caractère agricole de la zone, - L'extension des constructions existantes et leur reconstruction après sinistre, - L'entretien et l'amélioration des constructions existantes, - Les ouvrages nécessaires aux équipements d'infrastructure et au fonctionnement des services publics R.F.F, E.D.F et R.T.E, - Les ouvrages et les constructions liés aux équipements collectifs, sportifs et de plein air, - Les ouvrages liés à la distribution de carburant automobile dans la mesure où les dispositions sont prises pour limiter la pollution et éviter la propagation. - Les implantations d'éoliennes dans le respect de la réglementation relative aux éoliennes.	
3) Toutefois les occupations et utilisations du sol suivantes ne sont admises que si elles respectent les conditions ci-après : - Les constructions à usage d'habitation à condition d'être réalisées simultanément, ou postérieurement, avec la construction de bâtiments agricoles ou avec la construction de bâtiments autorisés au paragraphe 2, - Les silos agricoles sous réserve que leur implantation ou extension ne soient susceptibles de grever les terrains constructibles (à usage d'habitation ou d'activité) voisins, appartenant à des tiers, d'aucune servitude d'éloignement prévue par la réglementation des installations classées.	Sans objet. Les activités décrites dans ce paragraphe ne sont pas présentes sur site.
Article A 03 – ACCES ET VOIRIE	

Dispositions du PLU de Livry-Louvercy	Mesures prévues sur le site
Zone A La zone A correspond aux activités agricoles, les constructions nécessaires à l'activité agricole y sont autorisées	
Le permis de construire peut être refusé sur des terrains qui ne seraient pas desservis par des voies publiques ou privées dans les conditions répondant à l'importance et à la destination de l'immeuble ou de l'ensemble d'immeubles qui y sont édifiés, notamment si les caractéristiques de ces voies rendent difficile la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les accès sur les voies publiques doivent être aménagés en fonction de l'importance du trafic de façon à éviter les risques pour la sécurité des usagers de ces voies et celle des personnes utilisant ces accès. Le nombre des accès sur les voies publiques peut être limité dans l'intérêt de la sécurité. En particulier lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies, les constructions peuvent n'être autorisées que sous réserve que l'accès soit établi sur la voie où la gêne pour la circulation sera la moindre.	Le terrain d'implantation du projet est desservi par une voie publique. L'accès au site est en retrait par rapport à la route départementale permettant aux engins de chantiers et camions de stationner à l'intérieur du site. Cette voie d'accès est dimensionnée pour qu'aucun véhicule stationne sur la route départementale
Article A 04 - DESSERTE PAR LES RESEAUX	
1. Alimentation en eau potable : Toute construction qui requiert une alimentation en eau doit être desservie en eau potable soit par le branchement au réseau collectif de distribution, soit par le puits particulier conformément à la réglementation en vigueur. Le branchement est à la charge du constructeur.	Le site n'est pas alimenté en eau potable, l'activité ne nécessite pas de besoin en eau potable.
2 – Assainissement Les eaux usées doivent être dirigées sur des fosses septiques ou appareils équivalents réglementaires, et évacués conformément aux prescriptions techniques des règles d'hygiène et de sécurité.	Le site pour sa part n'est pas raccordé au réseau public d'assainissement pour les eaux usées mais à une micro-station.
Article A 05 - SURFACE ET FORME DES PARCELLES Non réglementée.	/
Article A 06 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES. Toute construction doit être implantée avec un recul par rapport aux voies. Le retrait est mesuré par rapport à l'axe des voies : - 9 mètres de l'axe des voies communales, - 15 mètres de l'axe des chemins départementaux, - 25 mètres de l'axe des routes nationales et départementales. Cette marge de recul par rapport aux voies ne s'applique pas aux constructions nécessaires au fonctionnement du service public de l'E.D.F, R.T.E et R.F.F. Des isolements acoustiques contre le bruit doivent être prévus pour les constructions se situant dans les secteurs suivants : - 300 mètres de part et d'autre de l'autoroute, - 250 mètres de part et d'autre de la ligne SNCF de Chalons à Reims-Cérès.	Non concerné, seules des zones de stockages sont présentes dans le périmètre de la Zone du PLU. Aucune construction n'est présente.
Article A 07 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES Toute construction doit observer par rapport à chacune des limites séparatives, une distance égale à la moitié de sa hauteur avec un minimum de 3 mètres. Ces règles ne s'appliquent pas aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics.	Non concerné, seules des zones de stockages sont présentes dans le périmètre de la Zone du PLU. Aucune construction n'est présente.
Article UE 08 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE. Deux constructions non contiguës implantées sur une même propriété, devront être à une distance l'une de l'autre au moins égale à 6 mètres. Cette distance est réduite de moitié pour les constructions en vis à vis ne comportant pas d'ouverture. Ces règles ne s'appliquent pas aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics.	Non concerné, seules des zones de stockages sont présentes dans le périmètre de la Zone du PLU. Aucune construction n'est présente.
ARTICLE A 09 - EMPRISE AU SOL Non réglementé	/
ARTICLE A 10 - HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS Non réglementé	/

Dispositions du PLU de Livry-Louvercy	Mesures prévues sur le site
Zone A La zone A correspond aux activités agricoles, les constructions nécessaires à l'activité agricole y sont autorisées	
ARTICLE A 11 - ASPECT EXTERIEUR En application de l'article R 111-21 du Code de l'Urbanisme, les constructions doivent respecter en particulier les prescriptions suivantes : - Il est interdit de laisser à nu des matériaux destinés à être recouverts. Le traitement des façades des bâtiments principaux et des annexes doit présenter une certaine unité, - Les chiens assis ne sont pas autorisés mais un autre type d'ouverture sur la toiture peut être envisagé (lucarnes capucines, fenêtres en pignon, châssis de toiture du type « vélux »), - Les toitures terrasses sont interdites pour tout type de bâtiment, - Les terrassements importants et les talutages excessifs sont interdits. En terrain plat, la dalle du rez-de-chaussée ne doit pas être à plus de 0,80 mètre au-dessus du terrain naturel, - Les bâtiments agricoles doivent être au moins teintés « dans des tons facilitant leur insertion dans l'environnement ».	Non concerné, seules des zones de stockages sont présentes dans le périmètre de la Zone du PLU. Aucune construction n'est présente
Article A 12 – STATIONNEMENT DES VEHICULES Le stationnement des véhicules doit être assuré en dehors des voies publiques.	Conforme - Le stationnement des véhicules se réalise à l'intérieur de l'emprise du site
Article A 13 – ESPACES VERTS ET PLANTATIONS - ESPACES BOISES CLASSES Les terrains boisés classés à conserver qui figurent au plan, sont soumis aux dispositions de l'article L 130-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.	Non concerné
Article A 14 - POSSIBILITES MAXIMALES D'OCCUPATION DU SOL Il n'est pas fixé de C.O.S maximum.	/

Avis du Service de l'urbanisme de la CAC (Communauté d'Agglomération de Châlons)

Cédric MOUGEL

De: Hacquin Alexandre <a.hacquin@chalons-agglo.fr>
Envoyé: mercredi 15 juillet 2026 19:58
À: Cédric MOUGEL
Objet: RE: Demande de renseignement au sujet du PLU de Livry louvercy - Société Broyage Criblage Environnement

Bonjour Monsieur MOUGEL,

L'entreprise étant déjà existante sur ce site avec ce type d'activités, il n'y a pas d'incompatibilité avec la zone agricole du PLU.
Notre avis est toujours le même que l'avis dans le mail ci-dessous du 18 juillet 2025.

Restant à votre disposition pour de plus amples précisions
Cordialement

Alexandre HACQUIN
Chef du service Urbanisme
Service Urbanisme
Direction Aménagement du Territoire
Tél. : 03 26 69 38 38 (poste 3496)
Port. : 06 98 69 29 08

Communauté d'Agglomération et
Ville de Châlons-en-Champagne
Hôtel de Ville - Place Foch
51022 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE cedex

chalons-agglo.fr / chalonsenchampagne.fr
@Chalonsagglo
@Chalonsagglo

De : Cédric MOUGEL <cmougel@gnat.fr>
Envoyé : mercredi 8 juillet 2026 14:39
À : Hacquin Alexandre <a.hacquin@chalons-agglo.fr>
Objet : RE: Demande de renseignement au sujet du PLU de Livry louvercy - Société Broyage Criblage Environnement

ATTENTION : Ce message provient d'un expéditeur externe.

Bonjour M. Hacquin,

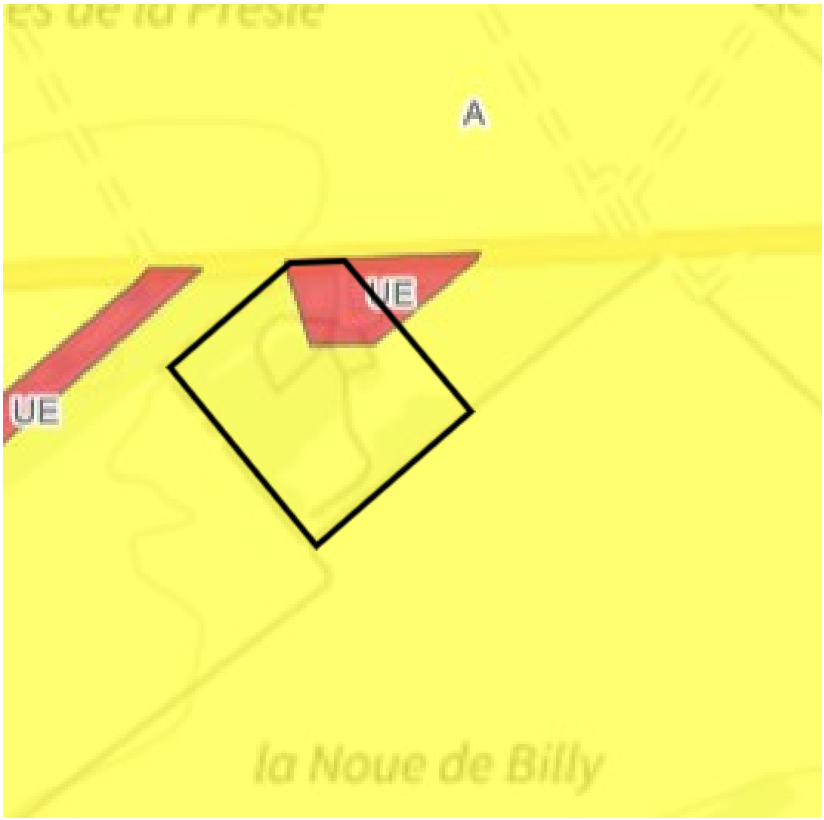
Suite à notre échange téléphonique, je vous transmets les différents éléments d'appréciation concernant le site BCE de Livry-Louvercy afin de pouvoir compléter votre analyse sur la compatibilité de l'activité du site vis-à vis du PLU.
Extrait de la demande du service de l'inspection des ICPE (DREAL 51) :

Compatibilité au PLU Annexe 2 de la pièce jointe 5	Le dossier contient un document concernant la compatibilité du proj d'urbanisme (PLU) de Livry-Louvercy, ainsi qu'un échange électroni Urbanisme de l'agglomération de Châlons-en-Champagne. L'échange a la compatibilité d'une partie du projet avec le PLU de Livry-Louvercy (en activités relatives à la valorisation de déchets verts et de gravats, ma dangereux. Or, les activités relatives au traitement des déchets de bo déchets de plastiques sont également localisées dans la zone agricole Livry-Louvercy. L'exploitant n'a pas démontré la compatibilité de l'ensemble du projet a Louvercy.

Plan des installations :



Extrait du PLU (Géoportail de l'urbanisme) :



Pour information j'ai joint la partie description du dossier d'autorisation.

Pour résumé, les zones de stockage de plastiques, déchets bois et déchets verts seront imperméabilisées (obligation réglementaire). Les effluents de ces zones sont dirigés vers des bassin de rétention étanches afin d'éviter toutes formes de pollution.
Les déchets verts et de bois seront entreposé en vrac par ilots de 500 m². Les plastiques seront entreposés en vrac dans des big-bags fermés par ilots de 500 m².

Pour information complémentaire, la zone a fait l'objet d'un diagnostic Zone Humide dont la conclusion mentionne que l'ensemble de la zone n'est pas une zone humide d'un point de vue flore et pédologique.

En vous remerciant par avance pour votre retour, je reste à votre disposition pour toutes questions.

Bien cordialement,

Cédric MOUGEL | Chef de projet ICPE
GNAT Ingénierie - 10, rue Clément Ader - BP 1018 - 51 685 REIMS Cédex 2
Mobile: 06 21 80 87 72 - Téléphone: 03 26 82 32 55
https://www.gnat.fr

Pensez Environnement, n'imprimez qu'en cas de nécessité.
Please consider the environnemental impact of needlessly printing this e-mail

De : Hacquin Alexandre <a.hacquin@chalons-agglo.fr>
Envoyé : vendredi 18 juillet 2025 17:21
À : Cédric MOUGEL <cmougel@gnat.fr>
Cc : mairie <mairie@livrylouvercy.fr>
Objet : RE: Demande de renseignement au sujet du PLU de Livry louvercy - Société Broyage Criblage Environnement

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de a.hacquin@chalons-agglo.fr. Pourquoi c'est important

Bonjour,

L'article A 2-2 indique que sont admises les installations classées compatibles avec le caractère agricole de la zone.
Cette compatibilité est à apprécier au regard des « occupations et utilisations des sols » prévues (à l'époque) par le code de l'urbanisme. Or l'ensemble du site, y compris sa partie située en zone A, ne sont pas des terres agricoles. Donc l'impact sur celles-ci est nul et la compatibilité du projet avec le caractère agricole de la zone ne me semble pas poser de problème.

Restant à votre disposition pour de plus amples précisions
Cordialement

Alexandre HACQUIN
Chef du service Urbanisme
Service Urbanisme
Direction Aménagement du Territoire
Tél. : 03 26 69 38 38 (poste 3496)
Port. : 06 98 69 29 08

Communauté d'Agglomération et
Ville de Châlons-en-Champagne
Hôtel de Ville - Place Foch
51022 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE cedex

chalons-agglo.fr / chalonsenchampagne.fr
@Chalonsagglo
@Chalonsagglo

De : Cédric MOUGEL <cmougel@gnat.fr>
Envoyé : jeudi 12 juin 2025 15:49
À : mairie@livrylouvercy.fr
Objet : Demande de renseignement au sujet du PLU de Livry louvercy - Société Broyage Criblage Environnement

Bonjour,

Suite à notre entretien téléphonique (avec mes excuses pour ce mail tardif car nous avons fait évoluer les activités pour le site), je reviens vers vous afin de vous solliciter et transmettre au service d'urbanisme compétent de la communauté de commune de l'agglomération de Chalons la demande suivante :

La société Broyage Criblage Environnement stocke sur son site de Livry-Louvercy des déchets verts ou des matériaux inertes. En pièce joint, vous trouverez une description du site et de ses activités.

A la demande de l'inspection des installations classées, nous avons besoin d'avoir une confirmation de la part du service d'urbanisme quant à la comptabilité des activités du site avec le PLUi de Livry-Louvercy.
Ci-dessous sont énoncées quelques informations issues du PLUi de Livry-Louvercy concernant notre demande :

- Broyage Criblage Environnement a implanté son site en zones A et UE du PLU de Livry-Louvercy

Dispositions du PLU de Livry-Louvercy	Mesures prévues sur le site
Zone A La zone A correspond aux activités agricoles, les constructions nécessaires à l'activité agricole y sont autorisées	
Article A 01 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES	
1) Rappel Les demandes de défrichement sont irrecevables dans les espaces boisés classés.	Le site ne fait pas partie des occupations interdites.
2) Interdictions Sont notamment interdits : - Les caravanes isolées, - Les affouillements et exhaussements de sols prévus à l'article R 442-2 du Code de l'Urbanisme ainsi que les exploitations de carrières, - L'aménagement de terrains de camping et de caravaning soumis à autorisation, - Les décharges.	
ARTICLE A 02 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL AUTORISEES	
1) Rappel L'édification de clôtures est soumise à déclaration. Les installations et travaux divers sont soumis à l'autorisation prévue aux articles R 442-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation dans les espaces boisés classés figurant aux plans. Les défrichements sont soumis à autorisation dans les espaces boisés non classés soumis aux dispositions des articles L 311-1 et suivants du Code Forestier. Dans les périmètres de protection des captages d'eau, les activités doivent être conformes avec la protection de la ressource en eau de la commune.	Le site sera soumis à enregistrement au titre des installations classées. L'activité du site étant la valorisation de déchets verts et de gravats, matériaux inerte et non dangereux qui peuvent servir dans le cadre d'activités agricoles (remblaiement de chemins pour les gravats, matériaux transformer en compost pour les déchets inerte). Des dispositions sont prises pour limiter les nuisances notamment vis-à-vis du sol et du sous-sol.

Dispositions du PLU de Livry-Louvercy	Mesures prévues sur le site
Zone A La zone A correspond aux activités agricoles, les constructions nécessaires à l'activité agricole y sont autorisées	
2) Ne sont admises que les occupations et utilisations du sol ci-après : - Les constructions liées à l'activité agricole, - Les constructions liées à l'élevage de chiens ? - Les constructions à usage d'habitation nécessaires à l'activité agricole sous réserve des conditions fixées au paragraphe 3 ci-après, - Les installations classées compatibles avec le caractère agricole de la zone, - L'extension des constructions existantes et leur reconstruction après sinistre, - L'entretien et l'amélioration des constructions existantes, - Les ouvrages nécessaires aux équipements d'infrastructure et au fonctionnement des services publics R.F.F, E.D.F et R.T.E, - Les ouvrages et les constructions liés aux équipements collectifs, sportifs et de plein air, - Les ouvrages liés à la distribution de carburant automobile dans la mesure où les dispositions sont prises pour limiter la pollution et éviter la propagation. - Les implantations d'éoliennes dans le respect de la réglementation relative aux éoliennes.	

En zone UE, BCE exploite une machine de broyage et stocke des matières plastiques. Cette activité est donc compatible avec le PLUi.
La demande de l'inspecteur DREAL se situe pour la Zone A (Agricole) site de stockage des déchets verts et des gravats comme expliqué dans le tableau ci-dessus.
Cette activité est-elle donc compatible avec le PLUi ?

En vous remerciant par avance pour votre réponse.

Bien cordialement,

Cédric MOUGEL | Chef de projet environnement
GNAT Ingénierie - 10, rue Clément Ader - BP 1018 - 51 685 REIMS Cédex 2
Téléphone : 03 26 82 32 55 Mobile : 06 21 80 87 72
https://www.gnat.fr

Pensez Environnement, n'imprimez qu'en cas de nécessité.
Please consider the environnemental impact of needlessly printing this e-mail

Note d'incidence NATURA 2000

Source : GNAT Ingénierie

Broyage Criblage Environnement



Demande d'enregistrement

Site de revalorisation de déchets non dangereux Livry-Louvercy (51)

Evaluation des incidences NATURA 2000

Version 01 | Mars 2026

Dossier réalisé avec le concours de

GNAT INGENIERIE

Pôle Technologique Henri Farman - 10, rue Clément Ader - BP 1018 - 51685 REIMS cedex 2
Tél. : 03 26 82 32 55 - Fax : 03 26 82 37 46 - E-mail : info@gnat.fr - Site : www.gnat.fr
Identifiant TVA : FR 23307 047 522 - SIRET 307 047 522 00023 - APE 7112 B - SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 225 000 Euros

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'article R122-5 du code de l'environnement précise que « Le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, « installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage » projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine »
Une étude d'incidences Natura 2000 comprend donc au minimum le **dossier « simplifié » :**

- **Localisation et description du plan, projet**
 Une description du projet.
 Une carte situant le projet par rapport aux périmètres du ou des sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés.
 Pour une activité ou une opération localisée à l'intérieur du périmètre d'un ou plusieurs sites Natura 2000, un plan de situation détaillé (localisation des aménagements, etc..).

- **Évaluation préliminaire**
 Un exposé sommaire mais argumenté des incidences que le projet est ou non susceptible de causer aux sites Natura 2000 concernés.

- **Conclusion**
 Si, à ce stade, l'évaluation des incidences peut conclure à l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000, l'évaluation des incidences Natura 2000 est achevée.

1 LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROJET

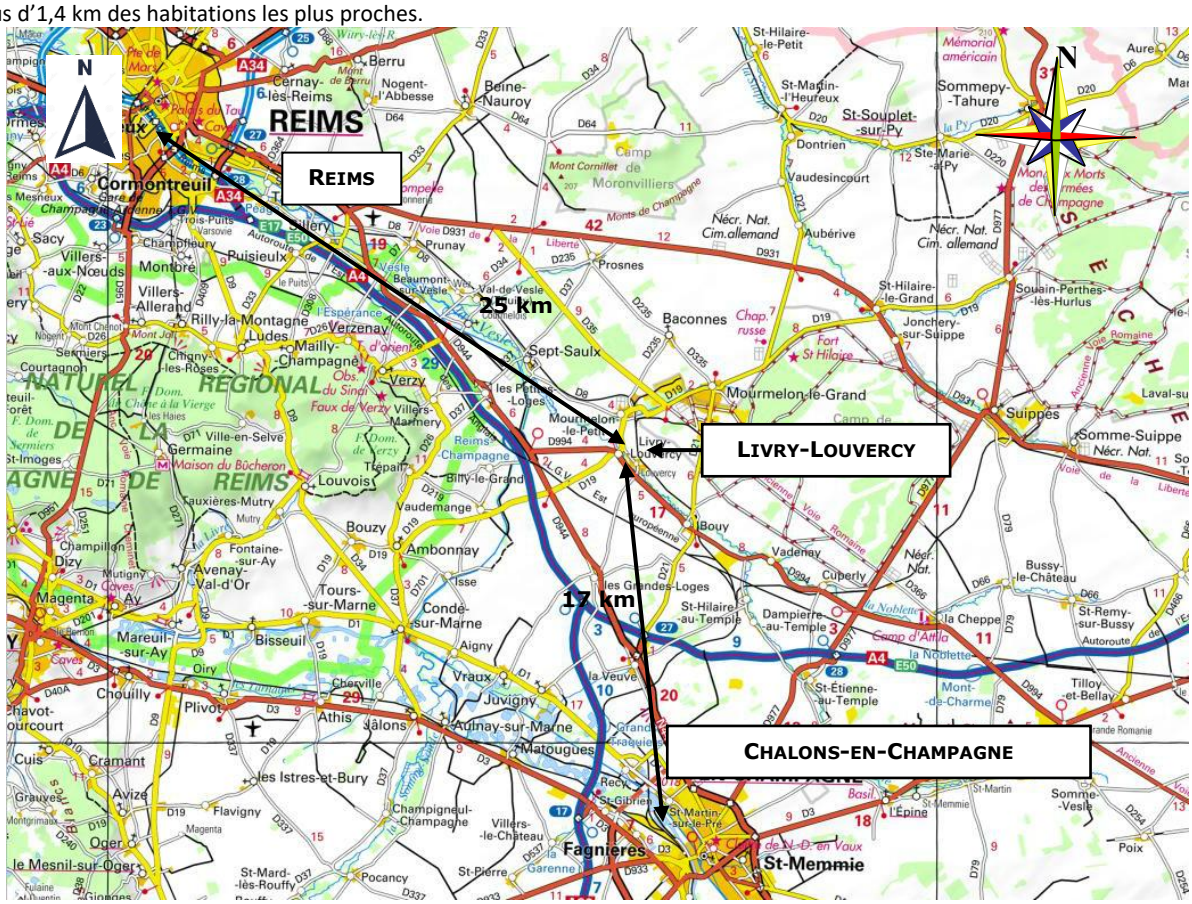
1.1 Situation géographique

BROYAGE CRIBLAGE ENVIRONNEMENT est implanté à l'Ouest du territoire communal de LIVRY-LOUVERCY.
Cette commune du département de la MARNE (51) appartient à la région GRAND-EST. Elle est située à :

- 25 km au Sud est de REIMS,
- 17 km au Nord ouest de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

BROYAGE CRIBLAGE ENVIRONNEMENT prend place :

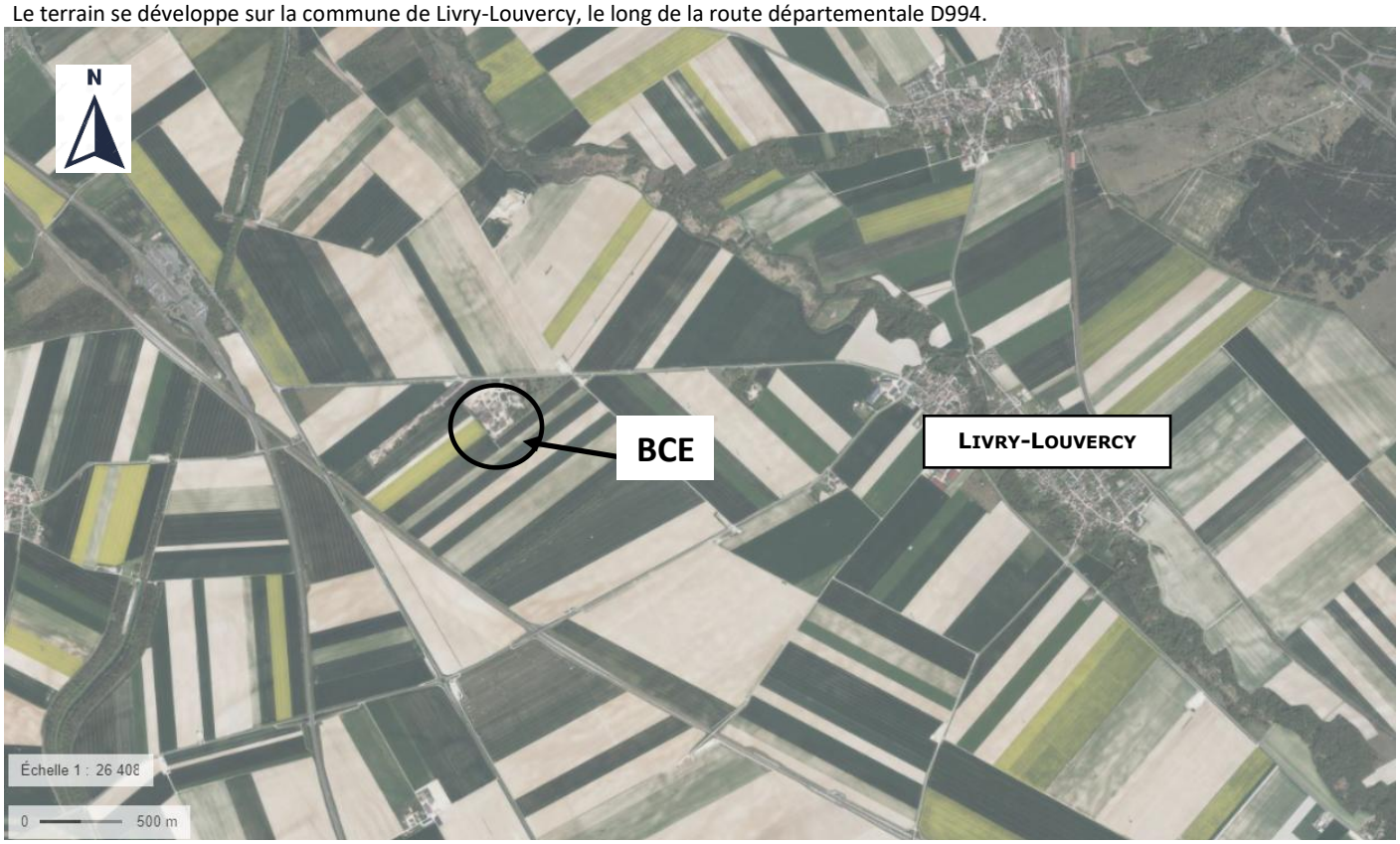
- en zone rurale ;
- en dehors de toute servitude naturelle ;
- hors d'un périmètre d'espace naturel classé ou patrimoine culturel ;
- à plus d'1,4 km des habitations les plus proches.



LOCALISATION DE LA COMMUNE - Source : geoportail.gouv.fr
ECHELLE NON CONTRACTUELLE – MAI 2024

1.2 Plan de situation du projet

Le terrain se développe sur la commune de Livry-Louvercy, le long de la route départementale D994.



LOCALISATION DU TERRAIN
ECHELLE NON CONTRACTUELLE – MAI 2024
Source : geoportail.gouv.fr

1.3 Description du projet

Le site de stockage de la société BROYAGE CRIBLAGE ENVIRONNEMENT est soumis à enregistrement au titre des rubriques 2517 2715, 2716 et 2515 de la nomenclature ICPE, celui-ci ayant une surface de 86 550m².
Le site est situé sur la commune de Livry-Louvercy et à environ plus de 2,4 km des habitations de la commune.
Aucun cours d'eau ou autre infrastructure n'est situé à proximité du site, hormis la société Nord-Est Broyage, société voisine réalisant la même activité.
Les produits utilisés sont des gravats issus du BTP, différents types de déchets de bois à recycler, des déchets verts et des déchets plastiques à recycler. L'ensemble de ces déchets sont recyclé et réutilisés en tant que compost, remblai…etc.

Depuis la route D994, le site est visible mais celui-ci est caché en partie par une haie d'arbres.
En phase d'exploitation, le site accueille des déchets non dangereux arrivant par camion. Ces déchets ainsi triés en vue de leur réutilisation sont ensuite évacués par camion vers leur lieu d'utilisation.
Les rejets atmosphériques sont donc limités à la présence de camions-bennes. De plus, aucun prélèvement d'eau ni de rejet ne seront effectués sur le site.
Seule une pollution accidentelle, due aux activités est envisageable. En cas de pollution de type accidentelle, le site est équipé de kit d'intervention contenant par exemple des absorbants, des barrages ou autres couvertures permettant de contenir les polluants émis. les aires de déchets verts et de plastiques sont équipées d'un bassin de confinement ou de rétention permettant de recueillir les eaux de ruissellement, les jus et les éventuelles eaux de procédé.

1.4 Localisation des sites NATURA 2000

Les zones NATURA 2000 les plus proches du projet dans un rayon maximum de 20 km, étant toutes soumises à la directive habitats sont les suivantes :

	Nom	Identifiant	Positionnement par rapport au projet	Distance du projet (en km)
1	Savart du camp militaire de Moronvilliers	FR2100256	Au nord	11
2	Marais et pelouses du tertiaire au Nord de Reims	FR2100274	Au nord-ouest	18,1 zone la plus proche
3	Marais de la Vesle en amont de Reims	FR2100284	Au nord-ouest	6,2 zone la plus proche
4	Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés	FR2100312	Au sud-ouest	4,5 zone la plus proche
5	Marais d'Athis-Cherville	FR2100286	Au sud-ouest	15
6	Savart du camp militaire de Mourmelon	FR2100258	Au nord-est	10,2 zone la plus proche



ZONES NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS ET OISEAUX
Echelle non contractuelle – Mai 2024
Source : Geoportail.gouv.fr

2 EVALUATION PRELIMINAIRE

2.1 Caractéristiques des sites

Savart du camp militaire de Moronvilliers

Le site a été classé par arrêté paru au journal officiel en date du 13 novembre 2007 :

- coordonnées du site : longitude : 4,31278°, latitude : 49,21833° ;
- superficie totale : 1511 ha.

Cette superficie prend place sur 100 % du territoire de la Marne (51).
Elle ne concerne toutefois pas la commune de Livry-Louvercy.

Le camp militaire de Moronvilliers est l'un des quatre grands camps militaires de la Champagne crayeuse, il constitue un vaste ensemble semi-naturel isolé au milieu des grandes cultures (céréales, luzerne et betteraves sucrières) de la Champagne crayeuse. Depuis la fin de la première guerre mondiale, la végétation y a évolué assez librement ; ce qui confère à cette zone son originalité.
Vulnérabilité : La zone retenue a connu une importante extension des fruticées et des boisements au détriment des pelouses dont les faibles surfaces restantes sont en assez bon état de conservation. Il n'existe pas de projet de travaux importants pouvant porter atteinte à la qualité des milieux.
Depuis la tempête de 1999, la gestion du site réalisée par l'autorité militaire va dans le sens d'une reconquête des milieux ouverts par l'exploitation des chablis et le débroussaillement. La gestion de ces milieux réouverts devra être mise au point en vue de recréer de nouveaux habitats de pelouse.
Le remaniement périodique des talus artificiels et la poursuite de l'exploitation de la carrière d'où sont tirés les matériaux crayeux destinés à l'entretien des voies d'accès devraient permettre de maintenir des habitats favorables à la conservation de Sisymbrium Supinum

Marais et pelouses du tertiaire au Nord de Reims

Le site a été classé par arrêté paru au journal officiel en date du 7 décembre 2004 :

- coordonnées du site : longitude : 3,85389°, latitude : 49,27194° ;
- superficie totale : 381 ha.

Cette superficie prend place sur 100 % du territoire de la Marne (51).
Elle ne concerne toutefois pas la commune de Livry-Louvercy.

Au Nord de Reims, à la base de la série du tertiaire, il existe un niveau sableux qui est à l'origine d'épandage de sables.
Dans les secteurs boisés et à l'occasion de clairières se développent des pelouses sur sables. Le substrat y est plus ou moins décalcifié, ce qui permet une différenciation floristique importante. On observe alors des pelouses sur sables enrichis en calcaire, des pelouses sur sables décalcifiés, avec des faciès plus ou moins fermés, et en mosaïque des groupements d'annuelles.
La végétation possède plusieurs espèces protégées. La faune entomologique est variée.
Les marais sont liés à l'existence de niveaux argileux ou marneux reposant sur les sables. Ils sont de type alcalin et se développent dans de vastes dépressions. Ils s'apparentent aux tourbières topogènes de Champagne et aux marais alcalins.
Ceux-ci sont situés en tête de vallon ou au niveau de ligne de source.

Marais de la Vesle en amont de Reims

Le site a été classé par arrêté paru au journal officiel en date du 7 décembre 2004 :

- coordonnées du site : longitude : 4,1925°, latitude : 49,18028° ;
- superficie totale : 466 ha.

Cette superficie prend place sur 100 % du territoire de la Marne (51).
Elle ne concerne toutefois pas la commune de Livry-Louvercy.

Les marais de la Vesle constituent, après le marais de Saint-Gond, l'ensemble marécageux le plus vaste de Champagne Crayeuse. Au début du siècle, il couvrait plus de 2000 hectares. Depuis, de nombreux secteurs ont été drainés puis mis en culture, ou convertis en peupleraies. Certains secteurs ont ausi été exploités pour la tourbe.
Comme toutes les tourbières de Champagne, ces marais sont des tourbières plates alcalines topogènes. Elles présentent dans les secteurs les mieux conservés tous les stades dynamiques de la végétation : stade initial à Carex, stade optimal à Schoenus nigricans, stade terminal à cladiaies.
On note la présence de nombreuses espèces végétales et animales protégées, plus de cent espèces d'oiseaux, neuf espèces d'amphibiens, trois espèces de reptiles, trente espèces de mammifères (dont sept protégées).

Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés

Le site a été classé par arrêté paru au journal officiel en date du 7 décembre 2004 :

- coordonnées du site : longitude : 4,04556°, latitude : 49,09194° ;

- superficie totale : 1733 ha.

Cette superficie prend place sur 100 % du territoire de la Marne (51).
Elle ne concerne toutefois pas la commune de Livry-Louvercy.

Le massif forestier de la Montagne de Reims, versant Sud, est un vaste ensemble forestier comprenant divers types de boisements : forêts acidiphiles, forêts neutrophiles, hêtraies thermophiles et ourlets associés. Ce dernier type, localisé aux versants Sud (adret), constitue l'élement le plus remarquable par la présence d'espèces rares et souvent protégées nationalement et régionalement.
Les forêts et étangs possèdent une flore très diversifiée avec de nombreuses espèces d'Amphibiens, de Reptiles, d'Oiseaux et de Mammifères.
Les carrières souterraines d'Avenay-Val-d'Or constituent un important réseau de galeries. Elles étaient exploitées autrefois pour le calcaire. C'est actuellement un site d'hivernage d'une importante colonie de Chiroptères dont six espèces rares et vulnérables. Il s'agit du deuxième site d'hivernage du département de la Marne.
Présence également du karst de la Montagne de Reims avec notamment la rivière souterraine de Trépail.

Marais d'Athis-Cherville

Le site a été classé par arrêté paru au journal officiel en date du 9 décembre 2016 :

- coordonnées du site : longitude : 4,14611°, latitude : 49,00639° ;
- superficie totale : 42 ha.

Cette superficie prend place sur 100 % du territoire de la Marne (51).
Elle ne concerne toutefois pas la commune de Livry-Louvercy.

Marais sur grève alluvionnaire d'origine post-glaciaire.
Vulnérabilité : Envahissement par des ligneux; évolution très peu marquée pour les cladiaies et phragmitaies, de même que la schoenaie (mais très réduite en superficie). Les molinaies présentent un dynamisme préforestier très important.

Savart du camp militaire de Mourmelon

Le site a été classé par arrêté paru au journal officiel en date du 13 novembre 2007 :

- coordonnées du site : longitude : 4,40917°, latitude : 49,16083° ;
- superficie totale : 42 ha.

Cette superficie prend place sur 100 % du territoire de la Marne (51).
Elle ne concerne toutefois pas la commune de Livry-Louvercy.

Le camp militaire de Mourmelon est l'un des quatre grands camps militaires de la Champagne crayeuse, il constitue un vaste ensemble semi-naturel isolé au milieu des grandes cultures (céréales, luzerne et betteraves sucrières) de la Champagne crayeuse. Depuis la fin de la première guerre mondiale, la végétation y a évolué assez librement ; ce qui confère à cette zone son originalité.
Vulnérabilité : Les habitats de la zone retenue au sein du camp militaire sont en très bon état de conservation, avec de très grandes potentialités biologiques. Il n'existe pas de projet de travaux importants pouvant porter atteinte à la qualité des milieux. Les activités militaires dédiées au secteur retenu nécessitent le maintien de zones entretenues ouvertes. Les modalités d'entretien futur des prairies et des pelouses seront à affiner avec l'autorité militaire. Les stations à Sisymbrium supinum sont liées aux remaniements récents des sols crayeux engendrés par l'entretien ou la création de pistes militaires. Tout terrassement sur de faibles surfaces permet de recréer des milieux pionniers favorables à cette espèce.

Les informations écologiques relatives à ces sites sont détaillées dans les fiches techniques, annexées à la présente évaluation.

Annexe 1 : *Fiches techniques*

2.2 Incidences du projet

Le projet est éloigné de plus de 4.5 km de toutes les zones NATURA 2000.
Il ne sera pas à l'origine de rejets à l'atmosphère, autre que les rejets de gaz de combustion du au trafic camion, ni de rejet d'eaux usées industrielles et d'eaux usées domestiques. Les eaux pluviales sont infiltrées sur site, celui-ci n'étant pas anthropisé.
Des bassins de confinement seront installé afin de récupérer les effluents issus de l'activité de compostage et du traitement des déchets plastiques.
Le projet ne sera donc à l'origine d'aucune incidence sur les zones NATURA 2000.

3 CONCLUSION

L'évaluation simplifiée conclut à l'absence d'impact du projet sur les zones NATURA 2000.
Une évaluation plus détaillée n'est donc pas requise.

ANNEXES

FICHES TECHNIQUES

Source : http://inpn.mnhn.fr

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2100256 - Savart du camp militaire de Moronvilliers

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 7
6. GESTION DU SITE 8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR2100256

1.3 Appellation du site

Savart du camp militaire de Moronvilliers

1.4 Date de compilation

30/06/1995

1.5 Date d'actualisation

31/10/2006

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Champagne-Ardenne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2006

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 13/11/2007
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 02/03/2015

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030367269

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,31278°

Latitude : 49,21833°

2.2 Superficie totale

1511 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
21	Champagne-Ardenne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
51	Marne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
51046	BEINE-NAUROY
51447	PROSNES
51503	SAINT-MARTIN-L'HEUREUX
51571	VAL-DE-VESLE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		84,86 *(5,62 %)*		G	C	C	B	C
8160 *Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard*	X	1,03 *(0,07 %)*		G	D			

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
P	1493	*Sisymbrium supinum*	p			i	P	M	C	C	C	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Buteo buteo*			i	P			X		X	
B		*Falco tinnunculus*			i	P			X		X	
B		*Accipiter gentilis*			i	P			X		X	
B		*Accipiter nisus*			i	P			X		X	
B		*Streptopelia turtur*	10	99	p	C			X		X	
B		*Asio otus*			i	P			X			
B		*Riparia riparia*			i	P			X		X	
B		*Lanius excubitor*			i	P			X		X	
I		*Ascalaphus longicornis*			i	P						X
I		*Arethusana arethusa*			i	P			X			
I		*Hipparchia semele*			i	P			X			
I		*Chazara briseis*			i	P			X			
I		*Melitaea cinxia*			i	P						X
I		*Clossiana dia*			i	P						X
I		*Pseudophilotes baton*			i	P			X			
I		*Lysandra coridon*			i	P						X
I		*Lysandra bellargus*			i	P						X
I		*Euthystira brachyptera*			i	P						X

I		*Ephippiger ephippiger*			i	P						X
I		*Mantis religiosa*			i	P						X
I		*Oedipoda caerulescens*			i	P						X
I		*Calliptamus italicus*			i	P						X
M		*Felis sylvestris*			i	P						X
M		*Mustela nivalis*			i	P			X		X	
M		*Sciurus vulgaris*			i	P			X		X	
M		*Lepus capensis*			i	P					X	
P		*Laserpitium latifolium*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	10 %
N16 : Forêts caducifoliées	40 %
N17 : Forêts de résineux	30 %

Autres caractéristiques du site

Le camp militaire de Moronvilliers est l'un des quatre grands camps militaires de la Champagne crayeuse, il constitue un vaste ensemble semi-naturel isolé au milieu des grandes cultures (céréales, luzerne et betteraves sucrières) de la Champagne crayeuse. Depuis la fin de la première guerre mondiale, la végétation y a évolué assez librement ; ce qui confère à cette zone son originalité.

Vulnérabilité
: La zone retenue a connu une importante extension des fruticées et des boisements au détriment des pelouses dont les faibles surfaces restantes sont en assez bon état de conservation. Il n'existe pas de projet de travaux importants pouvant porter atteinte à la qualité des milieux.
Depuis la tempête de 1999, la gestion du site réalisée par l'autorité militaire va dans le sens d'une reconquête des milieux ouverts par l'exploitation des chablis et le débroussaillement. La gestion de ces milieux réouverts devra être mise au point en vue de recréer de nouveaux habitats de pelouse.
Le remaniement périodique des talus artificiels et la poursuite de l'exploitation de la carrière d'où sont tirés les matériaux crayeux destinés à l#entretien des voies d'accès devraient permettre de maintenir des habitats favorables à la conservation de Sisymbrium supinum.

4.2 Qualité et importance

LA ZSC « Savart du camp militaire de Moronvilliers » est situé sur 3 communes du département de la Marne, en Champagne Crayeuse. Du point de vue géologique, la Champagne crayeuse date du crétacé supérieur. La craie, roche sédimentaire formée par l'accumulation des restes calcaires de micro-organismes planctoniques, est blanche, poreuse, tendre et friable. Cette friabilité de la roche a déterminé une topographie constituée de collines peu élevées séparées par des vallons occupés par des cours d'eau ou par des vallées sèches.
Le Savart du camp militaire de Moronvilliers est un des derniers savarts de la région. Il se caractérise par des pelouses steppiques sèches sur sols très pauvres ponctuées d'arbustes et de buissons et dont l'existence à ce jour a été assurée par l'existence des camps militaires.
On peut distinguer 4 types de milieux au sein de la ZSC :
- Les pelouses sèches sur calcaire (les savarts) : ces pelouses rases semi-ouvertes hébergent des espèces végétales rares et/ou protégées comme le lin français, deux espèces d'orobanche et une vingtaine d'espèces d'orchidées représentant la quasi-totalité des espèces d'orchidées de pelouses présentes en Champagne crayeuse.
- Les formations à Genévrier sur landes ou pelouses calcaires : elles forment une communauté arbustive pionnière particulière issue de l'évolution des pelouses calcicoles.
- Les boisements issus de plantations ou de semis naturels : constitués de pins sylvestres et de pins noirs, ils constituent le premier stade forestier d'évolution des pelouses, avec les fruticées naturelles et possèdent une flore riche rassemblant diverses espèces des pelouses avec des espèces liées à la présence des pins ainsi que d'autres issues des forêts feuillues. En lisière de ces boisements, des ourlets d'un grand intérêt patrimonial hébergent de grandes populations d'orchidées notamment. Par endroits, la tempête de décembre 1999 a permis soit de rajeunir le milieu par un retour à la fruticée, soit, au contraire, d'accélérer le passage aux premiers faciès de la hêtraie calcicole, avec le retour de semis de hêtre et d'érables.
- Les chênaies thermophiles : elles constituent l'une des dernières garennes en boisement de feuillus de Champagne crayeuse, riche en Chêne pubescent avec le Laser blanc, le Fraisier des collines et le Bois-joli.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
L	F03.01	Chasse		I
L	G04.01	Man#uvres militaires		I
L	H06.01	Nuisance et pollution sonores		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine privé de l'état	100 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Ministère de la défense (EMZD Metz)

Adresse : 1 bvd Clemenceau 57044 Metz

Courriel :

Organisation : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardennes

Adresse : 9 rue Gustave Eiffel 10430 Rosières-prés-Troyes

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui
Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/427_Annexes.pdf
Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/427_Carto_habitat_11.pdf
Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/427_Docob.pdf

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2100274 - Marais et pelouses du tertiaire au nord de Reims

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 9
6. GESTION DU SITE 10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site
FR2100274

1.3 Appellation du site
Marais et pelouses du tertiaire au nord de Reims

1.4 Date de compilation
30/06/1995

1.5 Date d'actualisation
30/09/1998

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Champagne-Ardenne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site
Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 26/11/2015
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 10/02/2016

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032110512&dateTexte=

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,85389°

Latitude : 49,27194°

2.2 Superficie totale

381 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
21	Champagne-Ardenne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
51	Marne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
51052	BERRU
51102	CAUROY-LES-HERMONVILLE
51105	CERNAY-LES-REIMS
51109	CHALONS-SUR-VESLE
51145	CHENAY
51171	CORMICY
51181	COURCELLES-SAPICOURT
51291	HERMONVILLE
51362	MERFY
51391	MUIZON
51429	PEVY
51444	POUILLON
51448	PROUILLY
51582	TRIGNY

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (76,53%)
Continentale (23,47%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
					A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		3,79 *(1 %)*		G	A	C	C	B
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		0,08 *(0,02 %)*		G	D			
6120 *Pelouses calcaires de sables xériques*	X	1,9 *(0,5 %)*		G	A	C	B	A
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		9 *(2,36 %)*		G	A	C	B	A
6230 *Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	X	1,4 *(0,37 %)*		G	D			
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		8 *(2,1 %)*		G	A	C	B	B
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		0,2 *(0,05 %)*		G	A	C	B	A
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		0,1 *(0,03 %)*		G	D			
7210 *Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	X	4,2 *(1,11 %)*		G	A	C	A	A
7230 *Tourbières basses alcalines*		8,5 *(2,24 %)*		G	A	C	A	A
91D0 *Tourbières boisées*	X	0,1 *(0,03 %)*		G	D			
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	0,6 *(0,16 %)*		G	A	C	B	B

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
P	1903	*Liparis loeselii*	p	0	3	localities	P	G	C	B	C	B
I	1014	*Vertigo angustior*	p	3	3	localities	R	G	C	C	C	C
I	1016	*Vertigo moulinsiana*	p	10	10	localities	R	G	C	B	C	C
I	1041	*Oxygastra curtisii*	r			i	P	G	D			
I	1044	*Coenagrion mercuriale*	p			i	V	G	C	C	A	C
I	1065	*Euphydryas aurinia*	c	100	100	i	R	G	C	A	A	B
A	1166	*Triturus cristatus*	r	71	71	i	R	G	C	B	C	B
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	c			i	P	DD	D			

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Buteo buteo*			i	P			X		X	
B		*Dendrocopos major*			i	P			X		X	
B		*Sitta europaea*			i	P			X		X	
B		*Emberiza citrinella*			i	P			X		X	
I		*Maculinea alcon alcon*			i	P						X
I		*Coenagrion tenellum*			i	P						X
I		*Cordulegaster boltonii*			i	P						X
M		*Martes foina*			i	P			X		X	
M		*Lepus capensis*			i	P					X	
P		*Anagallis tenella*			i	P						X
P		*Aster amellus*			i	P						X
P		*Botrychium lunaria*			i	P						X
P		*Carex ornithopoda*			i	P						X
P		*Carex praecox*			i	P						X
P		*Dactylorhiza praetermissa*			i	P			X			
P		*Drosera longifolia*			i	P						X
P		*Drosera rotundifolia*			i	P						X
P		*Eriophorum latifolium*			i	P						X
P		*Gymnadenia odoratissima*			i	P			X			

P		*Liparis loeselii*			i	P	X		X		X	
P		*Orchis simia*			i	P			X			
P		*Orobanche teucrii*			i	P						X
P		*Pinguicula vulgaris*			i	P						X
P		*Salix repens*			i	P						X
P		*Silene otites*			i	P						X
P		*Sorbus latifolia*			i	P						X
P		*Sparganium minimum*			i	P						X
R		*Anguis fragilis*			i	P			X		X	
R		*Lacerta agilis*			i	P	X		X		X	
R		*Natrix natrix*			i	P			X		X	

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	5 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	35 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	10 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	10 %
N17 : Forêts de résineux	15 %
N19 : Forêts mixtes	15 %

Autres caractéristiques du site

marais et pelouses sur calcaires et marnes du Tardenois

Vulnérabilité
: Milieux altérés dû à l'embroussaillement naturel et à la surfréquentation au niveau de certaines zones

La disparition progressive des espaces nus tend à appauvrir la richesse biologique de cette zone.

4.2 Qualité et importance

Au Nord de Reims, à la base de la série du tertiaire, il existe un niveau sableux qui est à l'origine d'épandage de sables. Dans les secteurs boisés et à l'occasion de clairières se développent des pelouses sur sables. Le substrat y est plus ou moins décalcifié, ce qui permet une différenciation floristique importante. On observe alors des pelouses sur sables enrichis en calcaire, des pelouses sur sables décalcifiés, avec des faciès plus ou moins fermés, et en mosaïque des groupements d'annuelles.

La végétation possède plusieurs espèces protégées. La faune entomologique est variée.

Les marais sont liés à l'existence de niveaux argileux ou marneux reposant sur les sables. Ils sont de type alcalin et se développent dans de vastes dépressions. Ils s'apparentent aux tourbières topogènes de Champagne et aux marais alcalins. Ceux-ci sont situés en tête de vallon ou au niveau de ligne de source.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	B02.01	Replantation d'arbres dans une plantation forestière (après éclaircie)		I

H	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	E03.03	Dépôts de matériaux inertes		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
M	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CENCA

Adresse : 9 rue gustave Eiffel 10430 Rosières-près-Troyes

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/496_DOCOB_2008.pdf

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2100284 - Marais de la Vesle en amont de Reims

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 7
6. GESTION DU SITE 8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site
FR2100284

1.3 Appellation du site
Marais de la Vesle en amont de Reims

1.4 Date de compilation
30/06/1995

1.5 Date d'actualisation
30/06/2006

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Champagne-Ardenne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site
Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 17/10/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000019808119

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,1925°

Latitude : 49,18028°

2.2 Superficie totale

466 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
21	Champagne-Ardenne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
51	Marne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
51044	BEAUMONT-SUR-VESLE
51172	CORMONTREUIL
51449	PRUNAY
51454	REIMS
51493	SAINT-LEONARD
51562	TAISSY
51571	VAL-DE-VESLE
51613	VERZENAY

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
					A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		0 *(0 %)*		M	C	C	C	C
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		9,32 *(2 %)*		M	C	C	C	C
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		4,66 *(1 %)*		M	C	C	B	B
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		18,64 *(4 %)*		M	C	C	C	C
7210 *Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	X	9,32 *(2 %)*		M	B	C	B	B
7230 *Tourbières basses alcalines*		27,96 *(6 %)*		M	C	C	C	C
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	125,82 *(27 %)*		M	C	C	B	C
9160 *Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli*		4,66 *(1 %)*		M	C	C	C	C

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
F	5315	*Cottus perifretum*	p			i	P	M	D			
I	1016	*Vertigo moulinsiana*	p	2	2	localities	P	G	C	B	C	C
F	1096	*Lampetra planeri*	p			i	P	M	C	C	C	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
A		*Triturus cristatus*			i	P	X		X		X	
A		*Alytes obstetricans*			i	P	X		X		X	
A		*Hyla arborea*			i	P	X		X		X	
B		*Podiceps ruficollis*			i	P						X
B		*Buteo buteo*			i	P			X		X	
B		*Dendrocopos major*			i	P			X		X	

I		*Maculinea alcon alcon*			i	P						X
I		*Cordulegaster boltonii*			i	P						X
M		*Neomys fodiens*			i	P			X		X	
P		*Carex appropinquata*			i	P						X
P		*Carex lasiocarpa*			i	P						X
P		*Dactylorhiza praetermissa*			i	P			X			
P		*Lathyrus palustris*			i	P						X
P		*Peucedanum palustre*			i	P						X
P		*Ranunculus lingua*			i	P						X
P		*Salix pentandra*			i	P						X
P		*Salix repens*			i	P						X
P		*Sparganium minimum*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	54 %
N16 : Forêts caducifoliées	4 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	30 %

Autres caractéristiques du site

la vallée traverse le territoire de la Champagne crayeuse sur des terrains du Crétacé supérieur. elle est recouverte de formations alluviales.

Vulnérabilité
: En bon état de conservation mais l'on note un envahissement important par le saule cendré.

Le maintien d'une bonne qualité de l'eau est nécessaire pour l'ensemble des groupements végétaux.

Le maintien d'un niveau suffisant de la nappe phréatique et une bonne luminosité sont nécessaires afin de maintenir le Caricion davallianae et le Caricion lasiocarpae.

4.2 Qualité et importance

Les marais de la Vesle constituent, après le marais de Saint-Gond, l'ensemble marécageux le plus vaste de Champagne Crayeuse. Au début du siècle, il couvrait plus de 2000 hectares. Depuis, de nombreux secteurs ont été drainés puis mis en culture, ou convertis en peupleraies. Certains secteurs ont ausi été exploités pour la tourbe.

Comme toutes les tourbières de Champagne, ces marais sont des tourbières plates alcalines topogènes. Elles présentent dans les secteurs les mieux conservés tous les stades dynamiques de la végétation : stade initial à Carex, stade optimal à Schoenus nigricans, stade terminal à cladiaies.

On note la présence de nombreuses espèces végétales et animales protégées, plus de cent espèces d'oiseaux, neuf espèces d'amphibiens, trois espèces de reptiles, trente espèces de mammifères (dont sept protégées).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
L	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
L	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		I
L	E03.03	Dépôts de matériaux inertes		I
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I

M	C01.01	Extraction de sable et graviers		I
M	C01.03	Extraction de tourbe		I
N	A11	Autres activités agricoles		I
N	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
N	D01.02	Routes, autoroutes		I
N	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		I
N	F03.01	Chasse		I
N	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
N	J02.06	Captages des eaux de surface		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
80	Parc naturel régional	4 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
80	Montagne de Reims		4%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CENCA

Adresse : 9 rue gustave eiffel 10430 Troyes

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui
Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/504_Annexes_mars2005.pdf
Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/504_Avenant_docob 2017.pdf
Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/504_DOCOB mars2005.pdf

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2100312 - Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 9
6. GESTION DU SITE 10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR2100312

1.3 Appellation du site

Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés

1.4 Date de compilation

30/06/1995

1.5 Date d'actualisation

30/06/2006

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Champagne-Ardenne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 30/01/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028535320&fastPos=18&fastReqId=1970959964&categorieLien=id&oldAction=rechTexte

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,04556°

Latitude : 49,09194°

2.2 Superficie totale

1733 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
21	Champagne-Ardenne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
51	Marne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
51007	AMBONNAY
51028	AVENAY-VAL-D'OR
51030	AY-CHAMPAGNE
51079	BOUZY
51119	CHAMPILLON
51210	DIZY
51256	FONTAINE-SUR-AY
51266	GERMAINE
51287	HAUTVILLERS
51338	MAILLY-CHAMPAGNE
51392	MUTIGNY
51393	NANTEUIL-LA-FORET

51488	SAINT-IMOGES
51580	TREPAIL
51564	VAL DE LIVRE
51623	VILLE-EN-SELVE
51636	VILLERS-MARMERY

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 *Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*		0,1 *(0,01 %)*		M	C	C	C	C
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		0,1 *(0,01 %)*		M	C	C	B	C
3150 *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*		51,99 *(3 %)*		M	C	C	C	C
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		0,1 *(0,01 %)*		M	D			
4030 *Landes sèches européennes*		13,86 *(0,8 %)*		M	D			
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		2,5 *(0,14 %)*		M	C	C	C	C
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		19,06 *(1,1 %)*		M	D			
7220 *Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	X	0,1 *(0,01 %)*		M	C	C	B	C
8160 *Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard*	X	0,5 *(0,03 %)*		G	D			
8310 *Grottes non exploitées par le tourisme*		0,1 *(0,01 %)*		M	C	C	B	C
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	58,96 *(3,4 %)*		M	C	C	C	B
9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*		225,29 *(13 %)*		M	C	C	B	C
9150		225,29		M	B	C	B	B

Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion		*(13 %)*						
9160 *Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli*		12,33 *(0,71 %)*		M	D			
9180 *Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	X	17,33 *(1 %)*		M	C	C	B	C
9190 *Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur*		10,4 *(0,6 %)*		M	D			

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	*Myotis myotis*	w			i	P	M	D			
M	1324	*Myotis myotis*	r			p	P	G	C	C	C	C
I	1042	*Leucorrhinia pectoralis*	p			i	P	DD	C	C	B	C
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P	DD	D			
A	1166	*Triturus cristatus*	p			i	R	G	D			
A	1193	*Bombina variegata*	p			i	P	DD	C	B	C	C
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	c			i	P	G	D			
M	1308	*Barbastella barbastellus*	r			p	P	G	D			
M	1308	*Barbastella barbastellus*	c			i	P	G	D			
M	1321	*Myotis emarginatus*	w			i	P	M	C	C	C	C
M	1321	*Myotis emarginatus*	c			i	P	G	C	C	C	C

M	1323	*Myotis bechsteinii*	w			i	P	M	C	C	C	C
M	1323	*Myotis bechsteinii*	c			i	P	G	C	C	C	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
A		*Salamandra salamandra*			i	P			X		X	
A		*Triturus alpestris*			i	P						X
A		*Triturus helveticus*			i	P						X
A		*Triturus vulgaris*			i	P						X
A		*Rana dalmatina*			i	P	X		X		X	
B		*Streptopelia turtur*	10	99	p	C			X		X	X
I		*Leucorrhinia caudalis*			i		X				X	
P		*Aster amellus*			i	P						X
P		*Bidens radiata*			i	P						X
P		*Carex ornithopoda*			i	P						X
P		*Cephalanthera longifolia*			i	P			X			

P		*Cephalanthera rubra*			i	P			X			
P		*Eleocharis ovata*			i	P						X
P		*Linum leonii*			i	P						X
P		*Ranunculus lingua*			i	P						X
P		*Sorbus latifolia*			i	P						X
P		*Thelypteris palustris*			i	P						X
P		*Ulmus laevis*			i	P						X
R		*Lacerta agilis*			i	P	X		X		X	
R		*Lacerta vivipara*			i	P						X
R		*Natrix natrix*			i	P			X		X	

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	2 %
N16 : Forêts caducifoliées	90 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2 %

Autres caractéristiques du site

Localisé en versant sud de la Côte de l'Ile de France

Vulnérabilité
: Site en bon état.

Les carrières souterraines d'Avenay-Val-d'Or sont gérées par le Conservatoire des espaces naturels de Champagne Ardenne.

Les groupements végétaux des pelouses, lisières, tendent à disparaitre en raison d'un embroussaillement progressif.

Le maintien de la végétation actuelle des étangs passe par le respect des conditions actuelles d'oligotrophie (pas de fertilisants) et par le maintien d'un niveau variable nécessaire à la végétation des rives exondées.

4.2 Qualité et importance

Le massif forestier de la Montagne de Reims, versant Sud, est un vaste ensemble forestier comprenant divers types de boisements : forêts acidiphiles, forêts neutrophiles, hêtraies thermophiles et ourlets associés. Ce dernier type, localisé aux versants Sud (adret), constitue l'élement le plus remarquable par la présence d'espèces rares et souvent protégées nationalement et régionalement.

Les forêts et étangs possèdent une flore très diversifiée avec de nombreuses espèces d'Amphibiens, de Reptiles, d'Oiseaux et de Mammifères.

Les carrières souterraines d'Avenay-Val-d'Or constituent un important réseau de galeries. Elles étaient exploitées autrefois pour le calcaire. C'est actuellement un site d'hivernage d'une importante colonie de Chiroptères dont six espèces rares et vulnérables. Il s'agit du deuxième site d'hivernage du département de la Marne.

Présence également du karst de la Montagne de Reims avec notamment la rivière souterraine de Trépail.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
L	A11	Autres activités agricoles		I

L	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		I
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
M	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		I
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%

4.5 Documentation

Géogram - Parc naturel régional de la Montagne de Reims - Document d'objectifs site 67 - mai 2005 - 69 pages + 7 annexes.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
80	Parc naturel régional	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
80	Montagne de Reims		100%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Animateur chargé de mettre en #uvre le document d'objectifs : Parc naturel régional de la montagne de Reims - Maison du parc - Chemin de Nanteuil - F 51480 POURCY - tél +33 3 26 59 44 44 - E-mail contact@parc-montagnedereims.fr

Adresse :

Courriel : contact@parc-montagnedereims.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui
Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/483_Annexes_2005.PDF
Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/483_DOCOB_2005.PDF

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2100286 - Marais d'Athis-Cherville

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 7
6. GESTION DU SITE 7

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR2100286

1.3 Appellation du site

Marais d'Athis-Cherville

1.4 Date de compilation

30/06/1995

1.5 Date d'actualisation

30/06/2006

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Champagne-Ardenne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 09/12/2016
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 09/01/2017

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033876750&dateTexte=

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,14611°

Latitude : 49,00639°

2.2 Superficie totale

42 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
21	Champagne-Ardenne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
51	Marne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
51018	ATHIS

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
					A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		0 *(0,01 %)*		G	C	C	C	C
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*	X	0,09 *(0,21 %)*		G	C	C	C	C
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		0,9 *(2,14 %)*		G	C	C	C	C
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		0,63 *(1,5 %)*		G	C	C	C	C
7210 *Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	X	3,15 *(7,5 %)*		G	B	C	C	C
7230 *Tourbières basses alcalines*		0,98 *(2,33 %)*		G	C	C	C	C
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	17,6 *(41,9 %)*		G	B	C	B	B

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site	
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C

				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1014	*Vertigo angustior*	p	1	1	localities	P	G	D			
I	1016	*Vertigo moulinsiana*	p	1	1	localities	P	G	D			

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Ardea cinerea*			i	P			X		X	
B		*Buteo buteo*			i	P			X		X	
B		*Asio otus*			i	P			X			
B		*Motacilla flava*			i	P			X		X	
B		*Luscinia megarhynchos*			i	P			X		X	
B		*Locustella naevia*			i	P			X		X	
B		*Acrocephalus schoenobaenus*			i	P			X		X	
B		*Acrocephalus scirpaceus*			i	P			X		X	
P		*Baldellia ranunculoides*			i	P						X
P		*Carex lasiocarpa*			i	P						X

P		*Dactylorhiza praetermissa*			i	P			X			

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	46 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	6 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	23 %
N16 : Forêts caducifoliées	23 %

Autres caractéristiques du site

marais sur grève alluvionnaire d'origine post-glaciaire

Vulnérabilité
: Envahissement par des ligneux; évolution très peu marquée pour les cladiaies et phragmitaies, de même que la schoenaie (mais très réduite en superficie). Les molinaies présentent un dynamisme préforestier très important.

4.2 Qualité et importance

Le marais d'Athis Cherville correspond à une tourbière plate alcaline. Il possède des formations typiques : tourbière active, molinaies alcalines atlantiques, stade terminal du Cladion mariscus, roselières, pelouses à Brome et à Festuca dans les parties les plus sèches.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	J02.06	Captages des eaux de surface		O
L	F03.01	Chasse		I
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
M	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
M	C01.03	Extraction de tourbe		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Animateur chargé de mettre en #uvre le document d'objectifs : Commune d'Athis - 51150 ATHIS - tél +33 3 26 57 62 94 - E-mail mairieathis@orange.fr

Adresse :

Courriel : mairieathis@orange.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

☐ Oui

Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/506_TomeII_dec2005.pdf
Nom :
Lien :

http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/506_TomeI_dec2005.pdf

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[X] Non

6.3 Mesures de conservation

Document d'objectifs réalisé : voir documentation.

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2100258 - Savart du camp militaire de Mourmelon

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 9
6. GESTION DU SITE 9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR2100258

1.3 Appellation du site

Savart du camp militaire de Mourmelon

1.4 Date de compilation

30/06/1995

1.5 Date d'actualisation

31/10/2006

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Champagne-Ardenne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2006

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 13/11/2007
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 02/03/2015

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030367275

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,40917°

Latitude : 49,16083°

2.2 Superficie totale

408 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
21	Champagne-Ardenne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
51	Marne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
51307	JONCHERY-SUR-SUIPPE
51388	MOURMELON-LE-GRAND
51486	SAINT-HILAIRE-LE-GRAND

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
					A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		0,04 *(0,01 %)*		G	D			
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		196,94 *(48,27 %)*		G	A	C	B	B
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		0,36 *(0,09 %)*		G	D			
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	38 *(9,31 %)*		G	C	C	B	C
9160 *Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli*		5,35 *(1,31 %)*		G	D			

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
				Taille			Cat.		A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Min	Max	Unité	C\|R\|V\|P	Qualité des données	Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
P	1493	*Sisymbrium supinum*	p			i	P	M	C	C	C	C
I	1065	*Euphydryas aurinia*	c	0	80	i	P	G	D			

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Falco tinnunculus*			i	P			X		X	
B		*Falco subbuteo*			i	P			X		X	
B		*Accipiter gentilis*			i	P			X		X	
B		*Accipiter nisus*			i	P			X		X	
B		*Cuculus canorus*			i	P			X		X	
B		*Asio otus*			i	P			X			
B		*Jynx torquilla*			i	P			X		X	
B		*Picus viridis*			i	P			X		X	
B		*Dendrocopos major*			i	P			X		X	
B		*Dendrocopos minor*			i	P			X		X	
B		*Riparia riparia*			i	P			X		X	
B		*Hirundo rustica*			i	P			X		X	
B		*Delichon urbica*			i	P			X		X	

B		*Anthus trivialis*			i	P			X		X	
B		*Anthus pratensis*			i	P			X		X	
B		*Motacilla flava*			i	P			X		X	
B		*Lanius excubitor*			i	P			X		X	
B		*Motacilla alba*			i	P			X		X	
B		*Luscinia megarhynchos*			i	P			X		X	
B		*Saxicola rubetra*			i	P			X		X	
B		*Saxicola torquata*			i	P			X		X	
B		*Oenanthe oenanthe*			i	P			X		X	
B		*Locustella naevia*			i	P			X		X	
B		*Hippolais icterina*			i	P			X		X	
B		*Hippolais polyglotta*			i	P			X		X	
B		*Phylloscopus bonelli*			i	P			X		X	
B		*Muscicapa striata*			i	P			X		X	
B		*Acanthis flammea*			i	P						X
B		*Coccothraustes coccothraustes*			i	P			X		X	
B		*Emberiza cirlus*			i	P			X		X	
B		*Emberiza calandra*			i	P			X		X	
I		*Ascalaphus longicornis*			i	P						X
I		*Arethusana arethusa*			i	P			X			
I		*Hipparchia semele*			i	P			X			
I		*Chazara briseis*			i	P			X			
I		*Lysandra coridon*			i	P						X

I		*Lysandra bellargus*			i	P						X
I		*Iphiclides podalirius*			i	P			X			
I		*Decticus verrucivorus*			i	P						X
I		*Platycleis albopunctata*			i	P						X
I		*Metrioptera brachyptera*			i	P						X
I		*Mantis religiosa*			i	P						X
I		*Oecanthus pellucens*			i	P						X
I		*Tetrix tenuicornis*			i	P						X
I		*Euchorthippus declivus*			i	P						X
I		*Oedipoda caerulescens*			i	P						X
I		*Calliptamus italicus*			i	P						X
M		*Erinaceus europaeus*			i	P			X		X	
M		*Felis sylvestris*			i	P						X
M		*Martes martes*			i	P		X	X		X	
M		*Mustela erminea*			i	P			X		X	
M		*Mustela nivalis*			i	P			X		X	
M		*Mustela putorius*			i	P		X	X		X	
M		*Sciurus vulgaris*			i	P			X		X	
M		*Muscardinus avellanarius*			i	P			X		X	
M		*Lepus capensis*			i	P					X	
P		*Linum leonii*			i	P						X
P		*Pyrola chlorantha*			i	P						X
R		*Lacerta agilis*			i	P	X		X		X	

R		*Lacerta vivipara*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	55 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	15 %
N16 : Forêts caducifoliées	25 %
N17 : Forêts de résineux	5 %

Autres caractéristiques du site

Le camp militaire de Mourmelon est l'un des quatre grands camps militaires de la Champagne crayeuse, il constitue un vaste ensemble semi-naturel isolé au milieu des grandes cultures (céréales, luzerne et betteraves sucrières) de la Champagne crayeuse. Depuis la fin de la première guerre mondiale, la végétation y a évolué assez librement ; ce qui confère à cette zone son originalité.

Vulnérabilité
: Les habitats de la zone retenue au sein du camp militaire sont en très bon état de conservation, avec de très grandes potentialités biologiques. Il n'existe pas de projet de travaux importants pouvant porter atteinte à la qualité des milieux. Les activités militaires dédiées au secteur retenu nécessitent le maintien de zones entretenues ouvertes. Les modalités d'entretien futur des prairies et des pelouses seront à affiner avec l'autorité militaire. Les stations à Sisymbrium supinum sont liées aux remaniements récents des sols crayeux engendrés par l'entretien ou la création de pistes militaires. Tout terrassement sur de faibles surfaces permet de recréer des milieux pionniers favorables à cette espèce.

4.2 Qualité et importance

La ZSC « Savart du camp militaire de Mourmelon » est situé en tout ou partie sur 3 communes du département de la Marne, en Champagne Crayeuse. Du point de vue géologique, la Champagne crayeuse date du crétacé supérieur. La craie, roche sédimentaire formée par l'accumulation des restes calcaires de micro-organismes planctoniques, est blanche, poreuse, tendre et friable. Cette friabilité de la roche a déterminé une topographie constituée de collines peu élevées séparées par des vallons occupés par des cours d'eau ou par des vallées sèches.
Le Savart du camp militaire de Mourmelon est un des derniers savarts de la région. Il se caractérise par des pelouses steppiques sèches sur sols très pauvres ponctuées d'arbustes et de buissons et dont l'existence à ce jour a été assurée par l'existence des camps militaires.
On peut distinguer 3 types de milieux au sein de la ZSC :
- Les pelouses sèches sur calcaire (les savarts) : ces pelouses rases semi-ouvertes hébergent des espèces végétales rares et/ou protégées comme le lin français, deux espèces d'orobanche et une vingtaine d'espèces d'orchidées représentant la quasi-totalité des espèces d'orchidées de pelouses présentes en Champagne crayeuse.
- Les formations à Genévrier sur landes ou pelouses calcaires : elles forment une communauté arbustive pionnière particulière issue de l'évolution des pelouses calcicoles
- Les boisements issus de plantations ou de semis naturels : constitués de pins sylvestres et de pins noirs, ils constituent le premier stade forestier d'évolution des pelouses, avec les fruticées naturelles et possèdent une flore riche rassemblant diverses espèces des pelouses avec des espèces liées à la présence des pins ainsi que d'autres issues des forêts feuillues. En lisière de ces boisements, des ourlets d'un grand intérêt patrimonial hébergent de grandes populations d'orchidées notamment. Par endroits, la tempête de décembre 1999 a permis soit de rajeunir le milieu par un retour à la fruticée, soit au contraire d'accélérer le passage aux premiers faciès de la hêtraie calcicole, avec le retour de semis de hêtre et d'érables.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine privé de l'état	100 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Ministère de la défense (EMZD Metz)

Adresse : 1 bvd Clemenceau 57044 Metz

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui
Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/440_Docob.pdf
Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/440_Annexes.pdf
Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/440_carto_habitats.pdf

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

Etude acoustique

Source : Bureau Veritas

Bureau Veritas Exploitation
PerfHSE
54 Rue René Cassin
51430 BEZANNES

A l'attention de
M. Antoine LENS
BROYAGE CRIBLAGE ENVIRONNEMENT
RD 994
51400 LIVRY LOUVERCY

Rapport acoustique

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Intervention le mercredi 20 août 2025

Personnes présentes :

- Monsieur LENS

Lieu d'intervention :
BROYAGE CRIBLAGE ENVIRONNEMENT
RD 994
51400 LIVRY LOUVERCY

Intervention réalisée par : Mélanie TERRA ☎ : 06.45.70.12.70

Rapport n° 0797817-27673300-1-1-1

Rédigé le 25/08/2025 à BEZANNES par : Mélanie TERRA (☎ : 06.45.70.12.70)



Ce rapport contient **20** pages (y compris les annexes).
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale – Copyright Bureau Veritas Exploitation

SUIVI DU DOCUMENT

Révision	Commentaires
0	Première émission du document

SOMMAIRE

1. Synthèse des résultats 3

2. Objet de l'intervention 4

3. Textes de référence 5

3.1 Textes réglementaires et normatifs 5
3.2 Rappels réglementaires 5

4. PRESENTATION DU SITE 7

4.1 Situation géographique 7
4.2 Activité principale du site 7
4.3 Jours et horaires d'exploitation 7
4.4 Principales sources de bruit 7

5. PROCEDURE DE MESURE 8

5.1 Choix des points et intervalles d'observation et de mesurage 8
5.2 Evénements particuliers 8

6. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS 9

6.1 Conditions météorologiques 9
6.2 Valeur en limite de site 9
6.3 Tonalité marquée 9

7. CONCLUSION 10

ANNEXES

Copyright Bureau Veritas Exploitation

1. Synthèse des résultats



Point	Limite de propriété	Emergence	Tonalité marquée
A	Conforme	-	-
B	Conforme	-	-
C	Conforme	-	-

Conclusion : Aucune non-conformité n'a été constatée.

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

2. Objet de l’intervention

Des mesurages de bruit ont été réalisés en limite de propriété du site :

BROYAGE CRIBLAGE ENVIRONNEMENT
RD 994
51400 LIVRY LOUVERCY

Le but de cette intervention a été de contrôler le respect des objectifs acoustiques définis dans le cadre des textes réglementaires.

Ce rapport présente les résultats de ces mesurages ainsi que leur interprétation par rapport aux textes mentionnés ci-après.

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

3. Textes de référence

3.1 Textes réglementaires et normatifs

- Arrêté du 14/01/00 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2663
- Arrêté du 30/06/97 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'Environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2515
- Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement
- Norme NF S 31-010 de 1996 relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement et ses avenants
- Code de l'Environnement – Ordonnance du 18 septembre 2000 relative à la partie législative

3.2 Rappels réglementaires

Indicateur général :

Il s'agit du L_{Aeq}. La durée d'intégration τ des $L_{Aeq,\tau}$ est généralement de 1 seconde.

Indicateur complémentaire :

Il s'agit de l'indice fractile L_{50}. Il est utilisé uniquement pour le calcul de l'émergence dans le cas où la différence L_{Aeq}-L_{50} est supérieure à 5 dB(A).

Le L_{50} représente le niveau acoustique qui est dépassé pendant 50 % de l'intervalle du temps considéré. Il est calculé sur au moins 400 $L_{Aeq,\tau}$.

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

Rappel de la réglementation

- **Emergence :**

L'émergence (différence entre bruit résiduel et bruit ambiant, comportant le bruit de l'installation) autorisée par la réglementation dans les zones où cette émergence est réglementée est de :

Niveau de bruit ambiant existant dans les ZER, incluant le bruit de l'établissement	Emergence admissible de 7h à 22h, sauf dimanches et jours fériés Calcul sur LAeq ou L50	Emergence admissible de 22h à 7h, et dimanches et jours fériés Calcul sur LAeq ou L50
> 35 dB(A) et ≤ 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
> 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

- **Valeurs maximales autorisées, en limite de propriété de l'installation :**

Niveau de bruit ambiant en limite de site ICPE, incluant le bruit de l'établissement	Valeur admissible de 7h à 22h, sauf dimanches et jours fériés Calcul sur LAeq	Valeur admissible de 22h à 7h, et dimanches et jours fériés Calcul sur LAeq
Sauf si niveau initial > aux objectifs	70 dB(A)	60 dB(A)

- **Tonalité marquée :**

L'installation est à l'origine d'une tonalité marquée non réglementaire :

- si une bande de 1/3 d'octave émerge des bandes adjacentes tel que défini dans le tableau ci-après
- si le bruit à son origine apparaît plus de 30 % du temps de fonctionnement de l'installation

Fréquences centrales de 1/3 d'octave		
50 à 315 Hz	400 à 1250 Hz	1600 à 8000 Hz
10 dB	5 dB	

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

4. PRESENTATION DU SITE

4.1 Situation géographique

BROYAGE CRIBLAGE ENVIRONNEMENT est localisé le long de la route départementale 994, chemin n°14 à environ 1,5km à l'ouest de Livry Louvercy.
Le site est entouré à l'ouest par une entreprise voisine et au nord, à l'est et au sud par des champs agricoles.
Il n'y a aucune habitation à moins de 1200m de l'entreprise.



4.2 Activité principale du site

L'entreprise est spécialisée dans l'achat et la transformation ou la revente en l'état de végétaux, de composts, de bois et autres matières.

4.3 Jours et horaires d'exploitation

L'entreprise est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h à 17h.

4.4 Principales sources de bruit

Voir détails par points sur fiches en annexe.

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

5. PROCEDURE DE MESURE

La méthode de mesurage de type expertise, définie par l'arrêté du 23/01/97, a été retenue.
Les mesures ont été effectuées conformément à la norme NF S 31 010 de décembre 1996 "Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement", sans déroger à aucune de ses dispositions.

Le matériel utilisé est précisé en annexe 1.

Un calibrage a été réalisé avant et après les mesures. La différence entre ces deux calibrages est inférieure à 0,5 dB.

5.1 Choix des points et intervalles d'observation et de mesurage

3 points de mesure ont été retenus en limite de propriété du site. Ces points sont repérés sur le plan ci-après ainsi que sur les photographies en annexe.

Point	Description	Hauteur (m)	Intervalles d'observation et mesurage	Remarques	Type de mesure
A	Limite de propriété Nord	1,5	Le 20/08/25 de 14h30 à 16h15	Le long de la RD 944	Conventionnelle
B	Limite de propriété Nord-Est	1,5	Le 20/08/25 de 14h30 à 16h15	Derrière la zone de stockage plastique	Conventionnelle
C	Limite de propriété Sud	1,5	Le 20/08/25 de 14h30 à 16h15	A l'arrière du site	Conventionnelle

Position des points de mesure



5.2 Evénements particuliers

Aucun

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

6. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

6.1 Conditions météorologiques

Celles-ci sont détaillées en annexe 2.

6.2 Valeur en limite de site

L'indice réglementaire retenu est le LAeq, sauf indication contraire. Les valeurs sont arrondies à 0,5 dB, conformément à la normalisation.

Point de mesure	Description	Période	Valeur relevée dB(A)	Valeur limite dB(A)	Avis
A	Limite de propriété Nord	Diurne	57,5	70	**Conforme**
B	Limite de propriété Nord-Est	Diurne	62,5	70	**Conforme**
C	Limite de propriété Sud	Diurne	45,5	70	**Conforme**

6.3 Tonalité marquée

Aucune tonalité marquée n’a été relevée, au sens de l’arrêté du 23 janvier 1997.

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

7. CONCLUSION

Une campagne de mesures de bruit a été réalisée le mercredi 20 août 2025 en limite de propriété du site suivant :

BROYAGE CRIBLAGE ENVIRONNEMENT
RD 994
51400 LIVRY LOUVERCY

Les résultats conduisent aux constats suivants :

	Commentaires
Niveaux en limite de site	Aucune non-conformité n'a été constatée.
Conformes	
Emergences dans le voisinage	Il n'y a aucune habitation à proximité de l'entreprise.
Sans objet	
Tonalités marquées	Il n'y a pas de présomption de tonalité marquée.
Conformes	

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

Annexe 1 : Liste du matériel de mesure utilisé

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

Matériel utilisé

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27/10/1989 (modifié le 30/05/08), nos sonomètres font l'objet de vérifications périodiques dans un laboratoire agréé.
Par ailleurs, des vérifications internes décrites dans la norme NF S 31-010 ou à défaut dans nos procédures qualités, sont effectuées régulièrement.

arrêté du 27/10/89 :	V. primitive				V. périodique
procédures internes :	V. interne		V. interne		V. interne
NF S 31-010 :	V.I initiale	V.I courante	V.I courante	V.I courante	V.I initiale
	0	6 mois	1 an	18 mois	2 ans

x = matériel utilisé

Matériel utilisé	Réglages utilisés	N° Identification B.V.	Désignation	Marque	Type	N° de série	Classe	Prochaine vérification périodique	Point de Mesure
X	LAeq 1s	CB817B-0039	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	FUSION	15896	1	août-26	A
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 22	2401103			
			Microphone	01dB-Metravib	40CD	617722			
		817B-0042	Calibreur	01dB-Metravib	CAL31	104521			
X	LAeq 1s	872-642	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	FUSION	11048	1	mars-27	B
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 22	1605210			
			Microphone	GRAS	40CE	331279			
		872-1157	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	34323994			
X	LAeq 1s	CB817B-7657	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	FUSION	13119	1	sept-26	C
			Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 22	2138042			
			Microphone	01dB-Metravib	40CE	449508			
		872-1157	Calibreur	01dB-Metravib	CAL21	34323994			

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

Annexe 2 : Fiches de présentation des résultats

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

Lorsque la distance source/récepteur est supérieure à 40 m, les conditions de vent et température doivent être indiquées comme suit.

Les caractéristiques "U" pour le vent et "T" pour la température peuvent être estimées selon le codage ci-après :

Conditions thermiques :

Période	Rayonnement/couverture nuageuse	Humidité	Vent	Ti
Jour	Fort	Sol sec	Faible ou moyen	T1
			Fort	T2
		Sol humide	Faible ou moyen ou fort	T2
	Moyen à faible	Sol sec	Faible ou moyen ou fort	T2
		Sol humide	Faible ou moyen	T2
			Fort	T3
Période de lever ou de coucher du soleil				T3
Nuit	Ciel nuageux		Faible ou moyen ou fort	T4
	Ciel dégagé		Moyen ou fort	T4
			Faible	T5

Conditions aérodynamiques :

	Contraire	Peu contraire	De travers	Peu portant	Portant
Vent fort >3m/s	U1	U2	U3	U4	U5
Vent moyen 1m/s<V<3m/s	U2	U2	U3	U4	U4
Vent faible <1m/s	U3	U3	U3	U3	U3

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

L'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques se fait par l'intermédiaire de la grille ci-dessous :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		- -	-	-	
T2	- -	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	+ +
T5		+	+	+ +	

- - Conditions défavorables pour la propagation sonore

- Conditions défavorables pour la propagation sonore

Z Conditions homogènes pour la propagation sonore

+ Conditions favorables pour la propagation sonore

+ + Conditions favorables pour la propagation sonore

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

Point : A Limite de propriété Nord - h = 1,5 m	le mercredi 20 août 2025	Jour

Photographie du point de mesure



Sources de bruit

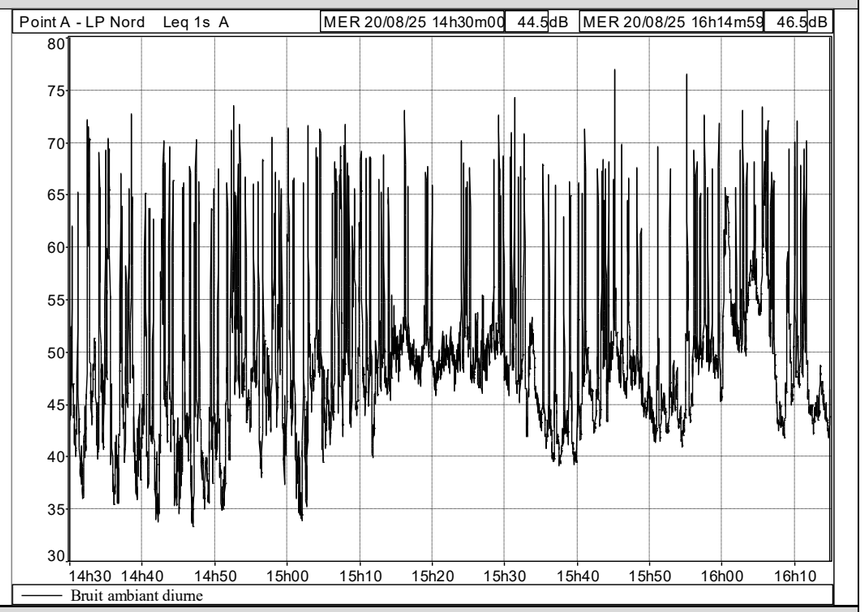
Du site :

- passage des camionnettes et PL
- Déchargement des déchets
- Mouvement de la chargeuse
- broyeur avec dépoussiéreur
- découpe de tuyau par tronçonnage

Dans l'environnement du site :

- Trafic routier
- Entreprises voisines
- Avifaune

Evolution temporelle



Repérage du point de mesure



Conditions météorologiques

Jour

Vent	Ciel	Sol	Direction
faible	dégagé	sec	peu contraire

U3T2 : - Conditions défavorables pour la propagation sonore

-

-

Tableau de résultats

Fichier	Point A - Jour ambiant						
Lieu	Point A - LP Nord						
Type de données	Leq						
Pondération	A						
Début	20/08/25 14:30:00						
Fin	20/08/25 16:15:00						
Source	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s	
Bruit ambiant diurne	57,7	33,2	76,9	40,7	48,1	01:45:00	

Spectre (période précisée sur évolution temporelle)

Sans objet

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

Point : B	Limite de propriété Nord-Est - h = 1,5 m	le mercredi 20 août 2025	Jour

Photographie du point de mesure



Sources de bruit

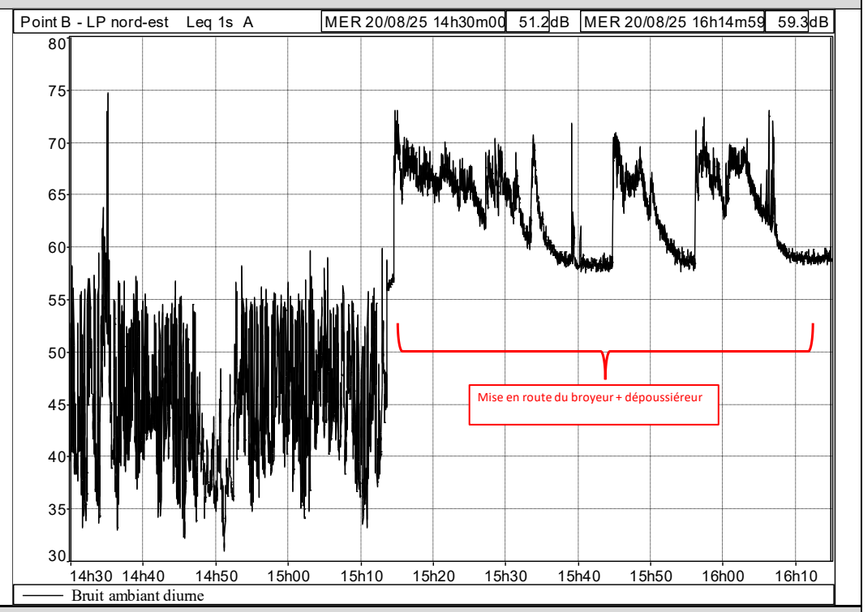
Du site :

- passage des camionnettes et PL
- Déchargement des déchets
- Mouvement de la chargeuse
- broyeur avec dépoussiéreur
- découpe de tuyau par tronçonnage

Dans l'environnement du site :

- Trafic routier
- Avifaune

Evolution temporelle



Repérage du point de mesure



Conditions météorologiques

Jour

Vent	Ciel	Sol	Direction
faible	dégagé	sec	peu contraire

U3T2 : - Conditions défavorables pour la propagation sonore

-

-

Tableau de résultats

Fichier	Point B - Jour ambiant					
Lieu	Point B - LP nord-est					
Type de données Pondération	Leq A					
Début Fin	20/08/25 14:30:00 20/08/25 16:15:00					
Source	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s
Bruit ambiant diurne	62,7	31,0	74,7	39,8	58,6	01:45:00

Spectre (période précisée sur évolution temporelle)

Sans objet

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

Point : C Limite de propriété Sud - h = 1,5 m	le mercredi 20 août 2025	Jour

Photographie du point de mesure



Sources de bruit

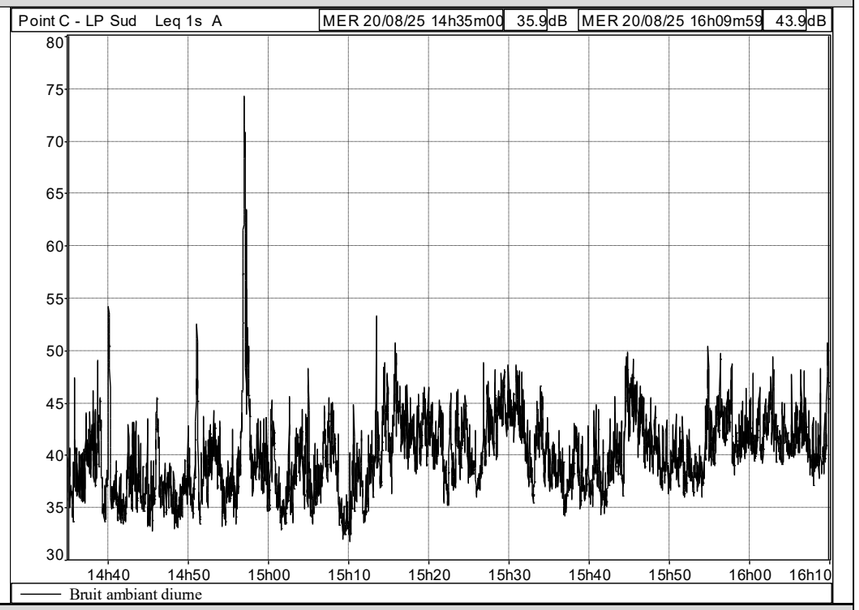
Du site :

- passage des camionnettes et PL
- Déchargement des déchets
- Mouvement de la chargeuse
- bruit de fond du broyeur avec dépoussiéreur
- découpe de tuyau par tronçonnage

Dans l'environnement du site :

- Entreprises voisines
- Avifaune

Evolution temporelle



Repérage du point de mesure



Conditions météorologiques

Jour

Vent	Ciel	Sol	Direction
faible	dégagé	sec	peu contraire

U3T2 : - Conditions défavorables pour la propagation sonore

-

-

Tableau de résultats

Fichier	Point C - Jour ambiant					
Lieu	Point C - LP Sud					
Type de données	Leq					
Pondération	A					
Début	20/08/25 14:35:00					
Fin	20/08/25 16:10:00					
Source	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s
Bruit ambiant diurne	45,5	31,7	74,2	35,5	39,6	01:35:00

Spectre (période précisée sur évolution temporelle)

Sans objet

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

Annexe 3 : GLOSSAIRE

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A, LAeq,T

Valeur du niveau de pression acoustique pondéré A d'un son continu stable qui, au cours d'une période spécifiée T, a la même pression acoustique quadratique moyenne qu'un son considéré dont le niveau varie en fonction du temps.

Niveau acoustique fractile, LAN,T

Par analyse statistique de LAeq courts, on peut déterminer le niveau de pression acoustique pondéré A qui est dépassé pendant N % de l'intervalle de temps considéré, dénommé «Niveau acoustique fractile». Son symbole est LAN,T par exemple LA90,1s est le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A dépassé pendant 90 % de l'intervalle de mesurage, avec une durée d'intégration égale à 1 s.

Bruit ambiant

Bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources proches et éloignées.

Bruit particulier

Composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et que l'on désire distinguer du bruit ambiant notamment parce qu'il est l'objet d'une requête.

Bruit résiduel

Bruit ambiant, en l'absence du (des) bruit(s) particulier(s), objet(s) de la requête considérée.

Emergence

Modification temporelle du niveau du bruit ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. Cette modification porte sur le niveau global ou sur le niveau mesuré dans une bande quelconque de fréquence.

Tonalité marquée

La tonalité marquée est détectée dans un spectre non pondéré de tiers d'octave quand la différence de niveaux entre la bande de 1/3 d'octave et les quatre bandes de 1/3 d'octave les plus proches (les deux bandes immédiatement inférieures et les deux bandes immédiatement supérieures) atteint ou dépasse les niveaux indiqués dans le tableau ci-après pour la bande considérée.
Cette analyse se fera à partir d'une acquisition minimale de 10 s.

Fréquences centrales de 1/3 d'octave		
50 à 315 Hz	**400 à 1250 Hz**	**1600 à 8000 Hz**
10 dB	**5 dB**	

L'émergence n'est pas calculée lorsqu'on ne dispose pas d'au moins deux bandes adjacentes.

Copyright Bureau Veritas Exploitation
RAP-AV-ICPE (V10-2023)

Données Climatiques

Source : Météo FRANCE

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1981−2010 et records

REIMS−COURCY (51)

Indicatif : 51183001, alt : 91m, lat : 49°18'18"N, lon : 04°03'00"E

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
La température la plus élevée (°C)	Records établis sur la période du 01−01−1929 au 24−04−2014												
	16.6	21.6	24	29.4	32.4	38.3	37.7	39.3	35.5	27.5	20	16.7	**39.3**
Date	05−1999	28−1960	29−1968	18−1949	31−1947	28−1947	01−1952	12−2003	04−1929	03−1985	11−1995	04−1953	**2003**
Température maximale (moyenne en °C)													
	5.7	7.1	11.3	14.7	18.8	21.8	24.7	24.3	20.3	15.6	9.7	6.3	**15.1**
Température moyenne (moyenne en °C)													
	2.9	3.6	6.9	9.4	13.4	16.3	18.8	18.5	15	11.4	6.6	3.7	**10.6**
Température minimale (moyenne en °C)													
	0.1	0.1	2.6	4.2	8.1	10.8	12.9	12.6	9.8	7.2	3.4	1.1	**6.1**
La température la plus basse (°C)	Records établis sur la période du 01−01−1929 au 24−04−2014												
	−22.3	−21	−12.8	−7.7	−2.6	−0.4	1.2	2	−2.2	−8.6	−11.5	−19.6	**−22.3**
Date	06−1985	11−1929	03−1929	01−1931	09−1930	01−1962	09−1929	26−1966	24−1931	28−1931	24−1998	31−1970	**1985**
Nombre moyen de jours avec													
Tx >= 30°C	.	.	.	.	0.0	1.0	3.7	3.0	0.0	.	.	.	**7.8**
Tx >= 25°C	.	.	.	0.4	2.6	7.5	13.7	12.4	3.7	0.2	.	.	**40.5**
Tx <= 0°C	3.0	1.9	0.1	.	.	.	.	.	.	.	0.5	1.9	**7.4**
Tn <= 0°C	14.0	13.1	9.1	4.4	0.2	.	.	.	0.0	2.3	6.9	12.0	**62.1**
Tn <= −5°C	4.9	4.4	0.9	0.2	.	.	.	.	.	0.1	1.6	3.2	**15.2**
Tn <= −10°C	1.4	0.9	0.0	.	.	.	.	.	.	.	0.1	0.4	**2.8**
Tn : Température minimale, Tx : Température maximale													
La hauteur quotidienne maximale de précipitations (mm)	Records établis sur la période du 01−01−1929 au 24−04−2014												
	24.7	27.9	34.1	33.2	57.8	67.3	69.2	61.1	47	35.4	39.8	47.2	**69.2**
Date	03−1936	14−1990	24−1960	04−1936	24−2007	03−1932	04−2006	15−2010	08−1945	02−1956	17−1972	27−1947	**2006**
Hauteur de précipitations (moyenne en mm)													
	46.4	41.2	50.9	47.6	61.7	56.7	59.2	58.3	48.7	52.4	47.7	57.4	**628.2**
Nombre moyen de jours avec													
Rr >= 1 mm	10.3	9.6	10.9	9.6	10.4	9.5	8.1	8.3	8.2	8.9	9.7	10.7	**114.4**
Rr >= 5 mm	3.0	2.5	3.9	3.4	4.2	3.5	3.7	3.5	3.4	3.6	3.1	3.8	**41.6**
Rr >= 10 mm	0.9	0.6	0.7	0.9	1.5	1.3	1.8	1.8	1.3	1.3	0.8	1.3	**14.2**
Rr : Hauteur quotidienne de précipitations													

Edité le : 06/06/2022 dans l'état de la base

N.B.: La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues
en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO−FRANCE

METEO−FRANCE − Direction de la Production
42 avenue Gaspard Coriolis 31057 Toulouse Cedex
https://donneespubliques.meteofrance.fr

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

FICHE CLIMATOLOGIQUE

Statistiques 1981−2010 et records

REIMS−COURCY (51)

Indicatif : 51183001, alt : 91m, lat : 49°18'18"N, lon : 04°03'00"E

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Degrés Jours Unifiés (moyenne en °C)													
	466.7	406	343.1	257.2	143.9	69.7	25.7	28.3	96.4	206	343.5	443.1	**2829.6**
Rayonnement global (moyenne en J/cm²)													
	9530	15809	29408	43646	55935	59641	60946	51832	36264	21798	11320	7258	**403387.0**
Durée d'insolation (moyenne en heures)													
Données non disponibles													
Nombre moyen de jours avec fraction d'insolation													
Données non disponibles													
Evapotranspiration potentielle (ETP Penman moyenne en mm)													
	11.3	19.4	46.9	75.9	108.8	123.9	134.5	112.6	67.5	34.8	12.8	8.5	**756.9**
La rafale maximale de vent (m/s) — Records établis sur la période du 01−01−1981 au 22−05−2012													
	32	36	29	27	26	28	27	31	25	30	31	42	**42.0**
Date	02−2003	28−1990	04−1998	01−1994	17−1995	26−2001	02−1982	09−1994	19−2000	20−2004	23−1984	26−1999	**1999**
Vitesse du vent moyenné sur 10 mn (moyenne en m/s)													
	4.4	4.2	4.2	3.8	3.4	3.2	3.2	3	3.3	3.7	3.8	4.1	**3.7**
Nombre moyen de jours avec rafales													
>= 16 m/s	6.6	5.2	5.1	3.7	2.3	2.3	2.6	1.7	2.2	3.5	3.2	5.1	**43.6**
>= 28 m/s	0.2	0.3	0.1	.	.	0.0	.	0.0	.	0.1	0.1	0.1	**1.0**
16 m/s = 58 km/h, 28 m/s = 100 km/h													
Nombre moyen de jours avec brouillard / orage / grêle / neige													
Données non disponibles													

− : donnée manquante

. : donnée égale à 0

Ces statistiques sont établies sur la période 1981−2010 sauf pour les paramètres suivants :. ETP (2001−2010)

Edité le : 06/06/2022 dans l'état de la base

N.B.: La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues
en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO−FRANCE

METEO−FRANCE − Direction de la Production
42 avenue Gaspard Coriolis 31057 Toulouse Cedex
https://donneespubliques.meteofrance.fr

Note de calcul D9A

Source : GNAT Ingénierie

BCE

DIMENSIONNEMENT DES BESOINS EN EAU POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE SELON LE GUIDE D9

Nature du projet

Nom du client	BCE
Adresse projet	RD 994, 51400 Livry-Louvercy
Date calcul	18/02/2026

GNAT INGENIERIE

D'après le Guide Pratique d'appui au dimensionnement des besoins en eau pour la défense incendie - D9 -édition Juin 2020

Description sommaire du risque	
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence	Hangar broyage Plastique
Principales activités	Broyage
Stockages (quantités et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)	encours de production : big-bags de plastique

Détermination du débit requis				
Critère	**Coefficients additionnels**	**Coefficients retenus pour le calcul**		**Commentaires**
		Activité	**Stockage**	
Hauteur de stockage (1)(2)(3)				
- Jusqu'à 3 m	0	0	0	
- Jusqu'à 8 m	+ 0,1			
- Jusqu'à 12 m	+ 0,2			
- Jusqu'à 30 m	+ 0,5			
- Jusqu'à 40 m	+ 0,7			
- Au-delà de 40 m	+ 0,8			
Type de construction (4)				
- Résistance mécanique de l'ossature ≥ R60	- 0,1			
- Résistance mécanique de l'ossature ≥ R30	0		0	
- Résistance mécanique de l'ossature < R30	+ 0,1	0.1		
Matériaux aggravants (5)				
- Présence d'au moins un matériau aggravant (5)	+ 0,1	0	0	
Types d'interventions internes				
- Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)	- 0,1			
- DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels (6)	- 0,1	-0.1	0	
- Service de sécurité incendie 24h/24 ou équipe de seconde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24 (7)	- 0,3			
Σ coefficients		0	0	
1 + Σ coefficients		1	1	
Surface de référence (S en m²)		200	500	
Qi = 30 x (S / 500) x (1 + Σ Coef) (8)		12	30	
Catégorie de risque (9)	N° risque	1	2	
Risque faible : Qeir = Qi x 0,5 Risque 1 : Q1 = Qi x 1 Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5 Risque 3 : Q3 = Qi x 2		12	45	**Fascicule A10**
Risque protégé par un installation d'extinction automatique à eau (10) :	(OUI / NON)	non	non	
Qeir, Q1, Q2 ou Q3 divisé par 2	(Q en m3/h)	12	45	
Débit calculé (Q en m³/h) (11)		57		
Débit retenu (12) (13) (14) (Q en m³/h)		**60**		Arrondi au multiple de 30 le plus proche

Rappels :

Cette surface est au minimum délimitée, soit par des murs présentant une résistance au feu REI 120 conformément à l'arrêté du 22 mars 20041, soit par un espace libre de tout encombrement, non couvert, de 10 m minimum. Cette distance pourra être augmentée en cas d'effets domino sur d'autres bâtiments, stockages ou installations
(du fait de l'intensité des flux thermiques, des hauteurs des bâtiments voisins et du type de construction).

Les locaux dont les parois sont constituées par des panneaux sandwichs à isolant combustible présentant un classement de réaction au feu B s1 d0 ou inférieur selon l'arrêté du 21 novembre 20021 doivent, au minimum, être classés en catégorie 2.

Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m3/h.
La valeur issue du calcul doit être arrondie au multiple de 30 m3/h le plus proche.

(1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage).

(2) En cas de présence exclusive de liquides inflammables ou combustibles (point d'éclair inférieur à 93 °C) dans des contenants de capacité unitaire > 1 m3, retenir un coefficient égal à 0 (valable pour les stockages et les activités).

(3) Pour les activités, retenir un coefficient égal à 0.

(4) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte de l'installation d'extinction automatique à eau.

(5) Les matériaux aggravants à prendre en compte sont :
- fluide caloporteur organique combustible d'une capacité de plus de 1 m3 ;
- panneaux sandwichs à isolant combustible présentant un classement de réaction au feu B s1 d0 ou inférieur selon l'arrêté du 21 novembre 2002 ;
- bardage extérieur combustible (bois, matières plastiques) ;
- revêtement d'étanchéité bitumé sur couverture (sauf couverture en béton) ;
- aménagements intérieurs en bois (planchers, sous toiture, etc.) ;
- matériaux d'isolation thermique combustibles en façade et en toiture (matières plastiques, matériaux biosourcés, etc.) ;
- panneaux photovoltaïques.

Si la catégorie de risque retenue est déjà majorée du fait de la présence de panneaux sandwichs (voir chapitre 4.1.2), ceux-ci ne sont plus considérés comme des matériaux aggravants.

(6) Une installation d'extinction automatique à eau de type sprinkleur peut faire office de détection automatique d'incendie.

(7) La présence seule d'équipiers de première intervention ou d'un service de sécurité utilisant uniquement des moyens de première intervention (extincteurs, RIA) ne permet pas de retenir cette minoration.

(8) Qi : débit intermédiaire du calcul en m3/h.

(9) La catégorie de risque RF, 1, 2 ou 3 est fonction du classement des activités et stockages référencés en annexe 1.
Pour le risque RF, voir également le chapitre 4.1.2.

(10) Un risque est considéré comme protégé par une installation d'extinction automatique à eau si :
- protection autonome, complète (couvrant l'ensemble de la surface de référence) et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ;
- installation entretenue et vérifiée régulièrement ;
- installation en service en permanence.

(11) Le débit calculé correspond à la somme des débits liés aux activités et aux stockages dans la surface de référence considérée.

(12) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m3/h.

(13) Le débit retenu sera limité à 720 m3/h en cas de risque protégé par un système d'extinction automatique à eau. Tout résultat supérieur sera ramené à cette valeur.

(14) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (voir chapitre 5, alinéa 9) doit être distribuée par des points d'eau incendie situés à moins de 100 m des accès principaux des bâtiments et distants entre eux de 150 m maximum.
Par ailleurs, les points d'eau incendie seront positionnés dans la mesure du possible de telle sorte que l'exposition au flux thermique du personnel amené à intervenir ne puisse excéder 5 kW/m².

BCE

DIMENSIONNEMENT DES RETENTIONS EN EAU D'EXTINCTION D9A

Nature du projet

Nom du client	BCE
Adresse projet	Livry Louvercy
Date calcul	18/02/2026

D'après le Guide Pratique de dimensionnement des rétention des eaux d'extinction - D9A - édition Juin 2020

Besoins pour la lutte extérieure		Résultat document D9 : Besoins x 2 heures au minimum	120
		+	+
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie		Volume réserve intégrale de la source principale ou Besoins x durée théorique maxi de fonctionnement	0
		+	+
	Rideau d'eau	Besoins x 90 mn	0
		+	+
	RIA	A négliger	0
		+	+
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage (en gal. 15-25 mn)	0
		+	+
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	0
		+	+
	Colonne humide	Débit x temps de fonctionnement requis	0
		+	+
Volumes d'eau liés aux intempéries		10 l/m² de surface de drainage	5
		+	+
Présence de stock de liquides		20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	0
		+	+
		Volume total de liquide à mettre en rétention	**125** **m3**

BCE

DIMENSIONNEMENT DES BESOINS EN EAU POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE SELON LE GUIDE D9

Nature du projet

Nom du client	BCE
Adresse projet	RD 994, 51400 Livry-Louvercy
Date calcul	18/02/2026

D'après le Guide Pratique d'appui au dimensionnement des besoins en eau pour la défense incendie - D9 -édition Juin 2020

Description sommaire du risque	
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence	Zones de stockage
Principales activités	Stockage/Compostage
Stockages (quantités et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)	Ilots de 500 m² de stockage Bois ou déchets verts.

Détermination du débit requis

Critère	Coefficients additionnels	Coefficients retenus pour le calcul		Commentaires
		Activité	Stockage	
Hauteur de stockage (1)(2)(3)				
- Jusqu'à 3 m	0	0		
- Jusqu'à 8 m	+ 0,1		0.1	
- Jusqu'à 12 m	+ 0,2			
- Jusqu'à 30 m	+ 0,5			
- Jusqu'à 40 m	+ 0,7			
- Au-delà de 40 m	+ 0,8			
Type de construction (4)				
- Résistance mécanique de l'ossature ≥ R60	- 0,1			
- Résistance mécanique de l'ossature ≥ R30	0	0		
- Résistance mécanique de l'ossature < R30	+ 0,1		0.1	
Matériaux aggravants (5)				
- Présence d'au moins un matériau aggravant (5)	+ 0,1	0	0	
Types d'interventions internes				
- Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)	- 0,1			
- DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels (6)	- 0,1		-0.1	
- Service de sécurité incendie 24h/24 ou équipe de seconde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24 (7)	- 0,3			
Σ coefficients		0	0.1	
1 + Σ coefficients		1	1.1	
Surface de référence (S en m²)			500	
Qi = 30 x (S / 500) x (1 + Σ Coef) (8)		0	33	
Catégorie de risque (9)	N° risque		2	**Fascicule A10**
Risque faible : $Q_{RF} = Q_i \times 0,5$ Risque 1 : $Q_1 = Q_i \times 1$ Risque 2 : $Q_2 = Q_i \times 1,5$ Risque 3 : $Q_3 = Q_i \times 2$		0	50	
Risque protégé par un installation d'extinction automatique à eau (10) :	(OUI / NON)		non	
Q_{RF}, Q_1, Q_2 ou Q_3 divisé par 2	(Q en m3/h)	0	49.5	
Débit calculé (Q en m³/h) (11)		50		
Débit retenu (12) (13) (14) (Q en m³/h)		**60**		Arrondi au multiple de 30 le plus proche

Rappels :

Cette surface est au minimum délimitée, soit par des murs présentant une résistance au feu REI 120 conformément à l'arrêté du 22 mars 20041, soit par un espace libre de tout encombrement, non couvert, de 10 m minimum. Cette distance pourra être augmentée en cas d'effets dominos sur d'autres bâtiments, stockages ou installations
(à fait de l'intensité des flux thermiques, des hauteurs des bâtiments voisins et du type de construction)

Les locaux dont les parois sont constituées par des panneaux sandwichs à isolant combustible présentant un classement de réaction au feu B s1 d0 ou inférieur selon l'arrêté du 21 novembre 20021 doivent, au minimum, être classés en catégorie 2.

Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m3/h.
La valeur issue du calcul doit être arrondie au multiple de 30 m3/h le plus proche.

(1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage).

(2) En cas de présence exclusive de liquides inflammables ou combustibles (point d'éclair inférieur à 93 °C) dans des contenants de capacité unitaire > 1 m3, retenir un coefficient égal à 0 (valable pour les stockages et les activités).

(3) Pour les activités, retenir un coefficient égal à 0.

(4) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte de l'installation d'extinction automatique à eau.

(5) Les matériaux aggravants à prendre en compte sont :
- fluide caloporteur organique combustible d'une capacité de plus de 1 m3 ;
- panneaux sandwichs à isolant combustible présentant un classement de réaction au feu B s1 d0 ou inférieur selon l'arrêté du 21 novembre 2002 ;
- bardage extérieur combustible (bois, matières plastiques) ;
- revêtement d'étanchéité bitumé sur couverture (sauf couverture en béton) ;
- aménagements intérieurs en bois (planchers, sous toiture, etc.) ;
- matériaux d'isolation thermique combustibles en façade et en toiture (matières plastiques, matériaux biosourcés, etc.) ;
- panneaux photovoltaïques.

Si la catégorie de risque retenue est déjà majorée du fait de la présence de panneaux sandwichs (voir chapitre 4.1.2), ceux-ci ne sont plus considérés comme des matériaux aggravants.

(6) Une installation d'extinction automatique à eau de type sprinkleur peut faire office de détection automatique d'incendie.

(7) La présence seule d'équipiers de première intervention ou d'un service de sécurité utilisant uniquement des moyens de première intervention (extincteurs, RIA) ne permet pas de retenir cette minoration.

(8) Qi : débit intermédiaire du calcul en m3/h.

(9) La catégorie de risque RF, 1, 2 ou 3 est fonction du classement des activités et stockages référencés en annexe 1.
Pour le risque RF, voir également le chapitre 4.1.2.

(10) Un risque est considéré comme protégé par une installation d'extinction automatique à eau si :
- protection autonome, complète (couvrant l'ensemble de la surface de référence) et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ;
- installation entretenue et vérifiée régulièrement ;
- installation en service en permanence.

(11) Le débit calculé correspond à la somme des débits liés aux activités et aux stockages dans la surface de référence considérée.

(12) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m3/h.

(13) Le débit retenu sera limité à 720 m3/h en cas de risque protégé par un système d'extinction automatique à eau. Tout résultat supérieur sera ramené à cette valeur.

(14) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (voir chapitre 5, alinéa 9) doit être distribuée par des points d'eau incendie situés à moins de 100 m des accès principaux des bâtiments et distants entre eux de 150 m maximum.
Par ailleurs, les points d'eau incendie seront positionnés dans la mesure du possible de telle sorte que l'exposition au flux thermique du personnel amené à intervenir ne puisse excéder 5 kW/m².

Note de calcul des bassins de rétention

Source : GNAT Ingénierie

DETERMINATION DU VOLUME D'UN BASSIN D'INFILTRATION

des Eaux Pluviales

Méthode des pluies (Memento Technique ASTEE 2017)

Opération : BCE

BASSIN D'INFILTRATION LIVRY LOUVERCY

surface parcelle

	Surface (ha)	Coef d'apport
Surface étanche :	0.450	1
Surface voirie béton enrobé :		0.9
Surface stabilisé et pavés drainants :		0.5
Surface noue/bassin :	0.014	1
Surface espace vert :		0.3
Coef d'apport global :		1.00

1 ha = 10 000 m² = 0,01 km²

Les cases à fond vert sont à renseigner

Caractéristiques physiques du Bassin Versant :

Désignation	
Surface(ha)	0.4640
Coefficient d'apport	1.00
Surface active (ha)	0.46

Caractéristiques du débit de fuite :

Désignation	
Débit de Fuite (l/s)	0.00
Surface d'infiltration (m²)	0.00
Perméabilité (m/s)	0.00E+00
Débit d'Infiltration (l/s)	0.00

Caractéristiques climatiques :

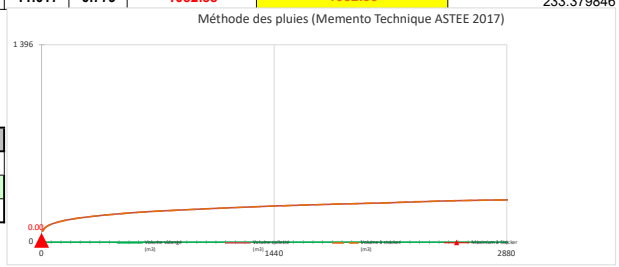
Période de retour (en année)	10

Station météorologique de Chouilly (51)

Coefficients de Montana pour des pluies de durée de 6 minutes à 48 h

Durée de retour (ans)	a	b
5	8.940	0.771
10	11.017	0.779
20	13.039	0.784
30	14.224	0.786
50	15.686	0.787
100	17.641	0.788

Débit vidangé (l/s)			Hauteur pluie			
0.00			h(t)=a*t^(1-b)			
Durée de la pluie (en minute)	Volume vidangé (m^3)	a	b	Volume collecté (m^3)	Volume à stocker (m^3)	Hauteur pluie
6	0.00	11.017	0.779	75.95	75.95	16.3694759
15	0.00	11.017	0.779	93.00	93.00	20.0437749
30	0.00	11.017	0.779	108.40	108.40	23.3618455
60	0.00	11.017	0.779	126.34	126.34	27.2291933
120	0.00	11.017	0.779	147.26	147.26	31.7367466
180	0.00	11.017	0.779	161.06	161.06	34.711915
240	0.00	11.017	0.779	171.64	171.64	36.9904857
360	0.00	11.017	0.779	187.73	187.73	40.4581669
720	0.00	11.017	0.779	218.80	218.80	47.1556604
1440	0.00	11.017	0.779	255.02	255.02	54.9618649
2160	0.00	11.017	0.779	278.93	278.93	60.114277
2880	0.00	11.017	0.779	297.24	297.24	64.0603179
1000000	0.01	11.017	0.779	1082.88	1082.88	233.379846



Volume du bassin d'infiltration

Désignation	Tout
Volume maximal d'eau à stocker (m^3)	1082.88
Coefficient de sécurité	1
Besoin de volume	1 083

Volume du bassin de rétention 280.0

profondeur moyenne

0.18 m

DETERMINATION DU VOLUME D'UN BASSIN D'INFILTRATION

des Eaux Pluviales

Méthode des pluies (Memento Technique ASTEE 2017)

Opération : BCE

BASSIN D'INFILTRATION LIVRY LOUVERCY

surface parcelle

	Surface (ha)	Coef d'apport
Surface étanche :	0.450	1
Surface voirie béton enrobé :		0.9
Surface stabilisé et pavés drainants :		0.5
Surface noue/bassin :	0.014	1
Surface espace vert :		0.3
Coef d'apport global :		1.00

1 ha = 10 000 m² = 0,01 km²

Les cases à fond vert sont à renseigner

Caractéristiques physiques du Bassin Versant :

Désignation	
Surface(ha)	0.4640
Coefficient d'apport	1.00
Surface active (ha)	0.46

Caractéristiques du débit de fuite :

Désignation	
Débit de Fuite (l/s)	0.00
Surface d'infiltration (m²)	0.00
Perméabilité (m/s)	0.00E+00
Débit d'Infiltration (l/s)	0.00

Caractéristiques climatiques :

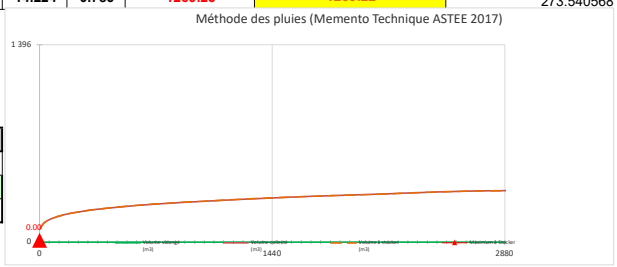
Période de retour (en année)	30

Station météorologique de Chouilly (51)

Coefficients de Montana pour des pluies de durée de 6 minutes à 48 h

Durée de retour (ans)	a	b
5	8.940	0.771
10	11.017	0.779
20	13.039	0.784
30	14.224	0.786
50	15.686	0.787
100	17.641	0.788

Débit vidangé (l/s)			Hauteur pluie			
0.00			h(t)=a*t^(1-b)			
Durée de la pluie (en minute)	Volume vidangé (m^3)	a	b	Volume collecté (m^3)	Volume à stocker (m^3)	Hauteur pluie
6	0.00	14.224	0.786	96.84	96.84	20.8711371
15	0.00	14.224	0.786	117.82	117.82	25.392489
30	0.00	14.224	0.786	136.66	136.66	29.4527392
60	0.00	14.224	0.786	158.51	158.51	34.162222
120	0.00	14.224	0.786	183.86	183.86	39.6247496
180	0.00	14.224	0.786	200.52	200.52	43.2165466
240	0.00	14.224	0.786	213.26	213.26	45.9607333
360	0.00	14.224	0.786	232.59	232.59	50.1268575
720	0.00	14.224	0.786	269.78	269.78	58.1421246
1440	0.00	14.224	0.786	312.92	312.92	67.4390303
2160	0.00	14.224	0.786	341.28	341.28	73.552061
2880	0.00	14.224	0.786	362.95	362.95	78.2225079
1000000	0.01	14.224	0.786	1269.23	1269.22	273.540568



Volume du bassin d'infiltration

Désignation	Tout
Volume maximal d'eau à stocker (m^3)	1269.22
Coefficient de sécurité	1
Besoin de volume	1 270

Volume du bassin de rétention 280.0

profondeur moyenne

0.22 m

DETERMINATION DU VOLUME D'UN BASSIN D'INFILTRATION

des Eaux Pluviales

Méthode des pluies (Memento Technique ASTEE 2017)

Opération : BCE

BASSIN D'INFILTRATION LIVRY LOUVERCY

surface parcelle

	Surface (ha)	Coef d'apport
Surface étanche :	0.450	1
Surface voirie béton enrobé :		0.9
Surface stabilisé et pavés drainants :		0.5
Surface noue/bassin :	0.014	1
Surface espace vert :		0.3
Coef d'apport global :		1.00

1 ha = 10 000 m² = 0,01 km²

Les cases à fond vert sont à renseigner

Caractéristiques physiques du Bassin Versant :

Désignation	
Surface(ha)	0.4640
Coefficient d'apport	1.00
Surface active (ha)	0.46

Caractéristiques du débit de fuite :

Désignation	
Débit de Fuite (l/s)	0.00
Surface d'infiltration (m²)	0.00
Perméabilité (m/s)	0.00E+00
Débit d'Infiltration (l/s)	0.00

Caractéristiques climatiques :

Période de retour (en année)	100

Station météorologique de Chouilly (51)

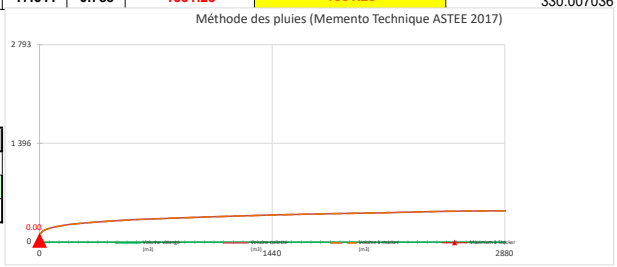
Coefficients de Montana pour des pluies de durée de 6 minutes à 48 h

Durée de retour (ans)	a	b
5	8.940	0.771
10	11.017	0.779
20	13.039	0.784
30	14.224	0.786
50	15.686	0.787
100	17.641	0.788

Débit vidangé (l/s) : 0.00

Hauteur pluie : h(t)=a*t^(1-b)

Durée de la pluie (en minute)	Volume vidangé (m^3)	a	b	Volume collecté (m^3)	Volume à stocker (m^3)	Hauteur pluie
6	0.00	17.641	0.788	119.68	119.68	25.7923709
15	0.00	17.641	0.788	145.34	145.34	31.3223651
30	0.00	17.641	0.788	168.34	168.34	36.2804701
60	0.00	17.641	0.788	194.99	194.99	42.0234075
120	0.00	17.641	0.788	225.85	225.85	48.6754106
180	0.00	17.641	0.788	246.13	246.13	53.0445746
240	0.00	17.641	0.788	261.60	261.60	56.380378
360	0.00	17.641	0.788	285.09	285.09	61.4411492
720	0.00	17.641	0.788	330.21	330.21	71.1668411
1440	0.00	17.641	0.788	382.48	382.48	82.4320401
2160	0.00	17.641	0.788	416.82	416.82	89.8312401
2880	0.00	17.641	0.788	443.03	443.03	95.4804391
1000000	0.01	17.641	0.788	1531.23	1531.23	330.007036



Volume du bassin d'infiltration

Désignation	Tout
Volume maximal d'eau à stocker (m^3)	1531.23
Coefficient de sécurité	1
Besoin de volume	1 532

Volume du bassin de rétention 280.0

profondeur moyenne

0.28 m

DETERMINATION DU VOLUME D'UN BASSIN D'INFILTRATION

des Eaux Pluviales

Méthode des pluies (Memento Technique ASTEE 2017)

Opération : BCE

BASSIN D'INFILTRATION LIVRY LOUVERCY

surface parcelle

	Surface (ha)	Coef d'apport
Surface étanche :	1.850	1
Surface voirie béton enrobé :		0.9
Surface stabilisé et pavés drainants :		0.5
Surface noue/bassin :	0.000	1
Surface espace vert :		0.3
Coef d'apport global :		1.00

1 ha = 10 000 m² = 0,01 km²

Les cases à fond vert sont à renseigner

Caractéristiques physiques du Bassin Versant :

Désignation	
Surface(ha)	1.8500
Coefficient d'apport	1.00
Surface active (ha)	1.85

Caractéristiques du débit de fuite :

Désignation	
Débit de Fuite (l/s)	0.00
Surface d'infiltration (m²)	0.00
Perméabilité (m/s)	0.00E+00
Débit d'Infiltration (l/s)	0.00

Caractéristiques climatiques :

Période de retour (en année)	10

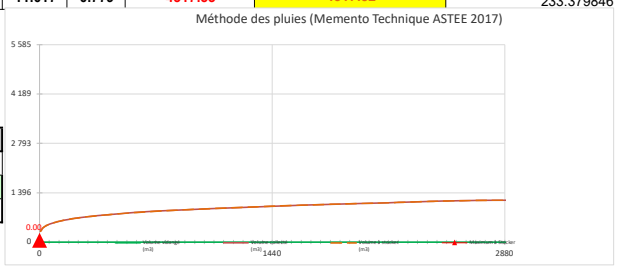
Station météorologique de Chouilly (51)

Coefficients de Montana pour des pluies de durée de 6 minutes à 48 h

Durée de retour (ans)	a	b
5	8.940	0.771
10	11.017	0.779
20	13.039	0.784
30	14.224	0.786
50	15.686	0.787
100	17.641	0.788

perméabilité à définir

	Débit vidangé (l/s)			Hauteur pluie		
	0.00			h(t)=a*t^(1-b)		
Durée de la pluie (en minute)	Volume vidangé (m^3)	a	b	Volume collecté (m^3)	Volume à stocker (m^3)	Hauteur pluie
6	0.00	11.017	0.779	302.84	302.84	16.3694759
15	0.00	11.017	0.779	370.81	370.81	20.0437749
30	0.00	11.017	0.779	432.19	432.19	23.3618455
60	0.00	11.017	0.779	503.74	503.74	27.2291933
120	0.00	11.017	0.779	587.13	587.13	31.7367466
180	0.00	11.017	0.779	642.17	642.17	34.711915
240	0.00	11.017	0.779	684.32	684.32	36.9904857
360	0.00	11.017	0.779	748.48	748.48	40.4581669
720	0.00	11.017	0.779	872.38	872.38	47.1556604
1440	0.00	11.017	0.779	1016.79	1016.79	54.9618649
2160	0.00	11.017	0.779	1112.11	1112.11	60.114277
2880	0.00	11.017	0.779	1185.12	1185.12	64.0603179
1000000	0.01	11.017	0.779	4317.53	4317.52	233.379846



Volume du bassin d'infiltration

Désignation	Tout
Volume maximal d'eau à stocker (m^3)	4317.52
Coefficient de sécurité	1
Besoin de volume	4 318

Volume du bassin de rétention 160.0

profondeur moyenne

0.22 m

DETERMINATION DU VOLUME D'UN BASSIN D'INFILTRATION

des Eaux Pluviales

Méthode des pluies (Memento Technique ASTEE 2017)

Opération : BCE

BASSIN D'INFILTRATION LIVRY LOUVERCY

surface parcelle

	Surface (ha)	Coef d'apport
Surface étanche :	1.850	1
Surface voirie béton enrobé :		0.9
Surface stabilisé et pavés drainants :		0.5
Surface noue/bassin :	0.000	1
Surface espace vert :		0.3
Coef d'apport global :		1.00

1 ha = 10 000 m² = 0,01 km²

Les cases à fond vert sont à renseigner

Caractéristiques physiques du Bassin Versant :

Désignation	
Surface(ha)	1.8500
Coefficient d'apport	1.00
Surface active (ha)	1.85

Caractéristiques du débit de fuite :

Désignation	
Débit de Fuite (l/s)	0.00
Surface d'infiltration (m²)	0.00
Perméabilité (m/s)	0.00E+00
Débit d'Infiltration (l/s)	0.00

perméabilité à définir

Caractéristiques climatiques :

Période de retour (en année)	30

Station météorologique de Chouilly (51)

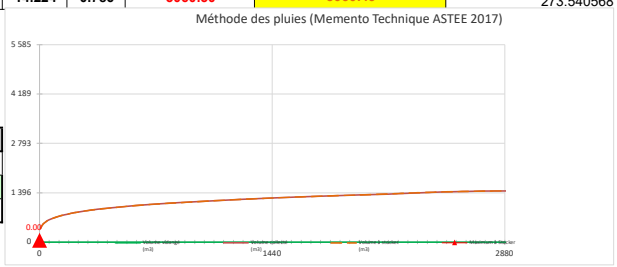
Coefficients de Montana pour des pluies de durée de 6 minutes à 48 h

Durée de retour (ans)	a	b
5	8.940	0.771
10	11.017	0.779
20	13.039	0.784
30	14.224	0.786
50	15.686	0.787
100	17.641	0.788

Débit vidangé (l/s) : 0.00

Hauteur pluie : h(t)=a*t^(1-b)

Durée de la pluie (en minute)	Volume vidangé (m^3)	a	b	Volume collecté (m^3)	Volume à stocker (m^3)	Hauteur pluie
6	0.00	14.224	0.786	386.12	386.12	20.8711371
15	0.00	14.224	0.786	469.76	469.76	25.392489
30	0.00	14.224	0.786	544.88	544.88	29.4527392
60	0.00	14.224	0.786	632.00	632.00	34.162222
120	0.00	14.224	0.786	733.06	733.06	39.6247496
180	0.00	14.224	0.786	799.51	799.51	43.2165466
240	0.00	14.224	0.786	850.27	850.27	45.9607333
360	0.00	14.224	0.786	927.35	927.35	50.1268575
720	0.00	14.224	0.786	1075.63	1075.63	58.1421246
1440	0.00	14.224	0.786	1247.62	1247.62	67.4390303
2160	0.00	14.224	0.786	1360.71	1360.71	73.552061
2880	0.00	14.224	0.786	1447.12	1447.12	78.2225079
1000000	0.01	14.224	0.786	5060.50	5060.49	273.540568



Volume du bassin d'infiltration

Désignation	Tout
Volume maximal d'eau à stocker (m^3)	5060.49
Coefficient de sécurité	1
Besoin de volume	5 061

Volume du bassin de rétention 160.0

profondeur moyenne

0.26 m

DETERMINATION DU VOLUME D'UN BASSIN D'INFILTRATION

des Eaux Pluviales

Méthode des pluies (Memento Technique ASTEE 2017)

Opération : BCE

BASSIN D'INFILTRATION LIVRY LOUVERCY

surface parcelle

	Surface (ha)	Coef d'apport
Surface étanche :	1.850	1
Surface voirie béton enrobé :		0.9
Surface stabilisé et pavés drainants :		0.5
Surface noue/bassin :	0.000	1
Surface espace vert :		0.3
Coef d'apport global :		1.00

1 ha = 10 000 m² = 0,01 km²

Les cases à fond vert sont à renseigner

Caractéristiques physiques du Bassin Versant :

Désignation	
Surface(ha)	1.8500
Coefficient d'apport	1.00
Surface active (ha)	1.85

Caractéristiques du débit de fuite :

Désignation	
Débit de Fuite (l/s)	0.00
Surface d'infiltration (m²)	0.00
Perméabilité (m/s)	0.00E+00
Débit d'Infiltration (l/s)	0.00

Caractéristiques climatiques :

Période de retour (en année)	100

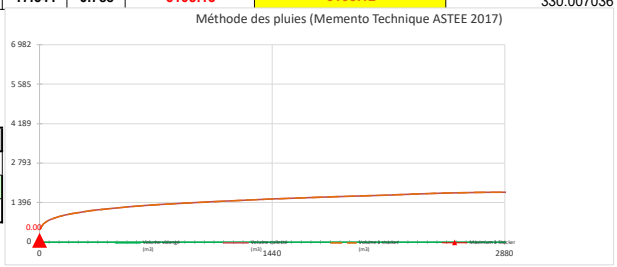
Station météorologique de Chouilly (51)

Coefficients de Montana pour des pluies de durée de 6 minutes à 48 h

Durée de retour (ans)	a	b
5	8.940	0.771
10	11.017	0.779
20	13.039	0.784
30	14.224	0.786
50	15.686	0.787
100	17.641	0.788

perméabilité à définir

	Débit vidangé (l/s)			Hauteur pluie		
	0.00			h(t)=a*t^(1-b)		
Durée de la pluie (en minute)	Volume vidangé (m^3)	a	b	Volume collecté (m^3)	Volume à stocker (m^3)	Hauteur pluie
6	0.00	17.641	0.788	477.16	477.16	25.7923709
15	0.00	17.641	0.788	579.46	579.46	31.3223651
30	0.00	17.641	0.788	671.19	671.19	36.2804701
60	0.00	17.641	0.788	777.43	777.43	42.0234075
120	0.00	17.641	0.788	900.50	900.50	48.6754106
180	0.00	17.641	0.788	981.32	981.32	53.0445746
240	0.00	17.641	0.788	1043.04	1043.04	56.380378
360	0.00	17.641	0.788	1136.66	1136.66	61.4411492
720	0.00	17.641	0.788	1316.59	1316.59	71.1668411
1440	0.00	17.641	0.788	1524.99	1524.99	82.4320401
2160	0.00	17.641	0.788	1661.88	1661.88	89.8312401
2880	0.00	17.641	0.788	1766.39	1766.39	95.4804391
1000000	0.01	17.641	0.788	6105.13	6105.12	330.007036



Volume du bassin d'infiltration

Désignation	Tout
Volume maximal d'eau à stocker (m^3)	6105.12
Coefficient de sécurité	1
Besoin de volume	6 106

Volume du bassin de rétention 160.0

profondeur moyenne

0.32 m

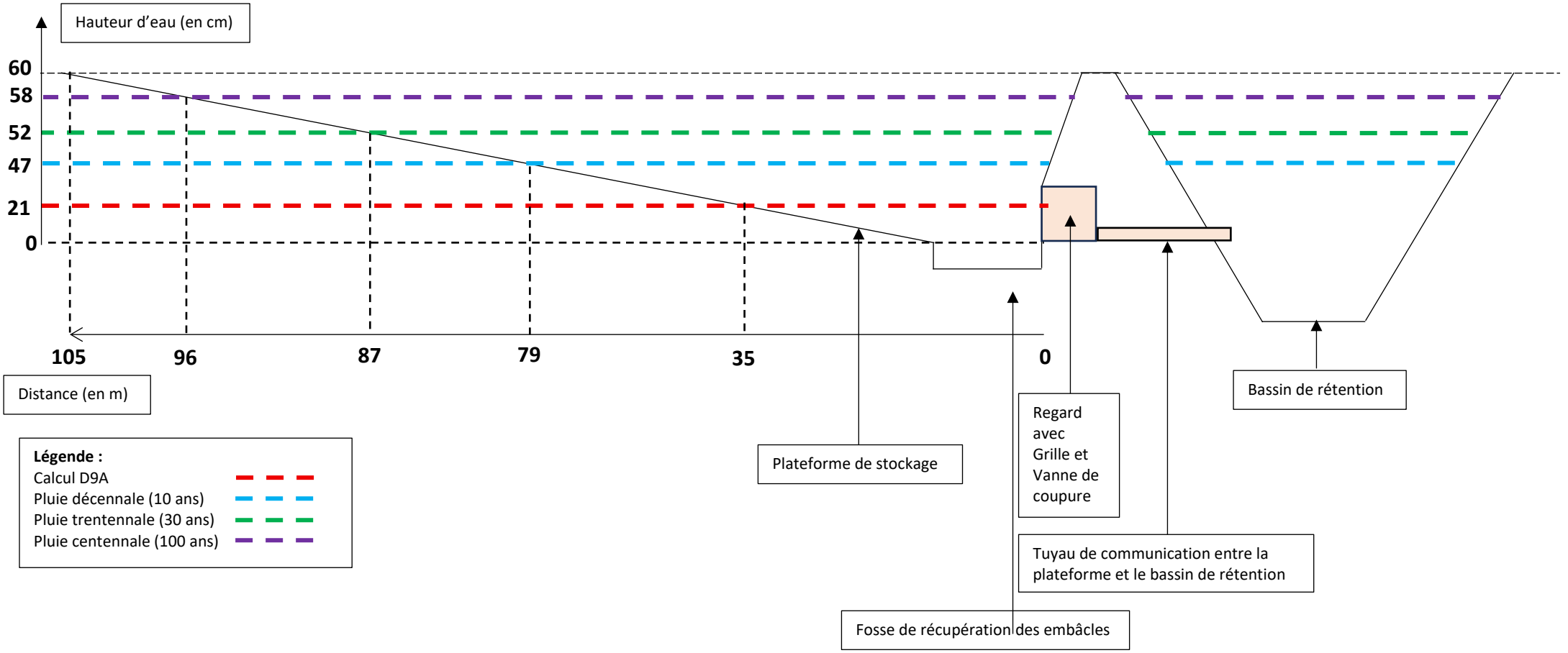


Schéma en coupe des capacités de rétention en fonction du type de pluie du bassin « Plastique »

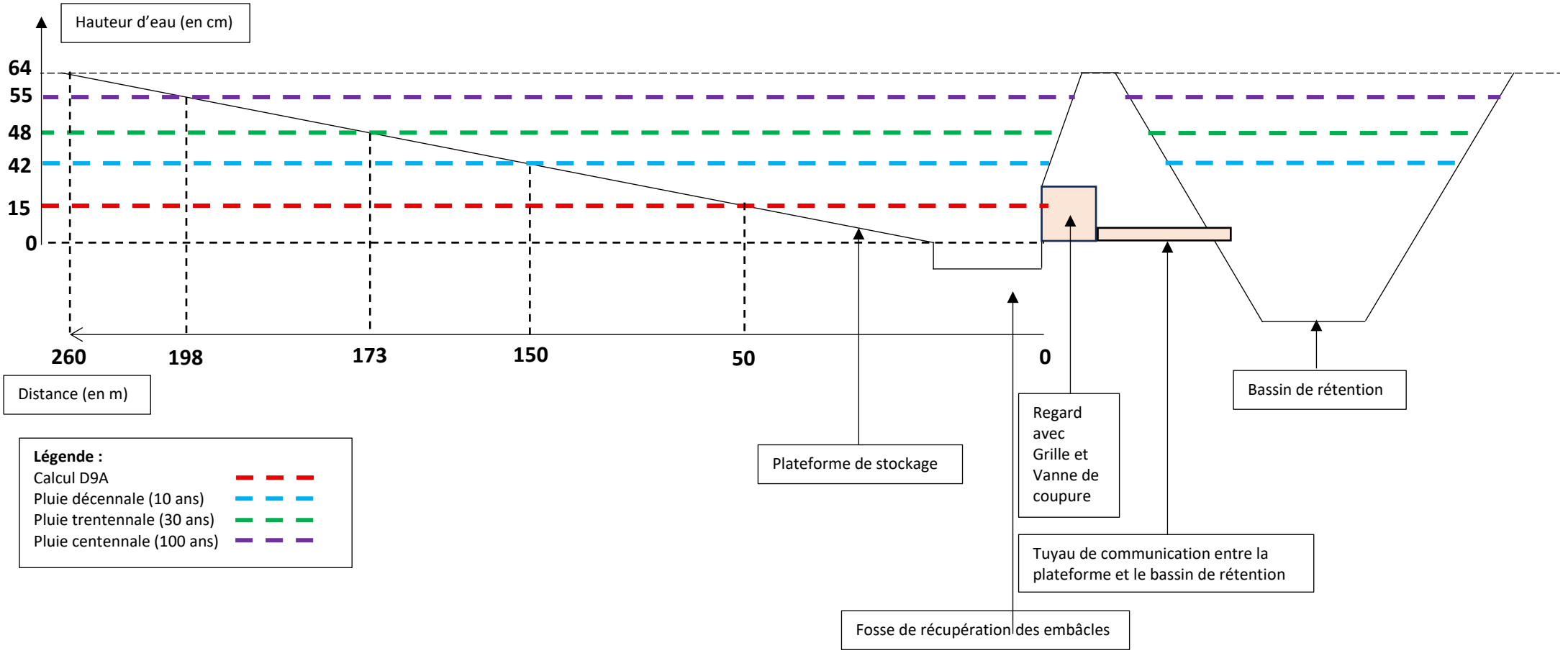


Schéma en coupe des capacités de rétention en fonction du type de pluie du bassin « Bois »

Diagnostic pédologique zone humide

Source : EVINERUDE / GNAT Ingénierie

Diagnostic pédologique zone humide

Dossier d'autorisation ICPE dans le cadre des activités de broyage et de compostage sur la commune de Livry-Louvercy (51400)

Equipe de travail et compétences :

Equipe de réalisation	Mission	Structure
Manon GROSSET-JANIN	Expertise zones humides pédologiques et floristiques – Cartographie et rédaction	EVINERUDE
Baptiste BUNOUF	Chef de projets - Coordination de l'étude et relecture du compte-rendu	

SOMMAIRE

1 Méthodologie 4
1.1 Localisation du projet et brève description 4
1.2 Consultations 6
1.3 Equipe de travail – compétences 6
1.4 Calendrier – déroulement de l'étude 6
1.5 Méthodologie 7
1.5.1 Habitats naturels 7
1.5.2 Expertise pédologique 8
2 Etat initial de l'environnement 11
2.1 Zonages 11
2.1.1 Réseau hydrographique et zones humides avérées 11
2.1.2 Zones humides probables 13
2.3 Contexte pédologique 15
2.4 Contexte géologique 16
3 Diagnostic zone humide 17
3.1 Critère pédologique 17
3.2 Critère floristique 24
3.2.1 Résultats de l'expertise zone humides floristique de 2025 24
3.2.2 Expertise zones humides floristiques de juin 2026 27
3.3 Synthèse du diagnostic zone humide 35
4 Annexe 37
4.1 Photographie des sondages pédologiques 37

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site sur fond IGN 4
Figure 2 : Zone d'étude sur photographie aérienne 5
Figure 3 : Classification des sols (Source : GEPPA 1981, modifié). 9
Figure 4 : Observation de tâches dans un sondage 9
Figure 5 : Exemple d'une carotte de terre réalisée suite à un sondage. 9
Figure 6 : Localisation du réseau hydrographique et des zones humides avérées 12
Figure 7 : Cartographie des zones humides probables (source : INPN) 14
Figure 8 : Carte de l'occupation des sols autour de la zone d'étude 15
Figure 9 : Carte géologique (Source : BRGM) 16
Figure 10 : Photographies des zones compactées 17
Figure 11 : Description des sondages pédologiques 19
Figure 12 : Résultats de l'expertise pédologique associés aux zones humides probables 22
Figure 13 : Résultats de l'expertise pédologique 23
Figure 14 : Cartographie des habitats naturels et anthropiques (2025) 26
Figure 15 : Monoculture 27
Figure 16 : Chemin agricole 27
Figure 17 : Haie arbustive 28
Figure 18 : Haie arborée 28
Figure 19 : Voirie 28
Figure 20 : Friche herbacée 28
Figure 21 : Bâtiment d'activité 28
Figure 22 : Stockage de déchets et piste d'acheminement 28
Figure 23 : Pinède 29
Figure 24 : Friche rudérale herbacée sur zone de déchets 29
Figure 25 : Pelouse calcicole 29
Figure 26 : Végétation des bords de route 29
Figure 27 : Cartographie des habitats naturels et anthropiques (2026) 34
Figure 28 : carte de synthèse de l'expertise zone humide floristique et pédologique 36

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ressources bibliographiques consultées. 6
Tableau 2 : Calendrier de l'étude pour le diagnostic 6
Tableau 3 : Description des habitats pro parte 24
Tableau 4 : Synthèse des 13 habitats naturels observés au sein de la zone d'étude en 2026 30
Tableau 5 : Synthèse de l'expertise zone humide 35

1 Méthodologie

1.1 Localisation du projet et brève description

La zone d'étude est située dans le département de la Marne (51), sur la commune de Livry-Louvercy et couvre une surface totale de 16,48 ha. Elle correspond à des sites d'exploitation et de stockage de matériaux ainsi que de déchets industriels et domestiques. L'ensemble est inséré dans un paysage dominé par de vastes parcelles de monoculture et se situe en bordure de la route départementale D994.

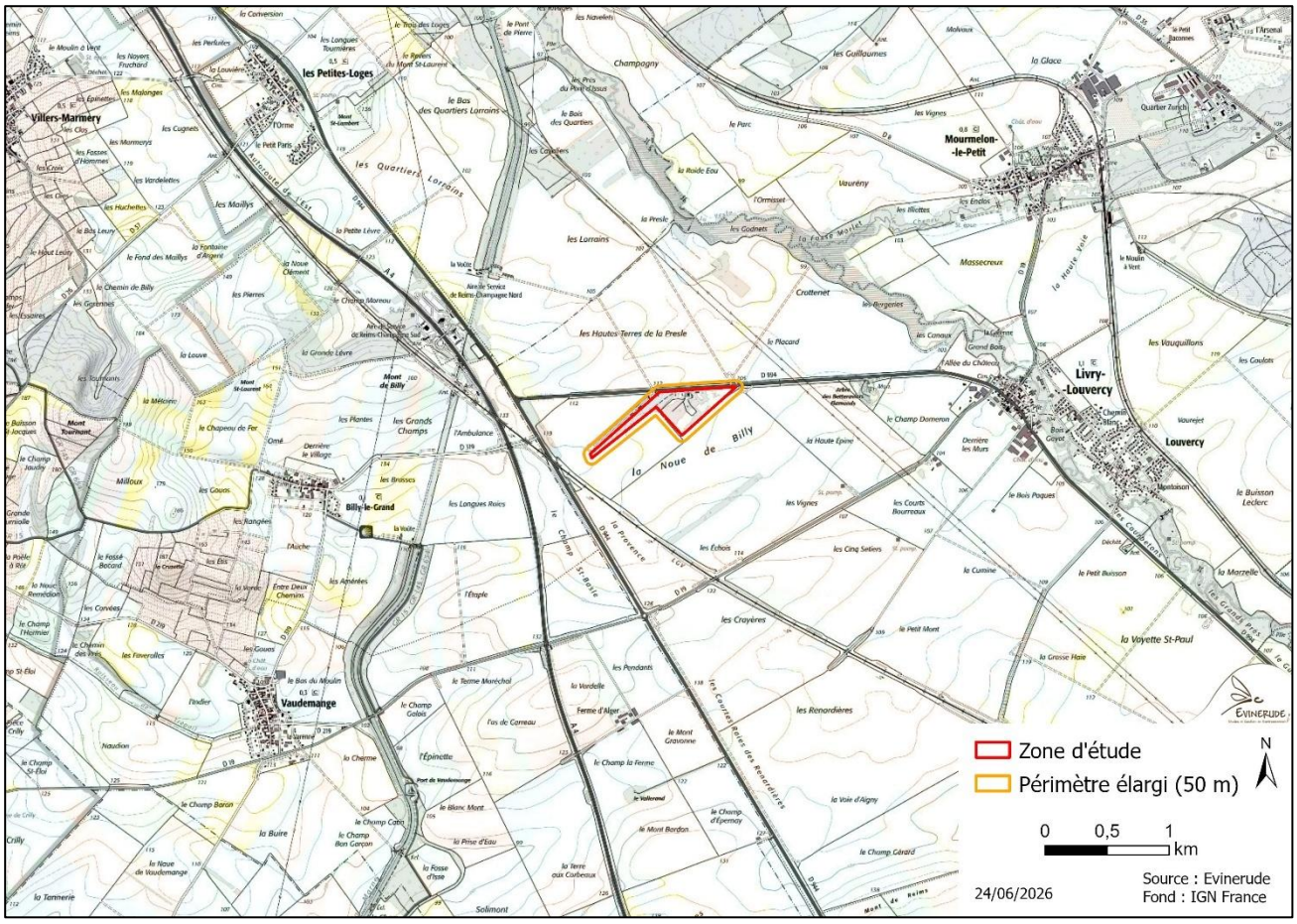


Figure 1 : Localisation du site sur fond IGN



Figure 2 : Zone d'étude sur photographie aérienne

1.2 Consultations

Afin de recueillir des informations pour orienter par la suite les prospections de terrain, un ensemble de ressources bibliographiques disponibles a été consulté.

Tableau 1 : Ressources bibliographiques consultées.

Structure	Type contact	Informations recueillies
SIG réseau zones humides	Site internet	Consultation des données zones humides et pré localisation zones humides
BRGM Info Terre	Site internet	Consultation des données géologiques
Géoportail	Site internet	Consultation de la carte des sols, et des fonds orthographiques et topographiques
GisSol	Site internet	Consultation d'information pédologiques
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides	Site internet	Annexe 1 : Consultation des critères de sols de zones humides pédologiques. Annexes 2 : Consultation des habitats naturels humides ou pro-parte. Consultation de la flore indicatrice de zones humides.

1.3 Equipe de travail – compétences

Plusieurs membres de l'équipe et spécialistes ont participé à ce projet :

- Chef de projet : Baptiste BUNOUF / Evinerude
- Inventaires zone humide, rédaction, cartographie Manon GROSSET-JANIN/ Evinerude ;
- Contrôle qualité : Baptiste BUNOUF / Evinerude

1.4 Calendrier – déroulement de l'étude

Tableau 2 : Calendrier de l'étude pour le diagnostic

Date	Intervenants	Conditions météorologiques	Groupes expertisés
11/06/2026	Manon GROSSET-JANIN	15-20°C, couverture nuageuse 50-75%, vent modéré	Réalisation des sondages pédologiques et expertise ZH floristique

1.5 Méthodologie

1.5.1 Habitats naturels

Photo-interprétation

Les habitats naturels, semi-naturels et anthropiques situés au sein de la zone d'étude ont dans un premier temps été délimités à partir des photos aériennes. Ces dernières permettent, grâce aux caractères de la végétation, d'identifier divers milieux ouverts, fermés, les bâtiments ainsi que les entités homogènes. Un pré-repérage a été effectué sous Système d'Information Géographique (SIG) à l'aide de la BD Ortho de l'IGN disponible sur Géoportail.

Phases de terrain

A partir de cette photo-interprétation, une caractérisation des habitats a été réalisée dans les différentes catégories d'habitats pré-délimités. Pour chaque type d'habitat naturel, sont indiquées les espèces caractéristiques et/ou remarquables par strate (arborescente, arbustive et herbacée) ainsi que ses principaux caractères écologiques et son état de conservation. Une attention particulière est portée au nombre d'espèces hygrophiles et à leur recouvrement, afin d'identifier les habitats qui pourraient être humides selon les critères de délimitation des zones humides de l'arrêté du 24 juin 2008.

Les différents habitats peuvent aussi être définis à l'aide de relevés phytosociologiques sur des secteurs homogènes, en période favorable à l'observation de la végétation. Chaque relevé phytosociologique effectué est localisé à l'aide d'un GPS de précision.

Typologie des habitats

Les communautés végétales sont analysées selon la méthode phytosociologique sigmatiste (Braun-Blanquet, 1964 ; Guinochet, 1973) et identifiées selon connaissances phytosociologiques actuelles. Les différents milieux (« habitats » au sens de « CORINE Biotopes ») sont répertoriés selon leur typologie phytosociologique simplifiée, typologie internationale en vigueur utilisée dans le cadre de CORINE Biotopes (Bissardon et al., 2002), EUNIS (Louvel et al., 2013) et du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000.

Cartographie des habitats

Après identification et délimitation sur le terrain, les différentes communautés végétales (ou « habitats ») sont représentées cartographiquement par report sur le fond topographique de la zone d'étude à l'aide du logiciel ArcGIS, dans le système de projection RGF Lambert 93, à l'échelle 1/2000 ème. Les couleurs correspondant à chaque type d'habitat ont été choisies, dans la mesure du possible, en fonction de leur connotation écologique. C'est à partir de cette cartographie que sont délimités les zones humides floristiques au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

1.5.2 Expertise pédologique

Suite à la loi du 24 juillet 2019, portant création de l'Office Français de la Biodiversité, les zones humides sont de nouveau définies par le caractère alternatif des deux critères de sols et de végétation. Il rend caduque l'arrêt du Conseil d'État du 22 février 2017 : « […] on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. » Les critères ne sont donc pas cumulatifs mais bien alternatifs. Trois critères principaux sont ainsi utilisés pour identifier une zone humide :

- Les habitats naturels,
- La végétation hygrophile,
- La pédologie avec la présence de sols hydromorphes.

L'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides : la préservation des zones humides devient une obligation légale.

Le tableau suivant synthétise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du code de l'environnement. Ainsi, un espace peut être considéré comme une zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Le sol correspond à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 de l'arrêté du 24 juin 2008, et annexe IV de la circulaire du 18 janvier 2010. Ce critère se traduit par la présence d'histosols (sols tourbeux), de réductisols marqués par des traits réductiques à moins de 50 cm de la surface (gley), d'autres sols marqués par des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (sols hydromorphes ou pseudo-gley).
- La végétation, si elle existe, est caractérisée par la présence d'espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'Annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 ou bien par la présence de communautés d'espèces végétales dénommées « habitats », caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008.

Les conclusions sont établies selon les indications de l'annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008 et illustrées par la figure suivante. Les sols des zones humides correspondent :

- À tous les histosols : sols qui connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
- À tous les réductisols : sols qui connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol. Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
- À des sols ayant des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- À des sols ayant des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.

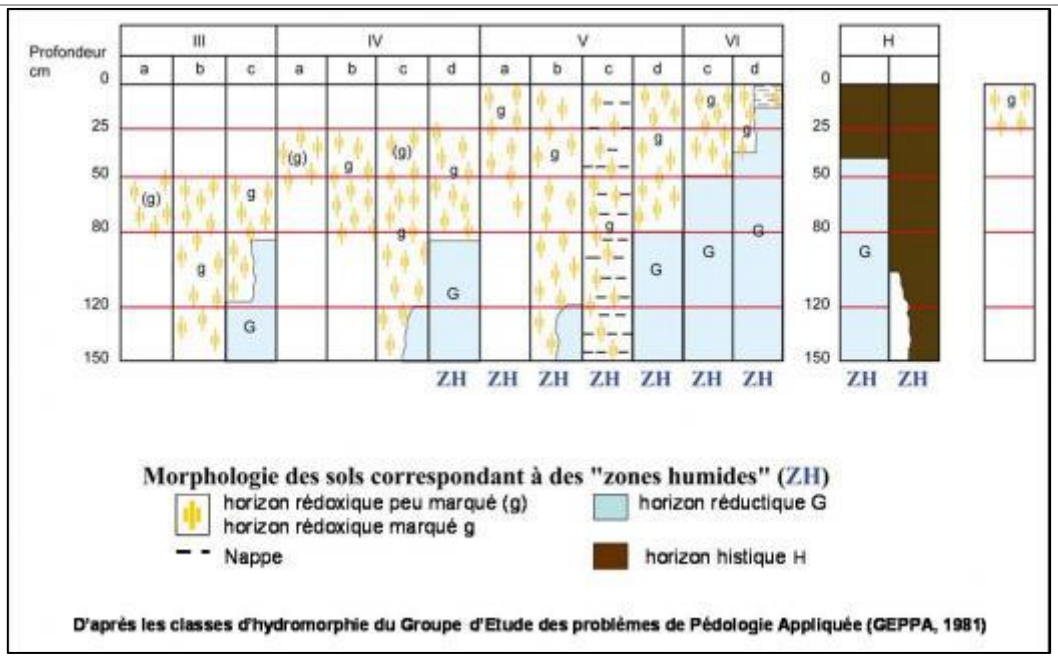


Figure 3 : Classification des sols (Source : GEPPA 1981, modifié).



Figure 4 : Observation de tâches dans un sondage.

La méthodologie employée des sondages pédologiques consiste à extraire une carotte de terre à l'aide d'une tarière. Si des tâches rouge/rouille apparaissent, c'est que le fer naturellement présent est oxydé. Ce phénomène est dû à la présence d'oxygène dans le sol. Si des tâches d'un gris bleuté (cf. photo ci-contre), sont observées alors le fer est en phase réduite, état dans lequel il se trouve lorsque les conditions du milieu sont anoxiques, c'est-à-dire sans oxygène à cause de la présence d'eau. Dans le cadre de l'étude, des sondages réguliers sont effectués et localisés au GPS à précision sub-métrique. Chacun a fait l'objet de fiches de terrain saisies sous informatique en format tableur (cf. partie résultats). Les sondages sont faits à minima jusqu'à 50 cm de profondeur et peuvent aller jusqu'à 120 cm suivant l'observation de la carotte.



Figure 5 : Exemple d'une carotte de terre réalisée suite à un sondage.

Dans l'exemple présenté dans la figure ci-dessus, le changement de couleur avec la profondeur (de gauche à droite) montre entre autres une influence de la présence d'eau avec une réduction du fer et l'apparition de taches grisâtres-bleuâtres. L'observation des carottes permet ensuite de rattacher le sol à l'une des catégories de sol de l'arrêté selon son état rédoxique.

Le choix des sondages pour la délimitation s'appuiera sur les indices observés :

- Présence/absence de drains ou fossés drainants ;
- Etat des parcelles adjacentes (si les parcelles attenantes, situées sur un même niveau topographique ont été classées en zones humides, on peut gager que la parcelle d'intérêt doit également l'être) ;
- Présence de rupture de pente, etc.

Des points de sondages ont donc été réalisés notamment en vue de vérifier la présence ou l'absence d'habitats humides.

À l'issue de l'analyse pédologique, nous serons en mesure de relier les points de sondages considérés, délimitant ainsi précisément le contour de la zone humide. La limite de la zone humide est ensuite tracée sur un support cartographique à l'aide de l'orthophotographie (IGN), des sondages pédologiques positifs identifiés.

Par la suite, à partir du printemps, seront effectués les inventaires du cortège végétal et des habitats naturels notamment en vue de vérifier la présence ou l'absence d'habitats humides.

Les espèces hygrophiles ainsi que leur recouvrement sont également analysées et localisées.

Deux cas de figure pourront se présenter :

- En présence d'une ou plusieurs espèces indicatrices de zones humides listées dans l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 avec un recouvrement fort (>50 % du secteur homogène étudié),
- En présence d'un habitat naturel/unité de végétation correspondant selon la typologie Corine Biotope à un habitat mentionné dans l'annexe 2.2 du même arrêté.

Dans le cadre de cette étude, 19 points de sondages avaient été réalisés le 13/11/2024. 10 de plus ont été effectués le 11/06/2026.

2 Etat initial de l'environnement

2.1 Zonages

2.1.1 Réseau hydrographique et zones humides avérées

La zone d'étude s'inscrit dans le bassin hydrographique Seine-Normandie, rattaché au SDAGE Seine-Normandie (2022–2027). Ce document de planification définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin concerné.

Elle se trouve plus précisément dans le bassin versant de la Vesle, rattachée au SAGE Aisne-Vesle-Suippe.

Le **réseau hydrographique** à proximité du site est composé de la Vesle, qui s'écoule à plus de 1,5 km au nord de la zone d'étude, et du canal de l'Aisne à la Marne, qui passe à 1 km à l'ouest du site. Ces éléments hydrauliques structurent le fonctionnement hydrologique local et constituent des facteurs favorables au développement de zones humides, notamment au niveau des fonds de vallon, des zones d'expansion de crue et des secteurs susceptibles de connaître des engorgements temporaires des sols.

C'est notamment le cas ici. Les données issues des inventaires existants (DREAL Grand Est, Agence de l'eau Seine-Normandie, atlas cartographique du SAGE Aisne-Vesle-Suippe) ont été consultées afin d'identifier les zones humides effectives connues à l'échelle du site, de son périmètre élargi et de son aire d'étude bibliographique. Ces données montrent que les **zones humides avérées** recensées sont situées autour du lit de la Vesle.

Des **enjeux potentiels restent donc présents aux alentours de la zone d'étude**, en lien avec le réseau hydrographique et les zones humides qui lui sont associées. Ceux-ci demeurent toutefois faibles, ces éléments étant relativement éloignés du site étudié.

Ces données sont visibles sur la carte suivante :

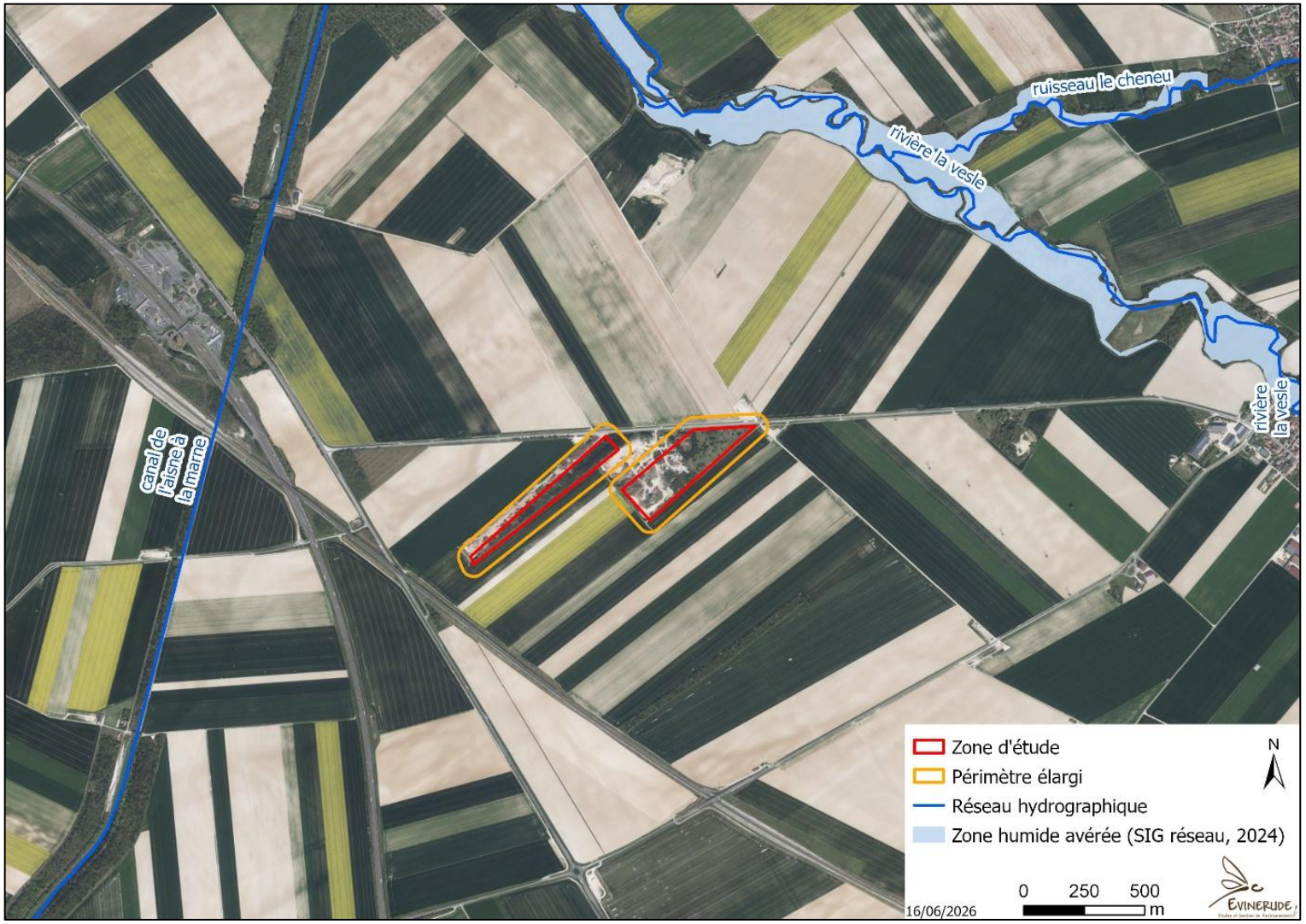


Figure 6 : Localisation du réseau hydrographique et des zones humides avérées

2.1.2 Zones humides probables

Longtemps considérées comme dangereuses ou insalubres, elles ont été modifiées, parfois détruites. Pourtant, les zones humides remplissent des fonctions essentielles au maintien des équilibres écologiques et rendent des services à la collectivité. Selon l'article L211-1 du Code de l'Environnement, les zones humides sont définies comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles au moins une partie de l'année ». Selon leur état de conservation, les zones humides assurent tout ou au moins une partie des trois grandes fonctionnalités suivantes :

- **Régulation des régimes hydrologiques.**
- **Autoépuration et protection de la qualité des eaux.**
- **Réservoir biologique.**

Les données disponibles sur le site de l'INPN illustrent la potentialité de milieu humide en France.

Plusieurs zones humides potentielles sont indiquées sur le site d'étude. Ces zones humides sont réparties sur l'intégralité du site d'étude. Elles sont majoritairement classées en tant que zones probablement humides en catégorie « assez forte à forte » et en catégorie « humide artificialisée ».

Ces données sont visibles sur la carte suivante :

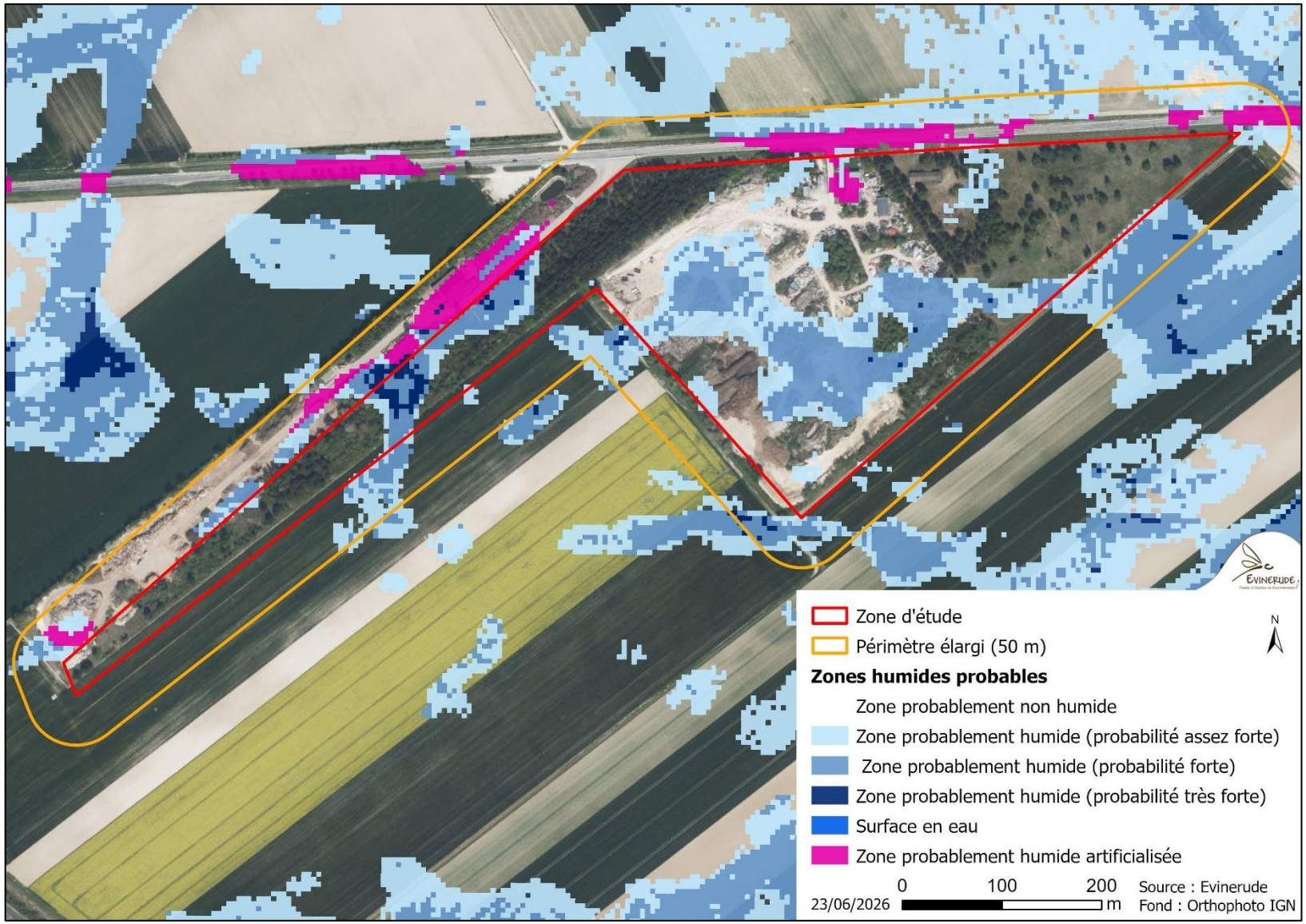


Figure 7 : Cartographie des zones humides probables (source : INPN)

2.3 Contexte pédologique

Le site d'étude se situe sur une seule unité cartographique du sol dont le type dominant de sol est un **calcosol**. Le nom d'UCS (Unité Cartographique de Sol) est : « Collines de Champagne crayeuse à relief peu accentué et larges plateaux à sols calcaires ».

Un Calcosol se définit par « des sols moyennement épais à épais (plus de 35 cm d'épaisseur), développés à partir de matériaux calcaires. Ils sont riches en carbonates de calcium sur toute leur épaisseur, leur pH est donc basique. Ils sont fréquemment argileux, plus ou moins caillouteux, **plus ou moins séchants, souvent très perméables**. Ils se différencient des calcisols par leur richesse en carbonates. » (Source : Gis Sol).

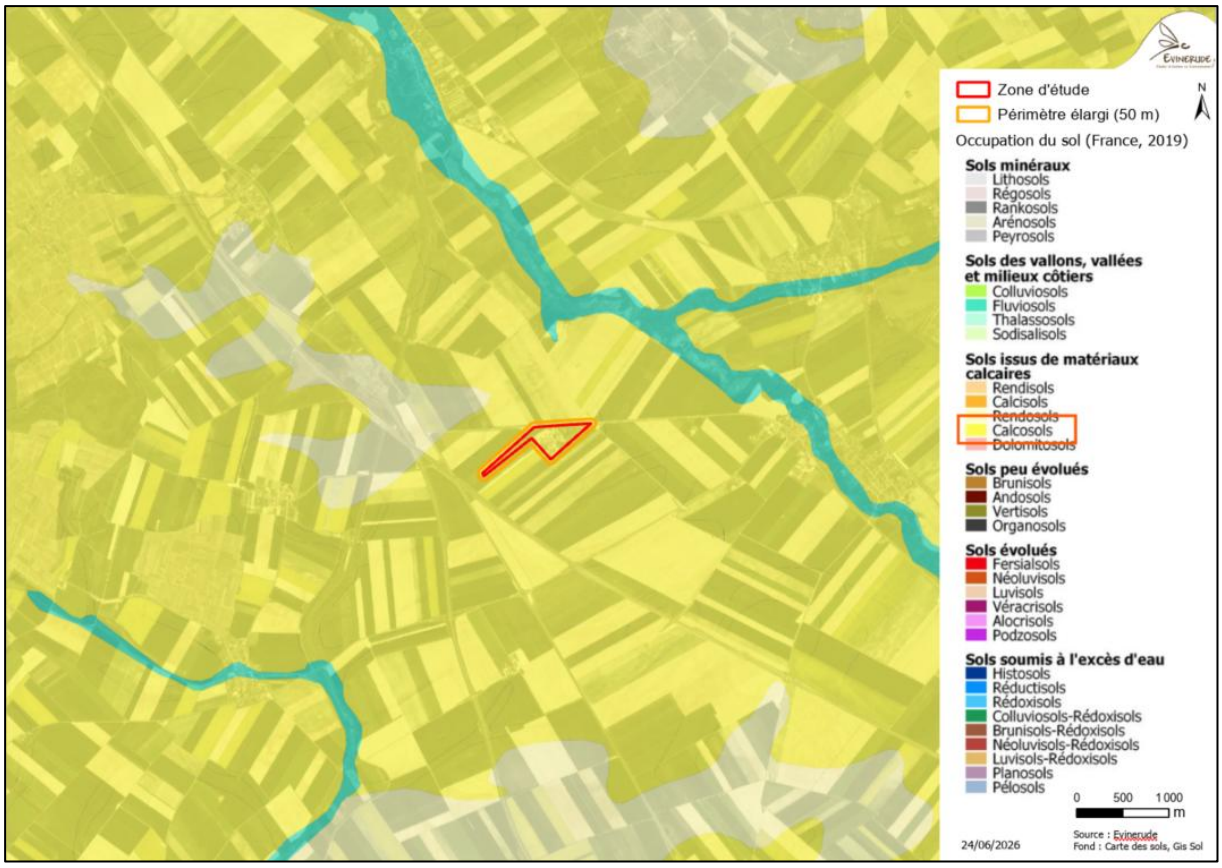


Figure 8 : Carte de l'occupation des sols autour de la zone d'étude

2.4 Contexte géologique

La carte géologique indique que le site d'étude repose sur deux couches géologiques : les « Craie à *Micraster coranguinum* (Craie de Châlons) (Crétacé supérieur-Santonien) » et les « Colluvions indifférenciées (Quaternaire) ».

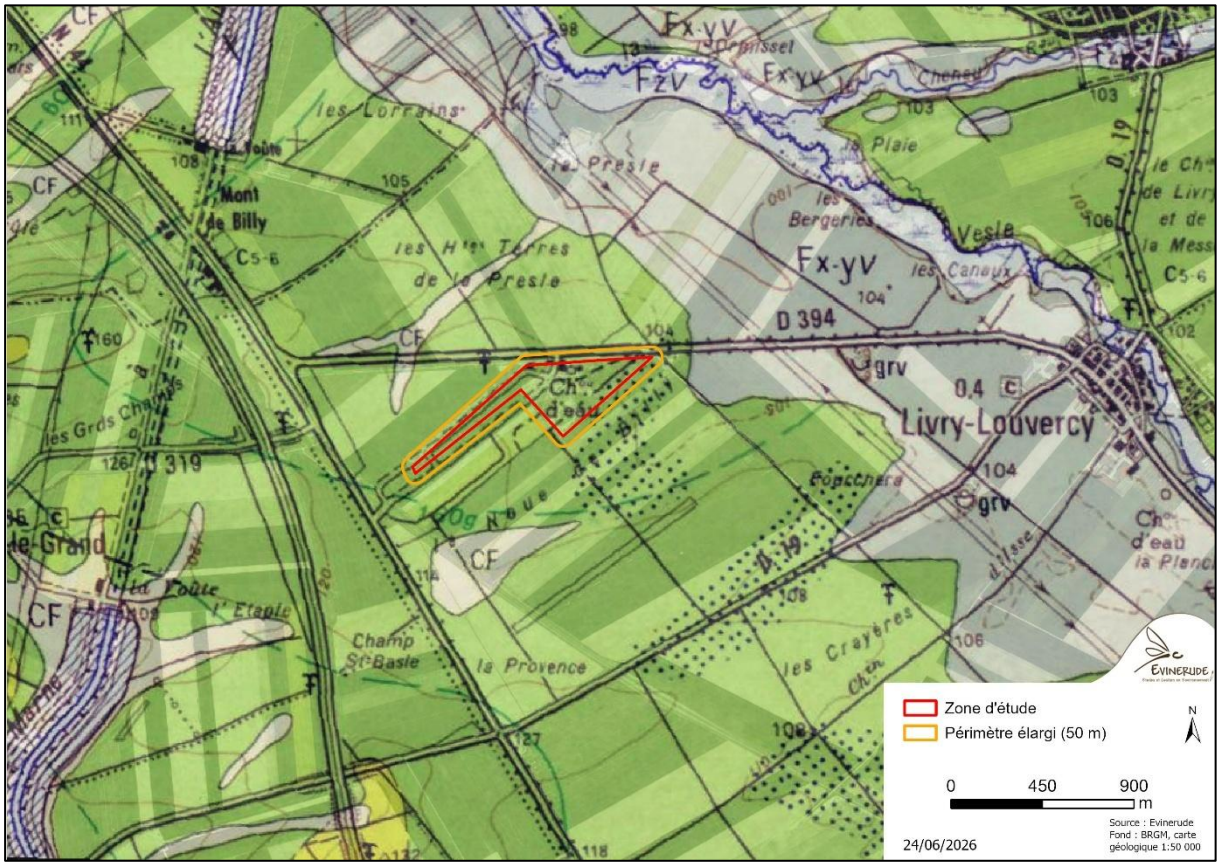


Figure 9 : Carte géologique (Source : BRGM)

3 Diagnostic zone humide

3.1 Critère pédologique

Date de prospection	Conditions météorologiques
13/11/2024	7 à 9°C, vent faible, ciel ensoleillé
11/06/2026	15 à 20°C, vent modéré, couverture nuageuse 50-75%

Dans le cadre de ce diagnostic zone humide, **10 sondages pédologiques ont été réalisés à la tarière le 11/06/2026**, en complément de ceux initialement réalisés en novembre 2024, dans le cadre d'un précédent projet. Ils permettent d'établir la présence ou l'absence de zones humides pédologiques étendues, susceptibles d'entraîner des enjeux réglementaires pour le projet d'aménagement.

Au terme de l'expertise, aucun sondage ne présente un profil caractéristique de zone humide pédologique.

Pour cette analyse complémentaire, **les sondages ont été localisés en fonction des différentes zones humides probables (voir carte en partie 2.1.2, *figure 7*)**. L'objectif était d'approfondir la première étude et de confirmer ou non l'absence de ZH conclue à l'issue de celle-ci.

Une grande partie du site étant compactée par le passage d'engins ou recouverte de tas de déchets, la réalisation des sondages s'est parfois avérée difficile. Des sondages ont néanmoins été effectués sur ces surfaces afin de prospecter l'ensemble de la zone d'étude de manière relativement homogène, bien que le sol tassé n'ait pas toujours permis de creuser.



Figure 10 : Photographies des zones compactées

L'ensemble des sondages présente un refus de tarière précoce, lié à la compacité du sol de la décharge, à la présence d'éléments grossiers, ou à un sol trop sec.

Les profils sondés ne permettent donc pas, pour la majorité, d'être rattachés aux profils types des classes GEPPA. Toutefois, malgré ce caractère « inclassable », il est possible d'affirmer, au vu du terrain compacté et remanié prospecté, que ces sondages ne présentent pas de caractéristiques de sols typiques de zones humides. En effet, il s'agit d'anthroposols, c'est-à-dire, des sols formés ou fortement modifiés par les activités humaines dont font partis les zones remblayés et compactés par l'activité

humaine. Il est également à noter que, d'après « IGN – Remonter le temps », le site est exploité par l'Homme depuis au moins 1965. Les anthroposol ne sont pas caractéristiques des zones humides.

Ainsi, aucun sondage ne révèle la présence de zone humide sur la zone d'étude, ce qui n'induit pas d'enjeu réglementaire au regard de l'article R214-1 du Code de l'environnement.

Le descriptif des sondages est présenté ci-dessous ; les photographies des sondages pédologiques réalisés sont disponibles en annexe

Figure 11 : Description des sondages pédologiques

Sondage	Traces rédoxiques	Traces réductiques	Venue d'eau	Commentaires	Classe du GEPPA	Sondage caractéristique d'une zone humide
Sondages du 13/11/2024						
Sondage 1 Refus à 24cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	I/II/III/IV	Non
Sondage 2 Refus à 45cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	I/II/III	Non
Sondage 3 Refus à 43 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	I/II/III	Non
Sondage 4 Refus à 40 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	I/II/III	Non
Sondage 5 Refus à 43 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	I/II/III	Non
Sondage 6 Refus à 14 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	Anthroposol	Non
Sondage 7 Refus à 20 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	Anthroposol	Non
Sondage 8 Refus à 28 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	I/II/III/IV	Non
Sondage 9 Refus à 24 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	I/II/III/IV	Non
Sondage 10 Refus à 17 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	Anthroposol	Non
Sondage 11 Refus à 0 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	Anthroposol	Non
Sondage 12 Refus à 19 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	Anthroposol	Non
Sondage 13	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	Anthroposol	Non

Sondage	Traces rédoxiques	Traces réductiques	Venue d'eau	Commentaires	Classe du GEPPA	Sondage caractéristique d'une zone humide
Refus à 14 cm						
Sondage 14 Refus à 6 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	Anthroposol	Non
Sondage 15 Refus à 24 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	I/II/III/IV	Non
Sondage 16 Refus à 30 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	I/II/III/IV	Non
Sondage 17 Refus à 20 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	Anthroposol	Non
Sondage 18 Refus à 19 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	-	Anthroposol	Non
Sondages du 11/06/2026						
Sondage 20 – 1 Refus à 5 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	Surface dure – sol remblayé et compact de la décharge	Anthroposol	Non
Sondage 20 – 2 Refus à 20 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	Surface dure – sol tassé et compact du chemin.	Anthroposol	Non
Sondage 21 Refus à 0 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	Refus sol trop sec et compact. Terre friable qui s'envole.	Anthroposol	Non
Sondage 22 Refus à 0 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	Se situe sur un gros tas de gravats. **Sondage non réalisable**.	Anthroposol	Non
Sondage 23 Refus à 0 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	Se situe sur un gros tas de gravats (pierres).	Anthroposol	Non
Sondage 24 Refus à 0 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	Surface dure – sol remblayé et compact de la décharge	Anthroposol	Non
Sondage 25 Refus à 35 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	Refus sol trop sec et compact. Terre friable qui s'envole.	I/II/III/IV	Non

Sondage	Traces rédoxiques	Traces réductiques	Venue d'eau	Commentaires	Classe du GEPPA	Sondage caractéristique d'une zone humide
Sondage 26 Refus à 30 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	Refus sol trop sec et compact. Terre friable + éléments grossiers (pierres) entravant le forage, témoignant d'un sol remanié.	I/II/III/IV	Non
Sondage 27 – 1 Refus à 0 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	Surface dure – sol tassé et compact du chemin.	Anthroposol	Non
Sondage 27 – 2 Refus à 5 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	Refus sol sec et compact du chemin. Terre friable + éléments grossiers (pierres) entravant le forage.	Anthroposol	Non
Sondage 28 -	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	Se situe au niveau d'un gros tas de déchets. **Sondage non réalisable**.	Anthroposol	Non
Sondage 29 Refus à 0 cm	Aucune trace rédoxique	Aucune trace réductique	-	Surface dure – sol remblayé et compact de la décharge	Anthroposol	Non

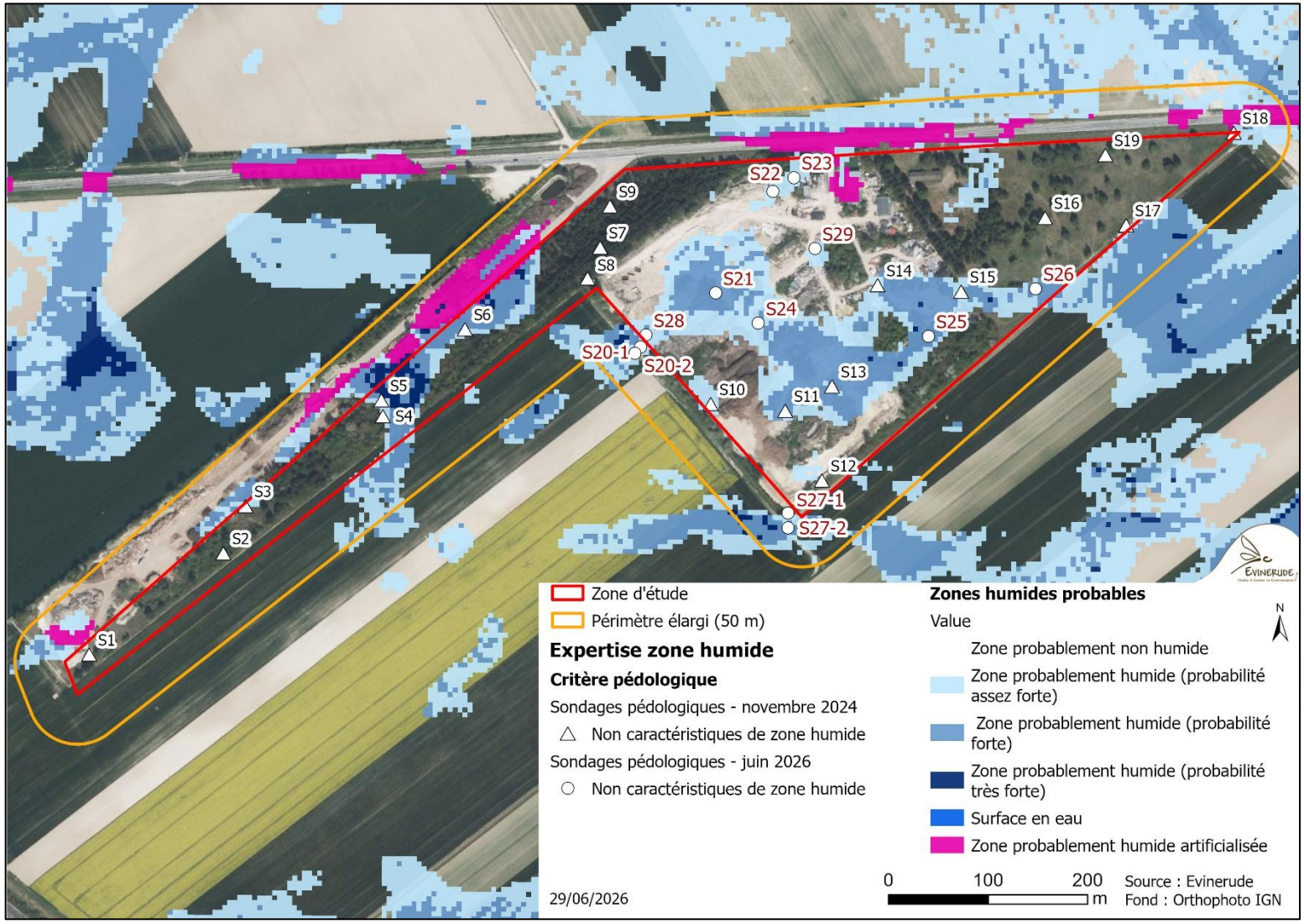


Figure 12 : Résultats de l'expertise pédologique associés aux zones humides probables



Figure 13 : Résultats de l'expertise pédologique

3.2 Critère floristique

3.2.1 Résultats de l'expertise zone humides floristique de 2025

Date de prospection	Conditions météorologiques
15/04/2025	15°C, nuageux, vent faible
12/05/2025	25-30°C, ensoleillé, pas de vent
06/08/2025	23-27°C, ensoleillé, pas de vent

Parmi les 22 habitats cartographiés, **aucun n'est inscrit en tant qu'habitat humide** et **9 sont considérés comme habitats humides *pro parte*** selon l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008. Ceux-ci se situent aussi bien dans la zone d'étude ainsi que dans le périmètre élargi.

Les **habitats *pro parte*** sont des habitats dont le niveau hiérarchique ne peut pas être considéré comme systématiquement humide, soit parce que les habitats des niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de discriminer les végétations caractéristiques de zone humides de celles qui ne le sont pas. Les habitats présentés ci-dessous nécessitent donc la réalisation d'un relevé phytosociologique en période favorable (entre les mois d'avril et de juillet), afin de statuer sur leur caractère humide selon le nombre d'espèces hygrophiles et leur recouvrement. En l'état, ils sont considérés comme potentiellement humides.

Tableau 3 : Description des habitats pro parte

Nom de l'habitat	Code CORINE BIOTOPES
Pelouse calcaire	34.32
Prairie à faciès d'embuissonnement	38.2
Végétation des bords de route	38.2
Prairie xérophile x Fourré arbustif	38.2 x 31.81
Boisement anthropique	83.32
Friche herbacée	87.1
Chemin agricole	87.2
Friche rudérale arbustive sur zone de déchets	87.2
Friche rudérale herbacée sur zone de déchets	87.2

De manière générale, des **relevés phytosociologiques sont réalisés sur ces habitats**, dans le but de **mettre en évidence leur caractère humide ou non**. Le choix des habitats faisant l'objet de ces relevés repose sur l'expertise des botanistes. En effet, certaines formations n'ont pas ou peu d'espèces caractéristiques de zones humides, ce qui ne nécessite pas de relevés. D'autres peuvent présenter un caractère méso-hygrophile, que seul un relevé phytosociologique pourra classer comme humide ou non. Enfin, la composition floristique de certains cortèges témoigne clairement d'un habitat humide, ne nécessitant pas de relevé supplémentaire.

Dans le cas présent, aucun relevé phytosociologique n'a été nécessaire car la végétation mésophile ou xérophile était largement dominante dans ces habitas. Ainsi, au terme des inventaires floristiques, aucun habitat *pro parte* ne présente de végétation caractéristique de zones humides.

Ainsi, à l'issue de l'expertise zones humide floristique, aucun habitat humide n'est présent sur le site d'étude. La cartographie ci-dessous illustre les habitats naturels et anthropiques identifiés. Habitats qui ne présentent pas de caractère humide.



Figure 14 : Cartographie des habitats naturels et anthropiques (2025)

3.2.2 Expertise zones humides floristiques de juin 2026

Date de prospection	Conditions météorologiques
11/06/2026	15 à 20°C, vent modéré, couverture nuageuse 50-75%

La caractérisation et la cartographie des habitats naturels sur la zone d'étude intervient en complément des habitats déjà établis et cartographiés lors de la campagne de 2025. Celle-ci est établie grâce à une analyse croisée de la bibliographie, des orthophotographies et d'une prospection de terrain réalisée par Evinerude 11 juin 2026.

Dans la zone d'étude qui a été ajoutée en 2026 et son périmètre élargi, les habitats 13 ci-dessous ont été inventoriés :

- Bâtiments d'activité
- Chemin agricole
- Friche herbacée
- Friche rudérale arbustive sur zone de déchets
- Friche rudérale herbacée sur zone de déchets
- Haie arborée
- Haie arbustive
- Monoculture
- Pelouse calcicole
- Pinède
- Stockage de déchets et piste d'acheminement
- Végétation des bords de route
- Voirie

Aucun de ceux-ci n'est nouveau, ils font parti des 22 habitats déjà recensés en 2025 sur les autres zones étudiées de la décharge.

Aucun de ces 11 habitats ne présente de cortège indicateur de zone humide. Ceux-ci sont présentés via les photos et le tableau ci-dessous.



Figure 15 : Monoculture



Figure 16 : Chemin agricole



Figure 17 : Haie arbustive



Figure 20 : Friche herbacée



Figure 18 : Haie arborée



Figure 21 : Bâtiment d'activité



Figure 19 : Voirie



Figure 22 : Stockage de déchets et piste d'acheminement



Figure 23 : Pinède



Figure 25 : Pelouse calcicole



Figure 24 : Friche rudérale herbacée sur zone de déchets



Figure 26 : Végétation des bords de route

Tableau 4 : Synthèse des 13 habitats naturels observés au sein de la zone d'étude en 2026

Habitats naturels	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	EUR 28	Cortège floristique	Zone humide floristique[1]
Bâtiments d'activité	86	J2.32	/	/ (Zone privée)	Non
Chemin agricole	87.2	E5.13	/	**Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*),** Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), **Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*),** Véronique voyageuse (*Veronica persica*), **Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Trèfle blanc (*Trifolium repens*),** Mélilot officinal (*Melilotus officinalis*), Coquelicot (*Papaver rhoeas*), Pâturin annuel (*Poa annua*), Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), Grand Plantain (*Plantago major*), Capselle bourse-à-pasteur (*Capsella bursa-pastoris*)	Non
Friche herbacée	87.1	I1.53	/	**Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Coronille bigarrée (*Coronilla varia*),** Gaillet jaune (*Galium verum*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Fétuque faux-roseau (*Schedonorus arundinaceus*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*)	Non
Friche rudérale arbustive sur zone de déchets	87.2	E1.53	/	**Saule marsault (Salix caprea), Tremble (Populus tremula),** Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea), Ronce commune (Rubus fruticosus), Fromental élevé (Arrhenatherum elatius), Dactyle aggloméré (Dactylis glomerata), Cirse commun (Cirsium vulgare),	Non

				Laitue scariole (*Lactuca serriola*), Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), Fraisier des bois (*Fragaria vesca*), Mélilot blanc (*Melilotus albus*)	
Friche rudérale herbacée sur zone de déchets	87.2	E1.53	/	Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*), Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), Armoise de Chine (*Artemisia argyi*), Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), Panais cultivé (*Pastinaca sativa*), Épilobe à quatre angles (*Epilobium tetragonum*), Mélilot blanc (*Melilotus albus*), Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), Saule marsault (*Salix caprea*), Luzerne lupuline (Medicago lupulina), Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*), Cirse commun (*Cirsium vulgare*), Grande Chélidoine (*Chelidonium majus*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Véronique voyageuse (*Veronica persica*), Lampsane commune (*Lapsana communis*), Anisanthe stérile (*Anisantha sterilis*), Cymbalaire des murs (*Cymbalaria muralis*), Pariétaire de Judée (*Parietaria judaica*), Coquelicot (*Papaver rhoeas*), Helminthothèque faux-Vipérine (*Helminthotheca echioides*), Cardère à foulon (*Dipsacus fullonum*), Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*), Laitue scariole (*Lactuca serriola*), Vipérine commune (*Echium vulgare*).	Non

Futaie régulière de Pins	83.3112	G3.F12	/	**Pin maritime (*Pinus pinaster*),** Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Saule marsault (*Salix caprea*), Lierre commun (*Hedera helix*), Laîche lâche (*Carex flacca*), Fraisier des bois (*Fragaria vesca*), Piloselle officinale (*Pilosella officinarum*)	Non
Haie arborée	84.2	FA.3	/	**Saule marsault (*Salix caprea*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*),** Merisier (*Prunus avium*), **Clématite vigne-blanche (*Clematis vitalba*),** Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Coronille bigarrée (*Coronilla varia*), Mélilot blanc (*Melilotus albus*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Euphorbe petit-Cyprès (*Euphorbia cyparissias*), Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*)	Non
Haie arbustive	84.2	FA.3	/	**Clématite vigne-blanche (*Clematis vitalba*)**, Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Saule marsault (*Salix caprea*), Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*), Merisier (*Prunus avium*), Coronille bigarrée (*Coronilla varia*), Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*), Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), Gaillet blanc (*Galium mollugo*), Épiaire droite (*Stachys recta*)	Non
Monoculture	82.11	I1.12	/	**Blette commune *(Beta vulgaris)***	Non

Pelouse calcaire	34.32	E1.26	/	Laîche lâche (*Carex flacca*), Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), **Bromopside dressé (*Bromopsis erecta*), Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*)**, Koelérie pyramidale (*Koeleria pyramidata*), **Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*),** Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*), Lotier maritime (*Lotus maritimus*), Hélianthème commun (*Helianthemum nummularium*)	Non
Stockage de déchets et piste d'acheminement	86.3	J6.5	/	Ray-grass anglais (*Lolium peren*ne), Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Grand Plantain (*Plantago major*), Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*)	Non
Végétation des bords de route	38.2	E2.2	/	**Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Ray-grass anglais (*Lolium perenne*),** Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*), Coronille bigarrée (*Coronilla varia*)	Non
Voirie	86	J4.2	/	/	Non

1 *selon le critère floristique au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009*

Code couleur du cortège floristique *: **Gras** : espèces dominantes, souligné : espèces caractéristiques de l'habitat.*

La cartographie de cet habitat est disponible ci-dessous



Figure 27 : Cartographie des habitats naturels et anthropiques (2026)

3.3 Synthèse du diagnostic zone humide

Tableau 5 : Synthèse de l'expertise zone humide
(Critère floristique et pédologique confondus)

Surface	Zone humide floristique	Zone humide pédologique	Surface cumulée des 2 critères à soustraire[1]	Emprise totale des zones humides
Zone d'étude stricte	0 m²	0 m²	-	**0 m²**

[1] : Ce calcul s'effectue en additionnant les zones humides floristiques et pédologiques et en soustrayant la surface de ces deux critères confondus lorsque les zones humides sont à la fois floristiques et pédologiques.

Synthèse des enjeux zone humide :

Aucune zone humide floristique n'a été observée sur la zone d'étude.

Aucun des sondages réalisés n'est caractéristique de zone humide. Aucune zone humide pédologique n'a été identifiée sur la zone d'étude.

Aucun enjeu réglementaire concernant les zones humides n'a donc été identifié sur le site à l'issue de ce diagnostic.

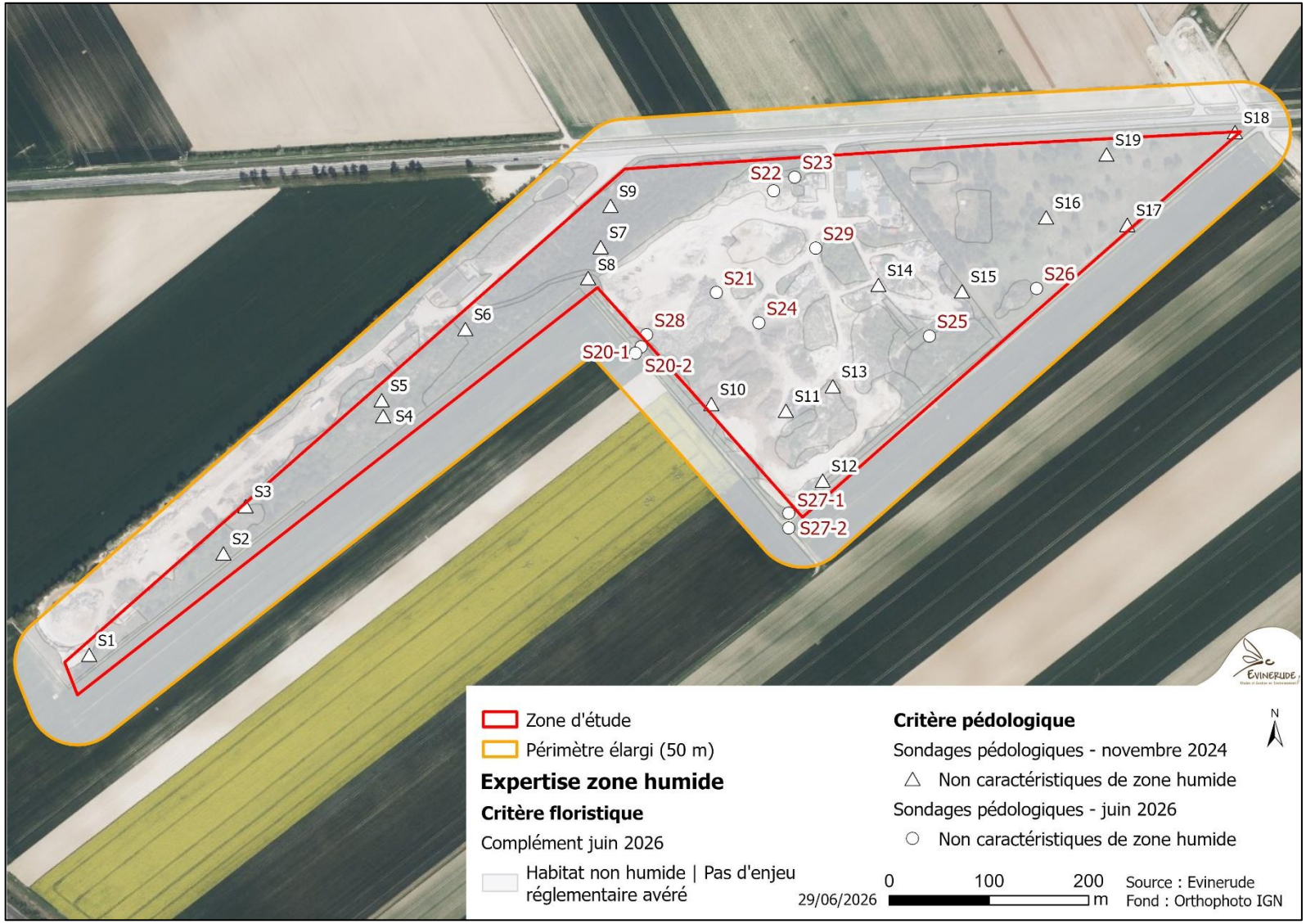


Figure 28 : carte de synthèse de l'expertise zone humide floristique et pédologique

4 Annexe

4.1 Photographie des sondages pédologiques

Sondage n°1 :





Sondage n°2 :





Sondage n°3 :





Sondage n°4 :





Sondage n°5 :





Sondage n°6 :





Sondage n°7 :





Sondage n°8 :





Sondage n°9 :





Sondage n°10 :





Sondage n°11 :



Sondage n°12 :





Sondage n°13 :





Sondage n°14 :





Sondage n°15 :





Sondage n°16 :





Sondage n°17 :





Sondage n°18 :





Sondage n°19 :





Sondage n°20-1 :







Sondage 20-2 :





Sondage 21 :



Sondage 22 :



Emplacement du sondage 22. Celui-ci n'a pas pu être réalisé sur la butte.

Sondage 23 :



Sondage 24 :





Sondage 25 :





Sondage 26 :





Sondage 27-1 :



Sondage 27-2 :







Sondage 28 :



Emplacement du sondage 28. Celui-ci n'a pas pu être réalisé sur la butte de déchets de bois.

Sondage 29 :

